

Espaces NATURELS

18

Revue des professionnels des espaces naturels

Mécénat
environnemental



Espaces NATURELS

sommaire

avril 2007 • n° 18

Photo de couverture : © Fondation Nicolas Hulot



- 3 ÉDITO Réserves naturelles d'outre-mer, un enjeu de taille.
- 4 DES MOTS POUR LE DIRE Ingénierie écologique.
- 4 L'ÉCHO DES PROS • ACTUALITÉS

DOSSIER

Mécénat environnemental

- 9 Certains vont crier au loup.
- 11 Ce qu'ils en pensent...
- 12 Cadre juridique et fiscal du mécénat.
- 13 Les niches du mécénat vert. Admical, carrefour du mécénat d'entreprise.
- 14 Les mécènes peuvent être experts.
- 15 Tour du Valat. Quand l'œuvre d'un mécène se tourne vers d'autres mécènes.
- 16 Dieu ou démon ? Réserves naturelles de France. Le mécénat comme levier de management.
- 17 Les personnels du groupe Total doivent pouvoir être fiers de leur entreprise.
- 18 Professionnaliser les espaces naturels pour être à la hauteur du partenaire mécène.
- 19 La convention du succès.

ÉTUDES • RECHERCHES

- 20 Un nouveau protocole pour le suivi des forêts dans les espaces naturels protégés.
- 22 L'émergence de la science participative. Quand les citoyens viennent en aide aux chercheurs.
- 23 L'Observatoire des papillons des jardins, un exemple de science participative.
- 24 Nature ordinaire ou extraordinaire, faut-il choisir ?
- 25 Le vératre, l'ambiguïté d'une « mauvaise herbe ».

9

Dossier

LA FONDATION NICOLAS HULOT ŒUVRE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DEPUIS 1997. EN 2006, ELLE A LANCÉ LE PROGRAMME MER VIVANTE AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET RIVAGES DE FRANCE.



20

Suivi des peuplements forestiers

Les propositions de sujets d'articles à traiter dans la revue sont à adresser à : comite.editorial@espaces-naturels.fr

Adresse du forum : <http://www.espaces-naturels.fr/forum>

MÉTHODES • TECHNIQUES

- 26 L'Observatoire photographique du paysage. Grand site du pont du Gard.

GESTION PATRIMONIALE

- 28 L'estuaire de l'Orne. « Nous avons évalué notre plan de gestion. »
- 30 Course de fond pour l'apron. Trente ans que la mobilisation ne faiblit pas.

DROIT • POLICE DE LA NATURE

- 31 Pastoralisme, quel devenir ? Nouvelles dispositions législatives dans les Parcs nationaux.

ACCUEIL • FRÉQUENTATION

- 32 Boutiques de site, vendre sans trahir.

PÉDAGOGIE • ANIMATION

- 34 En mer pour apprendre la vie. Mini-croisières pédagogiques.
- 35 L'Isère veut garantir la qualité des projets pédagogiques naturalistes.

MANAGEMENT • MÉTIERS

- 36 On a échangé nos vies ! Échange franco-britannique.
- 37 Ben Le Bas : « Mon plus gros handicap ? La langue. »

AILLEURS

- 38 Les salins méditerranéens pour préserver les milieux lagunaires.

- 40 LECTEUR PENSEUR
- 42 PARUTIONS
- 43 L'AGENDA

38

Salins de méditerranée



MAYOTTE.

DÉBUT 2007, DEUX RÉSERVES NATURELLES NATIONALES ÉTAIENT CRÉÉES. EN JANVIER, À MAYOTTE, LA RÉSERVE NATURELLE ÎLOTS MBOUZI; EN FÉVRIER, LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE MARINE DE LA RÉUNION.



© Joël Demasson



L'ATELIER
technique des espaces naturels

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Yves Vérilhac

COMITÉ ÉDITORIAL

Coordination : Michelle Sabatier

• Secrétariat : Gwénaëlle Arons
• Rubriques : *Actualités* Pascal Danneels, Laurence Boussand
• *Études, Recherches*

Emmanuel Michau • *Gestion patrimoniale* Valérie Fiers, Héléne Michaud • *Accueil, Fréquentation* Lydiane Estève, Jean-Marie Petit, Anne Vourc'h
• *Pédagogie, Animation* Nicolas Gérardin • *Management, Métiers* Monique Fabbro, Florence Lespine • *Droit, Police de la nature* Louis-Gérard d'Escrienne • *Méthodes, Techniques* Bernard Commandré, Véronique Petit-Uzac • *Initiatives, Partenaires* Cécile Birard, Bruno Mounier • *Aménagement, Développement, Territoire* Jean-Claude Bonnafé, Arnaud Callec, Jacques Plan, Paul Havet • *Ailleurs* Christian Perennou.

RÉDACTION

Directrice de la rédaction :

Michelle Sabatier

Rédactrice en chef : Mounè Poli

• Rédactrice graphiste : Camille Prosperi • Assistante graphiste : Vanina Bellini • Rédaction :

Mounè Poli • Joël Demasson •

Correctrice : Magali Flori

Mediaterra Route Royale

20600 Bastia

Mél : espaces-naturels

@mediaterra. fr

Tél. : 04 95 31 12 21

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Mediaterra Laetizia Giampietri

Route Royale - 20600 Bastia

Tél. : 04 95 31 12 21

ÉDITEUR

Atelier technique

des espaces naturels

Ensam - 2 place Viala

34060 Montpellier cedex 2

Tél. : 04 67 04 30 30

IMPRESSION

Imprimerie Chirat

744, rue de Sainte-Colombe

42540 Saint-Just-la-Pendue



JEAN-MARC MICHEL

DIRECTEUR DE LA NATURE
ET DES PAYSAGES AU
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Réserves naturelles d'outre-mer, un enjeu de taille

Un privilège peut-être, une responsabilité certainement ! En matière de biodiversité, l'outre-mer français regroupe un grand nombre de régions biogéographiques du globe et héberge plusieurs « points chauds » de biodiversité¹. Sa dimension marine est souvent méconnue alors que la France possède là le deuxième domaine maritime au monde. Or, d'un « point chaud » à l'autre, la présence et l'activité humaines peuvent être très différentes : d'un côté certaines îles à densité de population et croissance démographique fortes, de l'autre des espaces pratiquement inoccupés.

Les Réserves naturelles, et de façon plus générale les outils de protection réglementaire des espaces naturels, y ont pris une place plus grande qu'en métropole dans les politiques publiques. J'y vois le double effet de la multiplicité des éléments remarquables du patrimoine naturel, souvent d'importance mondiale, et de l'urgence à intervenir qui appelle des réponses très structurantes. Parmi elles, les plans d'action biodiversité des collectivités d'outre-mer qui organisent la cohérence de l'action publique et situent mieux le rôle des aires protégées.

Dans les départements d'outre-mer, le développement du réseau des espaces naturels a été fort, sur une période assez courte ; du reste, plusieurs projets sont encore en cours d'instruction. C'est sans doute sur la partie marine qu'il reste le plus à faire. La nouvelle compétence attribuée aux Régions pour créer des Réserves naturelles oblige à réfléchir à la répartition des rôles avec l'État. Il me semble également que la coopération internationale au sein des ensembles maritimes régionaux est indispensable et qu'elle doit pouvoir se concevoir localement. C'est un autre motif de rapprochement entre les politiques de l'État et celles des collectivités territoriales. Les autres territoires sur lesquels l'État est compétent ne sont pas en reste : la Réserve naturelle des terres australes françaises vient d'être créée, sur plus de deux millions d'hectares, et un projet est à l'étude sur les îles éparses.

Dans les collectivités d'outre-mer qui ont bénéficié d'un transfert de compétence en matière d'environnement, il reste encore du travail législatif et réglementaire pour disposer d'outils de protection opérationnels. Ces collectivités doivent aussi pouvoir trouver auprès de l'État, des associations de protection de la nature, du réseau des Réserves naturelles et de la communauté scientifique un appui sur les aspects plus techniques tels que la définition d'une stratégie de création d'aires protégées ou l'organisation de leur gestion.

Beaucoup de sujets sont communs aux espaces ultramarins tout en leur étant spécifiques, comme, par exemple le relatif isolement des organismes gestionnaires, la nécessité d'une recherche-action sur les espèces envahissantes, la nécessité de contribuer à une éducation à l'environnement ou encore le caractère indispensable d'une approche internationale. Ils justifient pleinement un effort d'animation comme celui que vient d'entreprendre Réserves naturelles de France.

Comme ailleurs dans le monde, le compte à rebours vers l'année 2010 (correspondant à l'engagement des gouvernements sur la réduction de perte de biodiversité) est enclenché. Nous serons jugés sur les résultats et les Réserves naturelles sauront y contribuer. ■

1. Un point chaud, *hot-spot*, est une zone géographique qui présente une biodiversité élevée et qui court des risques d'extinction importants à court terme (on en dénombre trent-cinq dans le monde).

>>> Mél :

jean-marc.michel@ecologie.gouv.fr



Frédéric Gosselin*

Ingénierie écologique

Comme beaucoup des concepts actuels, l'ingénierie écologique nous apparaît d'emblée comme séduisante, consensuelle et intuitive : elle marie l'opérationnalité de l'ingénieur avec le savoir du scientifique écologue, le tout dans l'optique d'un respect croissant de la nature. Mais, s'il est de plus en plus utilisé, le terme ne recouvre pas toujours le même sens. Par ailleurs, les réalités sociales et scientifiques ont évolué. Il est alors pertinent de s'interroger sur l'adéquation de la définition historique du terme et la réalité actuelle. Peut-être même faut-il revoir cette définition et l'étendre.

Le terme d'ingénierie écologique émergea dans les années 60 sous la plume d'un écologue américain, Howard Thomas Odum: il fut d'abord formulé en termes de flux d'énergie, c'est-à-dire qu'il quantifiait l'échange d'énergie entre les différents compartiments d'un écosystème et l'utilisation d'énergie à l'intérieur de ces compartiments. Était qualifié d'ingénierie écologique tout aménagement, réalisation ou évaluation d'ingénieur dans lequel les flux d'énergie dépensés par l'homme étaient beaucoup plus faibles que les flux d'énergie mis en œuvre « naturellement ».

Ainsi, le fait de régénérer un peuplement forestier « naturellement » plutôt que de planter de jeunes arbres relève tout à fait de cette définition. De même, le traitement des eaux usées par des écosystèmes laissés en évolution naturelle est cohérent avec cette approche de l'ingénierie écologique. Plus philosophiquement, le concept se résumait comme un partenariat, une alliance [de l'humanité] avec la nature, puisqu'en ingénierie écologique l'homme compte essentiellement sur les dynamiques naturelles pour arriver à ses fins. Sous cet angle, cette conception de l'ingénierie écologique est proche de celle de naturalité.

Cependant, cette définition atteint aujourd'hui ses limites. En effet, elle ne rend pas compte de certaines demandes faites aux ingénieurs quand ils doivent mobiliser des connaissances en écologie, pour servir le maintien de la biodiversité par exemple. Il en va ainsi de l'évolution des modalités de la gestion forestière sur la côte nord-ouest des États-Unis en faveur de la chouette tachetée

et de la biodiversité des forêts primaires tempérées. Dans ce cas, comme dans d'autres, les ingénieurs écologues peuvent utiliser comme principaux outils écologiques des notions tels l'habitat, le gradient écologique, la dynamique des populations, le risque d'extinction... autant de concepts qui n'ont, dans l'état actuel des connaissances, qu'un lien très ténu avec les flux d'énergie et de matière. De telles considérations peuvent amener à proposer une définition plus large de l'ingénierie écologique. Elle pourrait être ainsi formulée: « la conception, la mise en œuvre et le suivi de la composante écologique d'un projet d'aménagement et/ou de gestion, pour le bénéfice de la société humaine, y compris de ses attentes en termes d'environnement. » Par sa formation approfondie en écologie, l'ingénieur écologue essaiera le plus souvent de se positionner dans l'optique odumienne. Pour cela, il laissera le plus de place possible aux processus « naturels ». Cependant, il sera prêt à formuler des solutions peu « naturelles » si les raisons socio-économiques et écologiques sont suffisamment justifiées, assumées et cohérentes avec la notion de durabilité, en lien avec un code éthique. À titre d'exemple, il pourra être amené dans certains cas à maintenir artificiellement l'ouverture d'un milieu au profit d'une population particulièrement menacée et rare. ■

>>> **Mél: frederic.gosselin@cemagref.fr**

* **Frédéric Gosselin est ingénieur et chercheur au Cemagref. Il travaille dans l'équipe « Biodiversité et gestion des forêts de plaine ».**

Pour de plus amples renseignements, consulter : *Ingénieries EAT*, n° spécial 2004 (dont Gosselin F., « Pour une définition de l'ingénierie écologique plus intégrée avec le développement durable et avec l'écologie », p. 139-147) • <http://www.afie.net>

● Événement

Pour la première fois, la Fête de la nature les 19 et 20 mai 2007

Aura-t-elle le succès de la fête de la musique, de la Saint-Valentin... ? Une chose est sûre, les passionnés vont pouvoir affirmer haut et fort l'importance de protéger la nature. Concrètement, chaque association, chaque établissement, chaque réseau professionnel peut proposer des sorties nature et des activités diverses sur son territoire et recevoir le label « Fête de la nature ». Celui-ci obéit à un cahier des charges: « activités gratuites et ouvertes à tous organisées dans un esprit de fête en vue de sensibiliser le grand public. »

Les rendez-vous sont recensés sur le site internet:

www.fetedelanature.com.

Pour les professionnels des espaces naturels, ces deux jours sont une façon de provoquer l'émerveillement et de répondre au besoin de comprendre du grand public. C'est aussi une façon d'alerter les médias et la société tout entière sur l'urgence de la préservation. À l'origine de cette initiative, le comité français de l'Union mondiale pour la nature, la fédération des Conservatoires d'espaces naturels, le Conservatoire du littoral, la fédération des clubs Connaitre et protéger la nature, la fédération des Parcs naturels régionaux, France nature environnement, les fondations Nature et découvertes, Nicolas Hulot et Véolia, la Ligue pour la protection des oiseaux, le Muséum national d'histoire naturelle, réseau Océan mondial, l'ONF, Parcs nationaux de France, Réserves naturelles de France, Rivages de France, le ministère de l'Écologie et du développement durable, Bayard, Milan presse. ■





© www.freedpi.com

© Patrick Follet - PH Vanouse



© Richard Mayer - Wikipedia



● Espèces

Un arrêté préfectoral de protection de biotope au secours de la tortue d'Hermann

La tortue d'Hermann fait partie des espèces emblématiques du territoire français, au même titre que l'aigle de Bonelli ou le vison d'Europe. Elle vient d'ailleurs d'être classée dans la catégorie Nt (*Near threatened*) dans la récente liste rouge UICN des reptiles et amphibiens du bassin méditerranéen (http://iucn.org/places/medoffice/cd_rep_amp/). Jusqu'à présent, la prise en compte de cette espèce par les pouvoirs publics était inexistante ou anecdotique. Les choses sont en train de changer avec la mise en place, le 10 mars 2006, d'un arrêté préfectoral de protection de biotope de 358 ha sur le site de la Pardiguière dans le Var, connu pour l'importance de ses populations de tortues. Cette première mesure devrait être suivie de plusieurs autres. Le ministère de l'Écologie et du développement durable travaille en effet à la création d'une Réserve naturelle nationale dans la plaine des Maures, qui retient aujourd'hui l'essentiel des populations de France continentale. L'enquête publique est prévue pour début 2007. Parallèlement, l'Office national des forêts s'est engagé dans une politique volontariste en faveur de la tortue d'Hermann, avec notamment la mise en place d'une Réserve biologique dirigée dans le massif des Maures, dédiée à la protection de la tortue d'Hermann. Enfin, le ministère de l'Écologie devrait approuver, courant 2007, un plan de restauration pour cette espèce. Celui-ci permettra une meilleure prise en compte de la tortue d'Hermann par l'ensemble des pouvoirs publics : collectivités, administrations. ■

Marc Cheylan

Responsable du Plan de restauration tortue d'Hermann

>>> Marc.cheylan@cefe.cnrs.fr

● Journée des jeunes scientifiques Institut français de la biodiversité

Pour un « Nuremberg de la biodiversité »

On ne construit pas le futur à partir d'une vision du présent. Le présent se bâtit à partir d'une idée du futur. Aussi, dès aujourd'hui, et pour ne pas courir le risque de laisser les idéologues de tous poils embarquer les citoyens sur le chemin des lendemains qui déchantent, nous devons établir des idées à projeter sur le long terme. Tel est l'état d'esprit qui a présidé lors des quatrième journées des jeunes scientifiques organisées en octobre dernier par l'Institut français pour la biodiversité.

« Les mots et les concepts sont un enjeu social et politique » a exprimé le professeur Marc Hufty (Institut universitaire d'études du développement, Genève) tandis que Pierre-Henri Gouyon (professeur au Muséum national d'histoire naturelle, Paris) abondait dans son sens en montrant comment l'histoire permet de recycler des mots en leur donnant un sens différent et en transformant les enjeux sociaux dont ils sont porteurs. Ainsi, disait-il en substance, tous ici nous partageons l'idée que la biodiversité renferme également la diversité des cultures. Pourtant, la préservation de la diversité culturelle a constitué l'un des principaux alibis de l'apartheid. L'avenir de la recherche réside dans son attachement à sa liberté de pensée. La recherche de demain doit allier rigueur et impertinence. Les institutions permettront de rappeler à chacun la limite à ne pas dépasser. Et Pierre-Henri Gouyon appelait de ses vœux un « Nuremberg de la biodiversité ».

Par ailleurs, ces journées ont pointé le brouillage des frontières entre sphères scientifique, industrielle et associative. Une grande tendance qui va en s'amplifiant du fait de la généralisation des réseaux, du bouleversement des modes de pensée et, du même coup, des modes d'organisation et de coopération qu'ils provoquent.

Pour anticiper, des lieux d'échanges, de négociation... de confrontation doivent être mis en place. Confrontation qui ne doit pas, d'ailleurs, être nécessairement perçue comme négative: le meilleur consensus consiste en une claire vision des oppositions de pensée. Le Muséum national d'histoire naturelle comme l'Institut français pour la biodiversité font partie de ces lieux.

Et puis, concernant les débouchés de l'emploi scientifique dans le domaine de la biodiversité, nombre d'entreprises ont montré que des opportunités croissantes existent. L'important réside dans le fait de poser autrement de vieilles questions, et de voir que l'évolution du vivant exige de penser vite et d'agir encore plus vite. ■

Jacques Weber

Directeur de l'Institut français de la biodiversité



Un blog pour partager la connaissance sur le changement climatique

Afin de permettre un contact approfondi entre les citoyens et les scientifiques, le Conseil économique et social ainsi que les trois académies – des sciences, des technologies et des sciences morales et politiques – ont ouvert un site internet et un blog. Pour s'informer, il est possible de télécharger une synthèse des connaissances sur le changement climatique et ses conséquences. Elle a été rédigée pour permettre aux non-scientifiques de se faire une idée claire du sujet en distinguant les certitudes des hypothèses. Pour s'exprimer, poser des questions, on se connectera sur le blog. Cet espace web dynamique répertorie les dernières nouvelles scientifiques, politiques et sociales sur le thème, en provenance des agences d'information. De nombreux dossiers concernant le changement climatique sont également accessibles. ■

www.changement-climatique.fr

Le chiffre

37 espèces envahissantes ont été recensées en Isère. Pour lutter, le Conseil général diffuse gratuitement une plaquette de 32 pages auprès du grand public. Quinze espèces, représentatives par leur nuisance ou par leur forte expansion, y sont détaillées. On y apprend leurs répartitions, les milieux colonisés, les méthodes de contrôle préconisées. >>> Conseil général de l'Isère
Tél. : 04 76 00 33 31

● Contrôle de la jussie Ça bouge en Picardie

« Mobiliser les acteurs, un défi difficile à relever. » Sous ce titre, il y a tout juste un an¹, nous rendions compte de la difficulté de fédérer les acteurs du territoire picard, pour lutter contre la jussie. Nous constatons une relative inertie des propriétaires et gestionnaires tout en rendant compte de la ténacité du Conservatoire botanique national de Bailleul, soutenu par le Conseil régional et la Diren Picardie, pour agir rapidement avant qu'il ne soit impossible d'enrayer le phénomène de prolifération de l'invasive (du moins à un coût acceptable). Et voilà que les choses changent... Alors que la mobilisation des collectivités locales se limitait à la Communauté d'agglomération d'Amiens (dans les Hortillonnages), d'autres intercommunalités ou communes rejoignent le mouvement. Des associations d'usagers de la nature (fédération et associations

locales de pêche, kayakistes...) s'investissent dans la sensibilisation et les chantiers de contrôle. Cela bouge aussi de la part des professionnels du commerce des végétaux puisque certains sont en passe de s'engager dans la non-



JUSSIE.

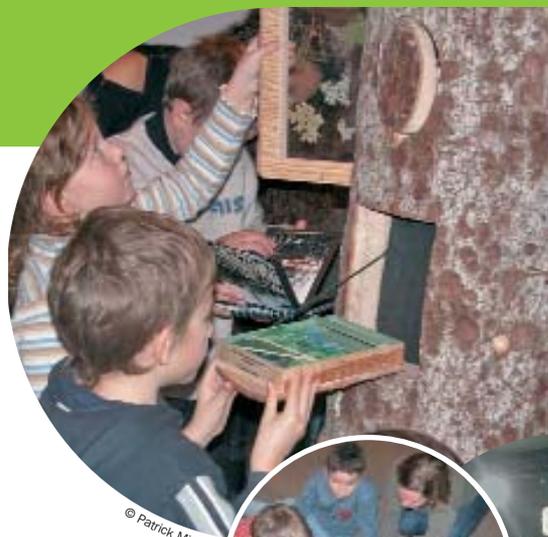
commercialisation de certaines plantes invasives. Récemment encore, l'Agence de l'eau Artois-Picardie organisait un colloque sur les invasions biologiques. Par ailleurs, la prise de conscience est devenue effective du côté des gestionnaires de milieux naturels ou d'infrastructures susceptibles de constituer

des vecteurs de dissémination (canal de la Somme...). Des actions de sensibilisation et de contrôle de la plante sont ainsi organisées. La gestion de la jussie (et d'autres plantes invasives) est sortie de la sphère scientifique ou naturaliste. Elle concerne maintenant des usagers de la nature et des collectivités locales, dont on peut espérer qu'ils sauront intervenir pour que soient engagées des actions à des échelles suffisamment larges pour être efficaces dans la durée. Ne crions pas victoire. Il faut encore parvenir à mobiliser des maîtres d'ouvrage afin qu'ils se dotent, si nécessaire, de capacités d'expertise et d'animation adéquates pour gérer ces questions. Par ailleurs, il conviendra probablement de se lancer dans des procédures de Déclaration d'intérêt général, afin de garantir le traitement de l'ensemble des parcelles privées concernées. Or, cette perspective inquiète encore certains acteurs. D'ores et déjà, le Conservatoire botanique national de Bailleul et le Conservatoire des sites naturels de Picardie sont des pôles de compétence susceptibles de conseiller les maîtres d'ouvrage. Toutes ces évolutions concourent à l'optimisme. Pourtant, sur le terrain, la situation continue globalement à se dégrader. La course contre la montre y gagnerait si l'arrêté interministériel prévu par l'article L. 411-3 du code de l'environnement, fixant la liste des espèces végétales dont l'introduction dans le milieu naturel et la vente sont interdites, pouvait être rapidement publié. ■
Nicolas Bore - CBNBI antenne Picardie
>>> Mél : n.borel@cbnbi.org
Olivier Pichard, Diren Picardie
Thierry Rigaux, Région Picardie
1. *Espaces naturels* n°14 - avril 2006

art et pédagogie

Un opéra pour la planète

On ne s'attendait pas à chanter la Terre mais pourquoi pas ? Pourquoi pas un opéra pour sensibiliser à la protection de la nature ? Celui-ci est une fiction qui se déroule en l'an 3000. Un homme évoque avec ses enfants la vie que menèrent les hommes du 21^e siècle, soit 1000 ans plus tôt... les catastrophes qui mirent à mal la planète et ses habitants suite à son exploitation déraisonnée par les hommes. La pièce rassemble ensemble instrumental, quatuor vocal, comédiens et enfants. Gérard Hieronimus, auteur, compositeur, metteur en scène, a déjà écrit plusieurs opéras et comédies musicales, destinés à la communication d'entreprise, culturelle ou sociale. *L'Opéra pour la planète* a été produit, notamment à Angers, le 28 décembre dernier. Vous voulez vous faire une idée ? Il est possible d'écouter des passages de cette nouvelle œuvre par téléchargement sur internet. • <http://www.loperadechaquejour.com> ■



© Patrick Mignot

**HECTOR SUSCITE
BEAUCOUP
D'INTÉRÊT AUPRÈS
DU JEUNE PUBLIC.**



● *Hector, l'arbre mort...*

Un arbre pédagogique grandeur nature pour découvrir la faune, la flore et la vie de la forêt naturelle...

En Europe de l'Ouest, peu de forêts n'ont pas été modifiées par les actions humaines (moins de 1%). Hector, issu d'un des arbres morts d'une forêt naturelle, nous sert de guide et d'outil pédagogique pour partir à la découverte d'une de ces forêts exceptionnelles et de ses habitants. Il nous dévoile un monde complexe et nous aide à comprendre certains enjeux des forêts d'aujourd'hui. En effet, Hector est la vraie base d'un tronc d'arbre, reproduisant ainsi au plus près la réalité de la forme d'un arbre mort encore debout grandeur nature (2,40 m de haut pour 0,40 cm de diamètre).

D'un point de vue pédagogique, ce totem très attractif est creusé de près d'une vingtaine de tiroirs, portes, cavités... (il y a même un pont-levis) qui contiennent les éléments des douze ateliers thématiques ainsi que des fiches questions et réponses.

L'ensemble du concept est consigné dans un document technique de trente-cinq pages illustrées de plans, de photos, et un CD-Rom, le tout pouvant être

facilement reproduit.

Hector, l'arbre mort est adapté aux publics des maisons de la nature, des muséums et de tout autre lieu consacré à la nature et/ou à la science. Il a été surtout conçu pour un travail en groupe, sous la conduite d'un animateur ou d'un enseignant. Le déroulement de la découverte peut alors se décomposer en plusieurs temps de l'ordre de la demi-journée à plusieurs jours. Toutefois, son utilisation par un individuel non encadré est possible, pour un accès libre et grand public. Du fait de son démontage et transport faciles, il peut également être itinérant dans les écoles, collèges, halls de bâtiments publics... Une utilisation optimale nécessite un minimum de 15 à 20 m².

Hector est produit et commercialisé en France dans le cadre d'un partenariat entre WWF, RNF et Évolution. Un ensemble de prestations variées est proposé. Elles comprennent la vente (à partir de 2 700 euros HT), la location (à partir de 10 euros HT par jour), le forfait de transport, présentation technique et montage, des options renforçant la scénographie et l'itinérance. ■

Daniel Vallauri - WWF France - Mél : dvallauri@wwf.fr

● *Police de la nature*

Les chiffres du Parc national du Mercantour

40 agents techniques et techniciens de l'environnement commissionnés et assermentés assurent la surveillance du territoire du Parc national du Mercantour.

99 unités de surveillance (pouvant être parcourues, à pied, en une journée) hivernales (sur 111) et 112 estivales (sur 157) ont été contrôlées.

4 150 rappels de la réglementation (remise d'un feuillet rappelant les principales règles à respecter sans suite judiciaire) ont été remis à des contrevenants légers.

85 procédures d'amendes forfaitaires ont été dressées pour stationnement et circulation de véhicules, introduction de chiens, cueillette de végétaux et camping sans autorisation :

48 % de ces amendes sont payées dans les délais légaux ;

17 % font l'objet d'une réclamation ;

31 %, non payées dans les délais, sont transmises au parquet pour recouvrement ;

5 % restantes sont annulées pour vice de forme. ■

Source : Rapport d'activité du ministère de l'Écologie, 2004.

Les douze ateliers thématiques d'Hector, l'arbre mort

Cycle	Fiche	Atelier	Activités	Disciplines
Introduction	1	Voyage au cœur d'une forêt vierge	Invitation à la découverte de la forêt naturelle, lecture orale	Français
Question d'âge	2	Mémoire d'un arbre	Calcul, histoire des forêts du monde dans la chronologie de la vie d'Hector	Maths, histoire-géo
	3	L'âge de la forêt vue du ciel	Deux puzzles à reconstruire et calcul d'un âge moyen	Écologie, maths
Vie et mort	4	Métamorphose de la forêt sans souches	Retrouver le fonctionnement et la structure de la forêt naturelle	Écologie
	5	Rien ne se perd, rien ne se crée...	Décomposition de la matière et recyclage dans la nature, énigme policière	Écologie
Biodiversité	6	Biodiversité à tous les étages	Reconnaître les formes de vie, colorier	Sciences nats
	7	Le grand inventaire	Classer les formes de vie et retrouver les propositions des espèces dans une forêt	Sciences nats, maths
Habitats	8	Il est super mon HLM!	Oiseaux/mammifères cavicoles et vie en société animale	Zoologie, écologie
	9	Microcosmos	Cycle de vie des insectes. Qui mange quoi, quand ? Qui habite où et quand ?	Entomologie, écologie
Mondes méconnus	10	J'hallucine !	Découvrir la diversité des champignons	Mycologie, écologie
	11	L'association fait la force	Le rôle des champignons et de l'association dans la forêt	Mycologie, écologie
Synthèse	12	Laissez vivre Hector !	Expression : échanger, résumer, rédiger, dessiner	Français, dessin



PIC NOIR.

Service public volontaire

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a reçu l'agrément pour recevoir des jeunes en « service civil volontaire ». Celui-ci est destiné à aider les jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent à s'engager dans une mission en faveur de la collectivité, et ce pour une période de 6, 9 ou 12 mois. Pour être agréée au titre du service civil volontaire, la structure d'accueil doit dispenser un tutorat individualisé, un programme de formation aux valeurs civiques et un accompagnement à l'insertion professionnelle. Pour leur permettre un meilleur engagement, les structures d'accueil sont défrayées et l'aide globale apportée par l'État est d'environ 900 euros par jeune accueilli et par mois. Dans le cadre d'un service civil volontaire auprès de la LPO, les jeunes se verront confier des missions de conservation de la nature, d'éducation, de sensibilisation à l'environnement, d'expertises naturalistes...

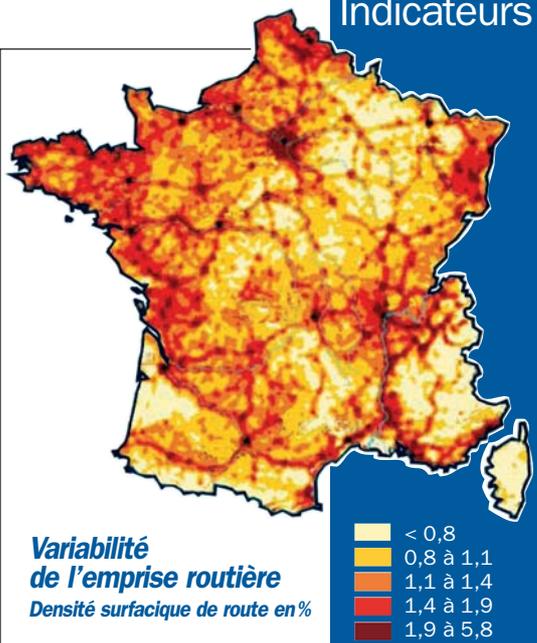
>>> Mél : lpo@lpo.fr
www.lpo.fr/benevole/index.shtml

Des états généraux pour le paysage

À Paris, le 8 février dernier

À la veille de l'élection présidentielle, ils ont visé à placer la question du paysage au cœur des réflexions concernant notre projet de société et à la mise en place d'une politique paysagère garante du bien commun à léguer aux générations futures. Accueillis au Palais d'Iéna, siège du Conseil économique et social, les acteurs de cette rencontre (gestionnaires d'espaces naturels, collectivités locales, architectes...) s'inscrivent dans une longue démarche dont une étape récente est la ratification par la France de la Convention européenne du paysage. Ils ont notamment réaffirmé qu'il fallait s'extraire d'une transformation trop souvent subie des paysages : « Les réponses paysagères doivent être adaptées à la spécificité des sites et conjuguer création et protection [...] ». Pour établir un projet de paysage contemporain et de qualité, il est nécessaire de faire des choix en concertation avec l'ensemble des acteurs, en s'appuyant sur la connaissance et le diagnostic des territoires. Ceci implique de reconnaître une qualité et des valeurs (économique, environnementale...) à ces mêmes territoires. Protection et création sont ainsi les deux volets d'une même démarche qui s'oppose au cloisonnement des opérations, des espaces et des pensées. » De nombreux exemples d'une démarche de qualité en faveur des paysages ont été exposés. L'aboutissement de ces deux journées s'est traduit par la rédaction et la divulgation de recommandations, lors d'une conférence de presse. Celles-ci, qui prolongent la publication du récent *Manifeste pour le paysage*, seront diffusées largement auprès des divers acteurs du paysage : citoyens, associations, organismes économiques, pouvoirs publics... Et, notamment, aux élus et représentants politiques. ■ www.etatsgenerauxdupaysage.org

Indicateurs



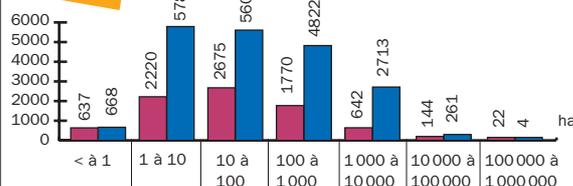
Source : Ifen, d'après IGN - BD Carto® 2005.

Le réseau routier provoque une fragmentation des écosystèmes

« Les liaisons routières principales divisent par deux et demi la taille moyenne des zones d'intérêts écologiques » peut-on lire dans une enquête de l'Ifen (2005) concernant l'impact du réseau routier sur l'environnement. La France est traversée par 1 079 072 km de routes, 32 888 km de voies ferrées et 6 700 km de voies fluviales. La surface totale des routes correspond à 1,2% du territoire métropolitain. Or, l'enquête met en avant que les infrastructures routières sont des sources d'impacts importants sur les écosystèmes, amplifiés par la circulation. L'un des principaux effets réside dans la coupure des milieux naturels par le réseau routier qui nuit à leur continuité. Il gêne la circulation des espèces, morcelle leurs territoires et réduit les échanges entre écosystèmes. Les infrastructures font obstacle aux déplacements des animaux à la recherche de conditions favorables à leur reproduction ou à la survie des jeunes. Cela est vrai dès l'ouverture du chantier routier et s'intensifie avec le trafic.

L'emprise des grandes routes occupe 0,14% de la superficie des surfaces d'intérêts écologiques, sans compter les voies d'accès et aménagements induits. Elles divisent par deux et demi la surface moyenne d'un seul tenant. Elle passe ainsi de 1 998 ha à 814 ha. Le morcellement créé par les routes est variable selon la taille des zones : les surfaces de plus de 100 000 ha sont divisées par six alors que celles de moins d'un ha sont très peu affectées (voir schéma). Les zones de plus de 10 000 ha (100 km²) non fragmentées par une route principale sont propices aux connexions entre les écosystèmes. La moitié de ces zones correspond à des milieux forestiers et semi-naturels et l'autre moitié à des milieux agricoles. Les prairies y sont fortement représentées. Au sein de ces milieux agricoles, la densité des petites routes peut néanmoins être relativement importante. Environ un quart de la surface des zones non fragmentées est d'intérêt écologique. ■
>>> www.ifen.fr/publications/4pages/de114.htm

Impact des routes sur la fragmentation des parcelles d'intérêts écologiques



En rouge, nombre de surfaces continues d'intérêts écologiques sans prise en compte du maillage routier. En bleu, nombre de surfaces continues d'intérêts écologiques avec prise en compte du maillage routier.

La lecture du schéma, montre la grande fragmentation des parcelles d'intérêt écologique. Plus de 57% d'entre elles ont une surface comprise entre 1 et 100 ha. Il n'existe plus en France métropolitaine que quatre parcelles de plus de 100 000 ha.

Coordonné
par
Nicolas
Gérardin,
Parc national
de Port-Cros



PLONGÉE À PORT-CROS. ARRACHAGE DE LA CAULERPA TAXIFOLIA EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION TOTAL.

Certains vont crier au loup

Certains vont crier au loup. L'entreprise n'a rien à faire dans le domaine de la protection de la nature. Il y a même antinomie, un fossé sépare les valeurs de l'entreprise privée, dont l'objectif est de faire du profit, et la protection de la nature dont l'éthique s'appuie sur l'acte gratuit au service de l'humanité tout entière. Mais dans les faits? Dominique Legrain (voir encart page suivante), ancien directeur adjoint du Conservatoire du littoral et inspecteur général de l'environnement au ministère de l'Écologie, brosse le tableau du mécénat en France: « Si l'on regroupe les financements par thème, on s'aperçoit que le mécénat environnemental détient la portion congrue. En 2001, l'environnement ne figure que pour 4 % du mécénat, avec 14 millions d'euros. L'humanitaire et la solidarité drainent quant à eux 134 millions d'euros, soit presque 40 % du total. Enfin, le culturel se taille la part du lion avec 195 millions d'euros, soit 57 % du mécénat de l'Hexagone. »

On réfléchira alors un instant sur cette déduction: « Si, en France, la part du mécénat environnemental atteignait le tiers du mécénat total actuel, les crédits alloués à l'environnement seraient multipliés par huit. » La tendance du mécénat environnemental est cependant à la hausse puisque les chiffres de 2005 le portent à 150 millions, soit 15 % du mécénat de l'année (un milliard d'euros).

Les freins du mécénat en France

Une question surgit alors: quels ressorts psychosociologiques empêchent les défenseurs de l'environnement et les mécènes de travailler de concert? Y aurait-il plus de risque à financer la réhabilitation d'un site que la restauration d'un bâtiment historique?

Pour plus d'exactitude et avant de répondre à cette question, rappelons que la définition juridique du mécénat recouvre une contribution sans contrepartie; à la différence du parrainage, qui s'avère une contribution comportant des retombées directes pour l'entreprise, et du sponsoring qui est un acte commercial et publicitaire.

Mais revenons à la question: pourquoi si peu de mécénat dans le domaine environnemental? Pour Jean Jalbert, directeur de la station biologique de la Tour du Valat, c'est un fait, « il y a une méconnaissance du monde de l'entreprise par les protecteurs de la nature et une égale méconnaissance de l'environnement par les entreprises. Les protecteurs répugnent à travailler avec de grands groupes industriels. Pour eux, Total, c'est la marée noire de l'*Érika*, l'explosion AZF de Toulouse... Même attitude à l'égard d'EDF, de Lafarge, de Procter & Gamble ». Notre économie, à la croissance galopante, fait peser sur la nature une menace constante et travailler avec le diable, c'est vendre son âme. Pourtant, continue Jean Jalbert, « le seul cas où l'on peut écartier une entreprise d'un partenariat, c'est lorsqu'il y a contradiction entre les activités de l'entreprise et l'objectif assigné à l'association. Ainsi, le Conservatoire du littoral ne peut accepter le mécénat d'un promoteur immobilier. De même, l'institut Gustave Roussy¹ ne peut accepter le parrainage d'un fabricant de cigarettes ou d'un marchand d'alcool ». Un autre frein au mécénat environnemental est lié au fait que l'idée même de protection de l'environnement est relativement récente, du moins auprès du grand public. Il faudra, par exemple, attendre le sommet de la Terre de Rio en 1992 pour que les entreprises entendent parler de développement durable.

Les choses évoluent cependant, ainsi Stéphane Couchoux, avocat du barreau de Marseille spécialisé dans la fiscalité et le droit privé, constate une importante évolution dans le management et la culture entrepreneuriale: « Dans les années 1960, l'économiste américain Milton Friedman répétait que la responsabilité sociale de l'entreprise consiste à faire du profit. Alors qu'aujourd'hui, au contraire, Francis Bouygues souligne que la responsabilité de l'entreprise ne peut se limiter au profit. » Jean Jalbert renchérit: « Le monde économique découvre l'engagement citoyen, et les protecteurs découvrent la dimension économique de la gestion des

1. Premier centre européen de lutte contre le cancer.

LES PROPOS RAPPORTÉS DANS CET ARTICLE ONT ÉTÉ TENUS LORS DE LA DERNIÈRE UNIVERSITÉ DU RÉSEAU DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS PROTÉGÉS (MENTON, LES 3 ET 4 MAI 2006). CES JOURNÉES ÉTAIENT ORGANISÉES PAR L'AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT (ARPE). ELLES TRAITAIENT DE « MÉCÉNATS ET PARRAINAGES DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ».

suite page 10 ●●●



© Véolia environnement

● ● ● **suite de la page 9**

territoires protégés.» À son avis, les temps sont mûrs pour nouer de vrais partenariats gagnants/gagnants. Un autre versant de la question s'inscrit dans notre inconscient collectif. En effet, en France, la protection de la nature est traditionnellement une mission régalienne de l'État (Office national des forêts, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Conseil supérieur de la pêche, Parc nationaux, Conservatoire du littoral). Fortement déterminées par cet *a priori*, nullement partagé par les sociétés anglo-saxonnes, nos mentalités peuvent être heurtées par d'autres pratiques. Cependant, les besoins des établissements ou associations au service de la nature sont de plus en plus importants. Dans ces conditions, peut-on se passer du mécénat? «La marge de progrès est aujourd'hui aux mains des entreprises qui ont à la fois les hommes et les moyens financiers, explique Dominique Legrain, lequel s'est vu confier une mission d'étude sur le sujet par Nelly Olin, ministre en charge de l'Environnement. Il faut donc pousser le monde de l'entreprise, encore trop souvent consommateur de ressources naturelles sans contrepartie, à devenir un acteur de premier plan pour la défense de l'environnement.» Toutefois, ce point de vue ouvre une autre question de fond: l'investissement des entreprises ne va-t-il pas inciter l'État à se désinvestir? Le mécénat aurait alors un effet contre-productif.

Des perspectives

Si le partenariat «nature» est très généreux lorsqu'il s'agit de la planète (Jean-Louis Etienne, Francis Hallé, Nicolas Hulot), il est plus timide lorsqu'il touche aux espaces naturels. En effet, les gestionnaires de sites

JUN 2006. LE PROJET FORESTOUR (FORÊT RÉSEAU TOURISME EN RÉGION ALPES-CÔTE D'AZUR) VISE À FAIRE PARRAINER LA PLANTATION D'ARBRES PAR DES TOURISTES AFIN DE COMPENSER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES À LEURS DÉPLACEMENTS. DES COUPONS SONT MIS À DISPOSITION DU PUBLIC AU PRIX DE 20 EUROS DANS LES SUPERMARCHÉS, HÔTELS, STATIONS-SERVICE... LEUR ACHAT FINANCE LA PLANTATION D'UN ARBRE. SUR LE PLAN SCIENTIFIQUE, IL S'AGIT DE CRÉER DES ZONES FORESTIÈRES DENSES À MÊME DE SÉQUESTRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE. LE PROJET VEUT AUSSI RELANCER LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE. L'INITIATIVE EST CONÇUE AVEC LES TECHNICIENS DU CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE, PUIS APPROFONDIE PAR DES SPÉCIALISTES DE L'INRA ET DE L'ONF. 15 000 EUROS ONT ÉTÉ ACCORDÉS PAR LA FONDATION VÉOLIA ENVIRONNEMENT.

n'ont ni l'aura des grands explorateurs ni la tradition de frapper aux portes pour récolter des fonds. Et tous les sites ne se «valent» pas du point de vue de l'image de marque: comme le château de Versailles trouve plus facilement des sponsors que les petites églises corréziennes, les «Grands sites de France» ont plus d'atouts dans leur jeu que les espaces naturels qu'aucun label de prestige n'a valorisés. Alors, quelles perspectives? Plusieurs choses semblent importantes à retenir. Tout d'abord, comme l'évoque Dominique Legrain, le fait que les entreprises ont des stratégies définies à l'égard du mécénat. «Elles peuvent [d'ailleurs] être porteuses de projets de mécénat, sans que l'on ait à leur proposer quoi que ce soit. Ce fut le cas de la fondation Gaz de France qui a spontanément proposé son soutien au projet de réhabilitation de la pointe du Raz et qui s'est aussi investie dans la restauration des sentiers de France avec la Fédération française de randonnée pédestre.» Il convient donc de connaître ces stratégies et d'inscrire ses projets dans l'une d'elles. Par ailleurs, les gestionnaires ont sans doute intérêt à construire un partenariat de long terme. Journaliste au *Monde*, Roger Cans, explique qu'«aujourd'hui, les méfiances se dissipent. Les protecteurs ont compris qu'il ne suffisait pas de tendre sa sébile aux industriels pour qu'ils donnent de l'argent, afin de se refaire une virginité. Il faut les impliquer dans un programme d'action pluriannuel afin que l'entreprise et tout son personnel participent activement à la gestion d'un espace ou à des opérations en faveur de l'environnement». Ceci afin de faire entrer la préoccupation environnementale au sein même de l'entreprise. Et puis, la troisième clé d'un mécénat possible (et réussi), c'est admettre que chacun des partenaires a quelque chose à apprendre. Les chefs d'entreprise savent d'ailleurs qu'un partenariat avec un protecteur de la nature n'est pas seulement l'occasion de se faire une image verte. Le mécénat est également un échange de savoir-faire. Cette interpénétration de deux cultures, celle de l'entreprise et celle de l'environnement, est un des résultats essentiels du mécénat bien conduit.

«Ce qu'il faut, c'est faire rêver le mécène, a dit un participant. Les espaces naturels protégés peuvent offrir ce rêve.» ■

NICOLAS GÉRARDIN
 PARC NATIONAL DE PORT-CROS

La ministre de l'Écologie expertise le mécénat

Dominique Legrain, inspecteur général de l'Environnement, s'est vu confier par Nelly Olin, une mission d'évaluation et d'expertise du mécénat d'entreprise au profit des politiques en faveur de l'écologie et du développement durable. Un rapport d'étape a été remis à la ministre, fin décembre 2006. La remise du rapport définitif est prévue au mois de mai de cette année. L'auteur observe qu'il faut, de toute évidence, que le ministère affiche plus clairement son intérêt pour le rapprochement entre le monde de l'entreprise et le monde de l'environnement. Il s'agit, à son avis, d'un véritable enjeu de société et d'une opportunité majeure pour la protection de l'environnement. ■

>>> **Mél: dominique.legrain@ecologie.gouv.fr**

En savoir plus

Agence régionale pour l'environnement
 Mél: b.cosson@arpe-paca.org

«Non. C'est la perte des valeurs du bien commun».



La parole à

Claude Dautrey

RESPONSABLE DU SERVICE
ACCUEIL COMMUNICATION AU
PARC NATIONAL DES ÉCRIVAINS.

>>> Mél:

claude.dautrey@espaces-naturels.fr

J'ai eu à mettre en œuvre, partiellement, des actions de mécénat avec IBM, ICI Sopra, Fondation Total... Ces timides initiatives ont toujours fait débat.

Elles touchent, en effet, aux fondements des Parcs nationaux, au caractère inaliénable des espaces naturels protégés et aux valeurs immatérielles que sont l'espace, le calme, l'air pur, le silence, la beauté, l'harmonie. L'espace protégé induit la reconnaissance d'un enjeu supérieur et le respect d'un ensemble de règles, à commencer par l'appellation de Parc national qui ne peut être utilisée à des fins publicitaires, commerciales ou marchandes.

En engageant un mécénat, on entre en contradiction avec ces principes, on écorne l'inaliénabilité des patrimoines et des valeurs d'un Parc national. Peu importe les précautions, engagements ou cahiers des charges que l'on s'imposera mutuellement. Engager les terres et mers protégées dans un mécénat les réinvestit dans des logiques classiques d'aménagement, d'urbanisation, d'industrialisation, de contrainte économique desquelles on les avait exclues.

Bien sûr, l'action bénéficiant d'un mécénat ne représente pas tout le Parc. Mais que penser du mariage d'image? À l'heure de la mondialisation, quel groupe, quelle société peut garantir les valeurs qui animent semblable projet? Ne vaut-il pas mieux moins faire, accepter de ne pas faire ou faire autrement, plutôt que de s'engager dans une relation qui ne peut qu'être aventureuse et qui peut devenir la règle?

Le livre sur les Parcs nationaux aux éditions Gallimard, avec l'appui financier de la fondation Total, montre bien ce qui se joue. Éditer un ouvrage, sous l'égide de

la fondation Total, c'est engager l'éthique de chaque Parc, de chaque salarié, et la valeur symbolique que porte tout citoyen aux Parcs nationaux. On fait un livre avec un éditeur-diffuseur si l'on en a les moyens; sinon on ne le fait pas.

Ainsi, par exemple, les films pédagogiques réalisés avec ICI Sopra sont de bons documentaires, primés pour leur valeur pédagogique. Cependant, des questions légitimes placeraient enseignants et agents des Parcs dans l'embarras quant aux enjeux généraux exprimés dans ces films et que ICI Sopra ne contribue pas forcément à résoudre.

Si le partenariat avec les acteurs du territoire n'est pas si facile, il affirme pourtant une réciprocité d'intérêts autour d'un enjeu précis. Mais le désintéressement du mécénat est exorbitant. En n'attendant rien, le mécénat prend tout, c'est-à-dire les fondamentaux des Parcs. Des partenaires traitent d'égal à égal. Un mécène offre son protectorat financier de manière «désintéressée».

Pour avoir participé à la mise en œuvre des mécénats, je me suis très souvent senti désigné par mes collègues comme celui qui ne respectait plus la règle de l'inaliénabilité des valeurs du patrimoine classé, quand ils en demeuraient les garants. Grave fracture qui peut conduire à l'éclatement.

Aujourd'hui, devant les pressions multiples auxquelles nous sommes confrontés, la seule attitude tenable est celle du respect des règles: pas d'artificialisation, pas de banalisation; «total respect» pourrait-on dire avec un brin d'humour et pour ne pas paraître tout à fait hors du temps. ■



La parole à

Christian Desplat

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PACA DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL.

«Oui. À condition de nouer une relation de confiance».

Depuis quinze ans, j'ai eu la chance de pouvoir travailler avec une vingtaine de mécènes pour réaliser divers projets de protection et gestion d'espaces naturels, ainsi qu'avec une poignée de personnalités fortunées désireuses de contribuer à la réalisation des projets du Conservatoire du littoral.

De ces expériences fructueuses et diversifiées, qui ont permis de financer, totalement ou partiellement, nombre d'opérations pour un montant cumulé d'environ trois millions d'euros, j'ai pu tirer quelques enseignements qui peuvent avoir valeur de conseils pour les gestionnaires d'espaces naturels à la recherche de financements privés dans la perspective de réaliser certains de leurs projets:

- être inventif, être en mesure de proposer plusieurs projets séduisants, novateurs, porteurs de valeurs ou de rêves à partager avec ses futurs partenaires...;
- être opportuniste, dans le bon sens du terme, c'est-à-dire savoir saisir les opportunités, les occasions de rencontres, être curieux, à l'affût...

- être réactif, disposer de dossiers prêts, solides, modulables, adaptables en fonction des souhaits et des possibilités des futurs partenaires. Ne pas attendre des mois pour réagir, fournir des informations, organiser une visite, apporter des éléments techniques ou financiers...;

- être attentif à son interlocuteur, privilégier le contact, la relation personnelle, s'intéresser à son entreprise, à ses projets, car le mécénat est avant tout une affaire de relation humaine;

- savoir consacrer un peu de temps, d'argent, d'énergie pour espérer récolter les fruits de son engagement.

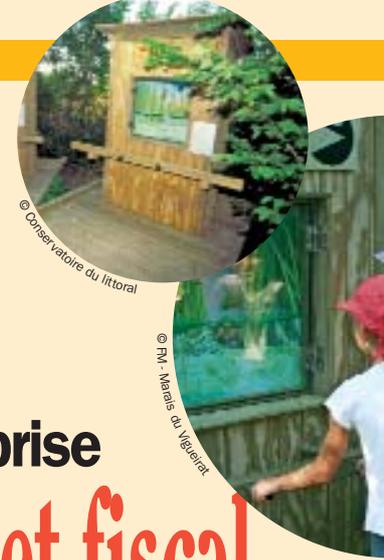
Ainsi, paradoxalement, la recherche de mécènes se joue davantage sur le registre de «l'être» plutôt que de «l'avoir», car un bon partenariat est toujours fondé sur la relation de confiance entre deux personnes, même si celles-ci agissent au nom de leurs institutions. ■

>>> Mél: paca@conservatoire-du-littoral.fr



© Marais du Vigueirat

La loi Aillagon du 1^{er} août 2003 régit le mécénat. Parmi les avantages pour les entreprises : une réduction d'impôt de 60 %, à certaines conditions...



© Conservatoire du littoral

© M. Marais du Vigueirat

Le mécénat d'entreprise Cadre juridique et fiscal

Le mécénat d'entreprise obéit à des règles juridiques et fiscales strictes, définies pour l'essentiel par la loi du 1^{er} août 2003 (détaillées dans le *Bulletin officiel des impôts* 4 C-5-04). Retenons tout d'abord que le mécénat d'entreprise est un soutien matériel en faveur d'activités d'intérêt général. L'entreprise, personne morale, agit donc dans un autre objectif que celui de sa propre exploitation.

► **LES BÉNÉFICIAIRES.** Les bénéficiaires doivent être obligatoirement des représentants de l'intérêt général. La notion d'intérêt général implique certains secteurs d'intervention, comme l'environnement, mais également les notions de gestion désintéressée, d'activités non lucratives et d'utilité sociale. Ces critères sont explicités par le *Bulletin officiel des impôts* 4 H-5-06. Tout organisme peut avoir confirmation de son éligibilité au mécénat en s'adressant au centre des impôts dont il dépend (procédure explicitée par le *Bulletin officiel des impôts* 13 L-5-04).

Attention, le bénéficiaire doit remettre un reçu de dons aux œuvres (fiche Cerfa 11 580*02) à l'entreprise pour que celle-ci puisse bénéficier des avantages fiscaux propres au mécénat. Le bénéficiaire engage donc sa responsabilité quant au fait d'être éligible au mécénat, d'où l'importance de s'assurer que c'est bien le cas.

► **LES CONTREPARTIES POSSIBLES POUR L'ENTREPRISE.** Pour que l'action reste qualifiée en mécénat, des contreparties pour l'entreprise sont possibles, mais elles doivent être disproportionnées et indirectes. La disproportion est prouvée quand la valorisation d'éventuelles prestations fournies par l'organisme (visites privées, mise à disposition d'espaces de réception...) est

inférieure à 25 % du montant donné par l'organisme. Par exemple, une entreprise qui donnerait cent euros à un organisme pour une animation pédagogique, ne pourrait recevoir en contrepartie plus de vingt-cinq euros en valeur de billets d'entrée mis à sa disposition. Par ailleurs, il est toléré que le nom de l'entreprise soit associé aux actions soutenues. Néanmoins, dans ce cas, elle doit se limiter à la simple mention du nom du donateur, quels que soient le support et la forme, à l'exception de tout message publicitaire.

► LES DIFFÉRENTES FORMES DU MÉCÉNAT.

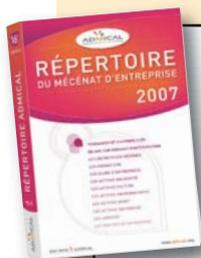
- Mécénat financier : il peut s'agir de cotisations, de subventions, d'apports en numéraire.
- Mécénat en nature : le versement peut consister en la remise d'un bien immobilisé, de marchandises en stock, en l'exécution de prestations de services, en la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques (aussi appelé mécénat de compétences).

► **LA GESTION DU MÉCÉNAT.** Le mécénat peut-être géré en régie directe ou indirecte. Dans le premier cas, le mécénat de l'entreprise est géré en interne par un service mécénat ou un autre département de l'entreprise. *A contrario*, en régie indirecte, l'entreprise mécène crée une structure juridique indépendante pour gérer son mécénat, cette structure intermédiaire prend la forme d'une fondation, d'une association ou d'un club d'entreprises.

► **LES INCITATIONS FISCALES AU MÉCÉNAT.** Depuis la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, les dons effectués par les entreprises leur ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant donné, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe de l'entreprise. ■

FICHE RÉALISÉE PAR ADMICAL

À PARTIR DE 1997, LA FONDATION PROCTER & GAMBLE A SOUTENU PENDANT QUATRE ANS LE PROJET D'OUVERTURE AU PUBLIC DES MARAIS DU VIGUEIRAT, PROPRIÉTÉ DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL EN CAMARGUE. LA FONDATION CIBLE ICI PARTICULIÈREMENT LES ENFANTS, AVEC LA RÉALISATION D'UN SENTIER LUDO-PÉDAGOGIQUE : LE « SENTIER DES CABANES ». L'OBJECTIF DE CE SENTIER EST DE DÉVELOPPER L'OBSERVATION, SUSCITER L'INTÉRÊT, PROVOQUER LE QUESTIONNEMENT CHEZ L'ENFANT QUI EST AMENÉ À UTILISER TOUS SES SENS. DEPUIS SON OUVERTURE LE 15 JUIN 2000, SON SUCCÈS VA SANS CESSER CROISSANT. DURANT CETTE MÊME PÉRIODE, LA FONDATION PROCTER & GAMBLE A FINANCÉ LES OPÉRATIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT AUX MARAIS DU VIGUEIRAT. CE SOUTIEN A PERMIS DE CRÉER DES POSTES D'ÉDUCATEURS POUR ACCUEILLIR ET GUIDER DES ENFANTS SUR LE TERRAIN (ENVIRON 3 000 SCOLAIRES PAR AN). LA FONDATION PROCTER & GAMBLE EST PARTENAIRE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DEPUIS 1992.



Répertoire du mécénat d'entreprise

« C'est l'outil de travail de tous les acteurs du mécénat d'entreprise » explique Admical, éditeur de cette 16^e édition. Effectivement, l'ouvrage (600 pages quand même !) est conçu pour permettre la rencontre des mécènes et des porteurs de projet. Dans ses quatorze chapitres, on trouve notamment les tendances et bilans commentés du mécénat ; la liste d'entreprises mécènes (leurs coordonnées bien sûr, mais également les grandes lignes de leur politique de mécénat). Des actions par domaines d'intervention (solidarité, culture, environnement, sport, recherche) sont également développées ainsi que tous les outils indispensables à l'ensemble des acteurs du mécénat. À savoir par exemple, les centres de ressources en France et à l'étranger, les formations, une bibliographie. Cette bible coûte soixante-quinze euros. On peut la commander sur le site d'Admical (cf. En savoir plus). L'édition 2007 vient de paraître. ■

En savoir plus

www.admical.org



© Marais du Vigueirat

Les niches du mécénat vert

« L'environnement, c'est un mécénat de niches » estime David Sève, directeur de la fondation Nature et découvertes... De fait, les niches sont nombreuses et on peut se demander qui sont aujourd'hui les grands mécènes de l'environnement. Il y a d'abord ceux dont les métiers sont en cohérence avec les grands éléments, l'eau, l'air, la terre, le feu et l'énergie par exemple. Mais aussi ceux qui ressentent la nécessité de compenser les conséquences de leur activité industrielle par un geste en faveur de la planète.

Trois grandes voies d'accès mènent au mécénat vert. La première, la plus large, qui bénéficie des deux tiers des actions, est celle de l'éducation : soutien d'associations, formation et information, interventions scolaires, elle passe aussi par les actions de proximité et fait souvent bon ménage avec des actions de solidarité. Quelques exemples : Gaz de France soutient des initiatives d'insertion par l'environnement, comme « La ferme de Brécourt » qui accueille des jeunes en rupture sociale ou familiale dans le Parc du Vexin, ou « En passant par la montagne » qui emmène en haute montagne des jeunes exclus ou handicapés. Plus visible, l'action de Nature et découvertes, une grosse PME qui emploie 1 000 salariés et qui s'est donné mission, à travers sa fondation, de soutenir financièrement les associations de protection des espèces et des milieux. La fondation reçoit chaque année 10 % des bénéfices de l'entreprise. Soit, pour 2005, un budget de 600 000 euros. Depuis onze ans, elle a financé près de 600 projets, elle est aussi partenaire de quelques grands militants de l'écologie, comme la Ligue pour la protection des oiseaux, le WWF, les clubs Connaître et protéger la nature, l'association Saumon ou SOS Loire vivante.

Deuxième voie d'engagement pour la planète, la préservation des sites naturels. La mer vient largement en tête avec 15 % des investissements. Le Conservatoire du littoral rafle la mise avec ses grands partenaires. Vedettes incontestées du mécénat marin, le pétrolier Total dans la biodiversité marine, le groupe Banque populaire avec un programme de préservation et de rénovation du patrimoine maritime et aquatique, et surtout le géant des lessives, Procter & Gamble, engagé dès 1992 avec le Conservatoire. Une fidélité qui se traduit par le financement d'études, de travaux de doctorat, de vingt-quatre ateliers avec publication de cahiers scientifiques, de deux atlas et la réalisation d'un site internet. Enfin, pour les néophytes, un circuit ludo-pédagogique en Camargue, le « sentier des cabanes ».

Côté terrestre, les investissements vont du micro-local tels les soutiens de la fondation Crédit Agricole-Pays de France sur le patrimoine bâti ou non bâti (rénovation d'un canal ou d'un Parc), à la mise en valeur de grands sites nationaux comme la pointe du Raz par la fondation Gaz de France, par ailleurs partenaire de la Fédération française de randonnée pédestre et grand aménageur de jardins. Enfin, les déchets, bête noire de l'écologie, peuvent eux aussi bénéficier d'encouragements financiers, comme ceux d'Onyx, d'Altis Semi conductor et Leclerc, ou plus récemment de SFR, pour la récupération des téléphones portables usagés.

Troisième terrain d'intervention, la protection des espèces. On y retrouve tout naturellement, Nature et découvertes, Procter & Gamble, Yves Rocher, mais aussi les Autoroutes du Sud, sensibles à l'avenir de la tortue d'Hermann, la seule tortue terrestre de France, Bayer France défenseur du guépard ou Patagonia des oiseaux migrateurs.

Toutes actions confondues, les principaux intervenants du mécénat vert sont les industriels de la distribution qui totalisent 40 % des investissements, loin devant les stars habituelles du mécénat culturel ou solidaire, les banquiers. ■

CLAUDE TÉZENAS DU MONTCEL, MARTHE DE LA TAILLE RIVERO - ADMICAL

Dans sa revue *Entreprises & mécénat* n° 113 de janvier 2007, Admical a publié un article, « Les niches du mécénat vert », qui approfondit le sujet. Le lecteur s'y reportera utilement.

Admical, carrefour du mécénat d'entreprise

Favoriser le développement du mécénat d'entreprise, telle est la vocation d'Admical qui accompagne les entreprises dans leur politique de mécénat sur l'ensemble du territoire français et à l'international. Longue histoire puisque l'association, fondée en 1979 et présidée par Jacques Rigaud, est à l'origine du mécénat d'entreprise en France. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1992. Très concrètement son rôle est triple :

- **Représenter et soutenir les entreprises mécènes.** Porte-parole des entreprises mécènes, Admical représente et défend leurs intérêts communs auprès des pouvoirs publics, des médias et des instances internationales. L'association contribue à l'amélioration du cadre juridique et fiscal du mécénat (la loi du 1^{er} août 2003 – voir article p. 12 –, inspirée par les propositions d'Admical, constitue une véritable avancée pour le mécénat en France). Pour cela, Admical s'appuie sur un réseau de correspondants et intervient chaque année dans de nombreux colloques en France comme à l'étranger.

- **Créer et animer un réseau d'échange d'expériences.** Admical s'adresse aux acteurs du mécénat : dirigeants d'entreprises ou de fondations d'entreprises, institutions, collectivités territoriales, journalistes, associations, enseignants, étudiants... Les manifestations organisées par Admical (assises internationales, concours des oscars, conférences thématiques...) offrent l'opportunité de rencontres régulières pour confronter expériences et pratiques, faire progresser la réflexion et approfondir un thème d'actualité en y associant des experts et des témoins engagés.

- **Former et accompagner les acteurs du mécénat.** Le développement du mécénat passe par la mise à disposition d'informations et l'offre de formations spécifiques. Admical met donc à disposition un centre de ressources et un centre de formation. Le centre de ressources vise à mieux informer l'ensemble des acteurs. Des ouvrages de référence et études sont ainsi publiés. Un site internet constitue également une mine d'informations (cf. En savoir plus). Le centre de formation professionnel mobilise ses compétences pour concevoir des modules sur mesure adaptés aux objectifs des publics d'entreprises, de collectivités territoriales d'associations. « La recherche de fonds » est une session parmi d'autres. ■

La gestion d'espaces naturels fait appel à nombreuses compétences. Ainsi, au-delà du cœur de métier tourné vers des problématiques écologiques, les gestionnaires butent très souvent sur des domaines d'expertise absents de leurs ressources internes. Le Parc national de Port-Cros a sollicité des mécènes afin qu'ils mettent leur compétence technique à disposition.



>>> Parc national de Port-Cros

Les mécènes peuvent être experts

Le premier contact avec la Screg, entreprise de travaux publics du groupe Colas, s'est fait à l'occasion de l'organisation d'une régates annuelle à Porquerolles. Au-delà de l'événement nautique, l'idée d'un partenariat entre les structures est venue spontanément pour résoudre des questions techniques posées au sein du territoire. En effet, le Parc assure l'entretien de la quasi-totalité du réseau de pistes et sentiers de l'île de Porquerolles. Mais à la périphérie du village, certaines de ces voies, non stabilisées, souffrent d'une fréquentation intense par des véhicules, et pâtissent également de l'érosion occasionnée par les pluies. L'été, la poussière soulevée par les véhicules incommode riverains et visiteurs.

Les responsables de la société mécène ont alors accepté un pari difficile.

En effet, outre le fait que la technique de traitement des pistes doit être écologiquement conforme, le traitement doit s'interroger sur l'apport d'agrégats calcaires exogènes dans un environnement siliceux; les liants doivent être chimiquement neutres, la colorimétrie garantir une bonne intégration paysagère, la tenue dans le temps doit être satisfaisante et la mise en œuvre doit, techniquement et économiquement, être supportable dans une île.

Les techniciens de l'entreprise se sont déplacés sur le site, ils ont réuni échantillons, levés topographiques, photographiques, granulométriques. Ils sont en pleine réflexion – vous avez dit partenariat d'expertise?

D'autres expériences ont été menées selon la même logique telle la restauration d'un ancien moulin à vent qui domine le village de Porquerolles et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Parc. Ce projet est par ailleurs soutenu par la compagnie de transport maritime TLV-TVM qui assure gratuitement le passage des matériaux nécessaires aux travaux.

Un spécialiste autodidacte des moulins provençaux, M. Ribis, animateur d'une association locale, a, par son enthousiasme, contribué à faire émerger le projet et, par son expertise, à confirmer sa faisabilité. Par ailleurs au-delà du projet de restauration lui-même, il assurera une formation bénévole pour l'équipe chargée de la conduite du moulin. La mise en fonctionnement, dans les conditions d'une météorologie fluctuante telle que celle de l'île de Porquerolles suppose une très bonne maîtrise et la coordination d'une équipe qui peut compter jusqu'à six personnes quand elle est constituée de néophytes. Un moulin se gère comme un voilier, avec le sens de l'anticipation et une attention permanente. Meunier tu dors... ton moulin va trop fort...

Voilà quinze ans aussi que le Parc et la fondation Total pour la biodiversité et la mer travaillent en partenariat. À plusieurs reprises, celui-ci a pris la forme d'un partenariat d'expertise. Un ingénieur hydraulicien, détaché par le groupe, a largement participé à la rédaction du cahier des charges pour l'installation de la pompe de relevage des eaux des salins d'Hyères. Outre les contraintes de hauteur et de débit qui devaient permettre une évacuation des eaux excédentaires, ce dispositif devait assurer le retour vers la mer de toute l'ichtyo-faune associée à l'étang des Pesquiers. Puissances motrices, sécurités, tenue des matériaux, fiabilité, spécifications techniques, coûts, cette contribution technique a été – pour une large part – garante du succès de l'opération. Dernier en date des partenariats d'expertise, le Parc national de Port-Cros sera doté en 2007 d'un plan d'intervention en cas de pollution par hydrocarbure localisée dans les eaux du Parc. Ce plan sera réalisé gracieusement par Bernard Tramier, le responsable de la fondation et par ailleurs président du Cedre¹ pendant douze ans. Celui-ci travaille également avec le Parc au choix des moyens et des techniques nécessaires pour éviter les dommages d'une éventuelle pollution sur les écosystèmes littoraux et les espèces marines du Parc. S'adjoindre le spécialiste de la prévention des risques industriels et environnementaux, le Parc pouvait-il attendre une meilleure expertise dans ce domaine? Le premier pas vers la compétence, c'est d'admettre ses propres incompétences. Cherchons-les, hors des sentiers battus, là où elles sont! ■

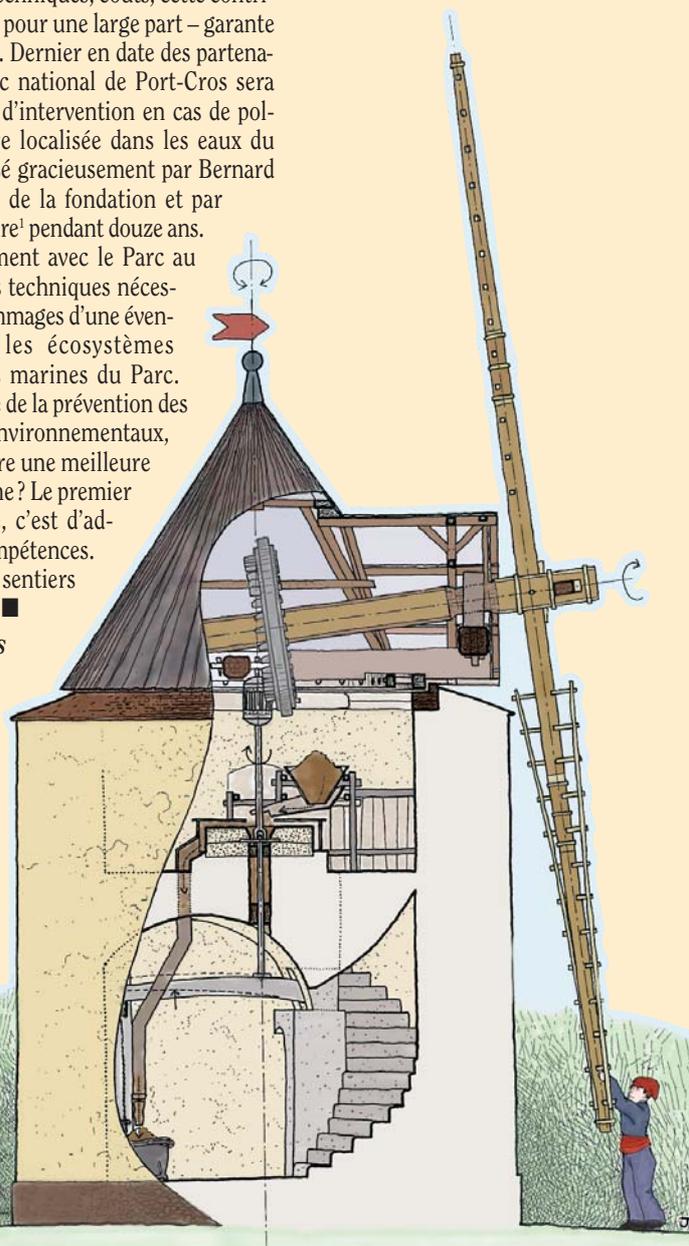
JEAN-BAPTISTE MILCAMP
PARC NATIONAL DE PORT-CROS

VUE DU MOULIN
DU BONHEUR
(PORQUEROLLES).



1. Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux.

>>> Mél:
jean-baptiste.milcamps
@espaces-naturels.fr





>>> La Tour du Valat (fondation Sansouire)

Quand l'œuvre d'un mécène se tourne vers d'autres mécènes



LE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ LYONDELL (FOS-SUR-MER) ET LA TOUR DU VALAT A SENSIBILISÉ LES SALARIÉS AUX ESPACES NATURELS. SUR LA BASE DU VOLONTARIAT, ILS RÉPONDENT PRÉSENTS LORS DE CERTAINES OPÉRATIONS : (1) REMISE EN ÉTAT DE LA FORÊT DOMANIALE DE CASTILLON SINISTRÉE PAR UN INCENDIE (LES VOLONTAIRES LYONDELL REMONTENT UNE RESTANQUE); (2) ARRACHAGE DES TAMARIS QUI MENAÇAIENT LA ROSELIÈRE DANS LE MARAIS DU VERDIER; (3) AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER DE

DÉCOUVERTE SUR LA COLLINE DE FOS.



1. La Tour du Valat a pour mission de stopper la perte des zones humides méditerranéennes et de leurs ressources naturelles, les restaurer et promouvoir leur utilisation rationnelle.

>>> **Mél:**
jalbert@tourduvalat.org
Site web: www.tourduvalat.org

La Tour du Valat fait figure d'Ovni dans le paysage de la recherche et de la conservation de la nature en France. Établie il y a plus de cinquante ans par Luc Hoffmann, naturaliste, scientifique visionnaire et mécène, cette fondation privée est dotée d'une mission d'intérêt général¹. C'est à la fois un centre de recherche, un espace protégé de grande valeur patrimoniale mais aussi un pôle d'expertise et de ressource pour le renforcement des capacités de gestion des espaces naturels en Méditerranée.

UNE NÉCESSITÉ : DIVERSIFIER LES FINANCEMENTS. Au départ essentiellement financé par une dotation de Luc Hoffmann, le budget de la Tour du Valat a pu, peu à peu, être abondé par des fonds institutionnels acquis dans le cadre de projets menés au bénéfice des zones humides, en France comme dans le bassin méditerranéen. Et puis, au début des années 2000, changement de donne. La forte réduction des revenus de la dotation, liée à la crise boursière, exige de repenser totalement l'organisation de la fondation et son plan de financement. Aujourd'hui, la Tour du Valat, c'est une équipe d'une soixantaine de salariés et un budget d'environ 4 millions d'euros dont seulement un peu plus de 20 % proviennent de la dotation initiale. Les partenariats – jusque-là concentrés dans la sphère scientifique et technique – doivent s'élargir. La mission d'intérêt général doit recevoir le soutien de la puissance publique, mais également de la sphère privée. Côté pouvoirs publics, malgré la reconnaissance de l'utilité des travaux pour alimenter les politiques publiques, le support reste timide et... essentiellement moral. Côté privé, en revanche, les choses bougent.

UNE VOLONTÉ : CRÉER DES PASSERELLES ENTRE ENVIRONNEMENT ET MONDE DE L'ENTREPRISE. De par son histoire et donc sa culture, la Tour du Valat a toujours été convaincue que, dans un monde dirigé par une économie à la croissance galopante qui fait peser sur la nature une menace sans cesse croissante, une alliance objective s'impose entre la sphère de la protection de l'environnement et celle de l'entreprise. De ce fait, il n'y a pas au sein de la fondation de réel « fossé idéologique », de diabolisation du monde de l'entreprise.

Ce type de position impose en revanche, d'avoir une exigence éthique : ni caution « verte » d'activités préjudiciables au développement durable de la société, ni chevalier blanc pourfendeur des méchants industriels. Notre credo réside dans le bénéfice mutuel de l'interpénétration des cultures, celle de l'entreprise et celle de l'espace protégé. Cela demande des efforts constants de

pédagogie en interne. Il est en effet très facile pour nous, gestionnaires d'espaces protégés, de se draper dans la vertu et la noblesse de notre mission et de dénigrer les approches affairistes et polluantes de groupes industriels. Pourtant, tout vertueux que nous sommes, notre quotidien n'est-il pas fait des produits de ces groupes ? Parallèlement, les entreprises évoluent ; beaucoup ont aujourd'hui un réel engagement citoyen, au-delà d'un simple affichage. Le contexte réglementaire et fiscal encourage le mécénat d'entreprise.

Les temps semblent donc propices à ce que cette communauté d'intérêt s'exprime. À nous de faire en sorte que l'environnement – parent pauvre du mécénat, comparé à la culture ou à la santé – ne fasse plus peur aux mécènes. À nous d'aider les industriels à assumer leur responsabilité environnementale et non plus seulement les fustiger au moindre faux pas.

Dans le cas précis de la fondation, la question prend un tour particulier puisqu'étant déjà l'œuvre d'un mécène, on pouvait craindre que la Tour du Valat ne souffre de ce défaut rédhibitoire aux yeux de mécènes potentiels. Défaut auquel s'ajoute une visibilité très réduite de l'action de la Tour du Valat – et donc de leurs mécènes – vis-à-vis du grand public. L'expérience semble montrer que ce n'est pas un obstacle. Les partenariats se nouent sur la pertinence de l'action au regard des stratégies de chaque partenaire et sur la volonté des hommes ; le mécénat existant ne s'oppose pas par principe aux nouveaux mécénats.

UNE EXIGENCE DE PROFESSIONNALISME. Concrètement, nous avons engagé un partenariat de proximité avec le groupe chimique Lyondell, dont une filiale est établie aux portes de la Camargue à quelques encablures de la Tour du Valat. Soutien au programme de recherche sur les flamants roses, participation des salariés de Lyondell à des activités de gestion des espaces naturels de la Tour du Valat. Un partenariat plus ambitieux est en train de s'élaborer avec la fondation Total, portant sur divers programmes dans des dimensions d'innovation et de transfert. D'autres pistes sont en cours, focalisées sur la connaissance et la conservation d'espèces emblématiques (flamant rose, pélican...) ou sur la synthèse et la publication de données susceptibles d'orienter l'action publique.

Il est trop tôt pour tirer un bilan, pour toucher les limites de ces actions. Mais d'ores et déjà, une chose est sûre : toutes ces démarches de partenariat, qu'elles aboutissent ou non, présentent pour nous le bénéfice d'un regard extérieur qui nous oblige à nous questionner sur la pertinence et l'impact de notre action, et exige de notre part un vrai professionnalisme. ■

JEAN JALBERT
DIRECTEUR DE LA STATION BIOLOGIQUE DE LA TOUR DU VALAT



Dieu ou démon ?

De l'argent en échange d'une virginité nouvelle pour les entreprises polluées ? Le mécénat ne se limite pas à l'outil financier auquel on voudrait le réduire. Il existe des formes de mécénat plus subtiles, plus élaborées, souvent plus efficaces, qui concrétisent l'engagement réciproque des partenaires autour d'un même projet. Apport d'expertise, de conseil, de services, de technologies, de savoir-faire. Dons en nature, cessions gratuites d'espaces naturels ou de matériel de haute technologie, travaux de réhabilitation de sites classés, mise à disposition de chercheurs, de techniciens, de jeunes professionnels. Nombreux sont les exemples où le mécénat a permis d'apporter, non pas directement de l'argent, mais des outils, des solutions avec une souplesse que ne peuvent avoir les acteurs publics. Rappelons que les technologies développées lors de l'opération « Radeau des cimes » soutenue par Elf et Rhône-Poulenc, ont permis d'étudier la canopée. Même si, à l'époque, à la fin des années 1980, l'opération engagée par Francis Hall, professeur de botanique tropicale à l'université de Montpellier, a choqué la communauté scientifique de France.

Les hésitations, voire les résistances, sont légitimes : comme les scientifiques avant eux, les protecteurs de la nature refusent de « se vendre au diable » pour qu'il se rachète une vertu. Ainsi, les promoteurs du Parc régional marin de la Côte bleue ont-ils refusé le partenariat de la fondation Total, dont l'usine de la Mède, toute proche, a pollué à plusieurs reprises l'environnement. À l'inverse, lorsqu'un groupe envisage de signer une convention avec un gestionnaire d'espace naturel ou une association de protection de la nature, ses dirigeants prennent le risque d'être contestés par l'un ou l'autre de ses actionnaires.

Il faut aussi savoir sortir des clichés. Le mécénat n'est pas l'apanage des grands groupes : 50 % du mécénat environnemental est financé par de petites et moyennes entreprises. Pour les gestionnaires, c'est un outil complémentaire des fonds publics, permettant de porter des projets novateurs irréalisables sans ces apports, mais aussi de sensibiliser les entreprises à l'environnement. Alors, plutôt qu'une compromission, pourquoi ne pas envisager le mécénat comme un échange, une rencontre de deux cultures ? Rencontre de deux univers trop souvent opposés, le public et le privé ; rencontre entre les logiques du profit économique et de l'intérêt général. De ces échanges naît forcément un processus d'évolution. Sans compter que l'action sociale va souvent de pair avec l'action environnementale, comme on le voit dans les opérations d'entretien de rivière ou de reboisement après incendie. Le partenariat pour la nature se multiplie, au bénéfice de la société pour un développement durable. Les entreprises et les protecteurs de la nature se laissent de plus en plus séduire sans pour autant perdre de leur éthique : près d'un tiers des espaces naturels protégés ont aujourd'hui souscrit des accords de partenariat. ■

MAURICETTE STEINFELDER
DIREN LANGUEDOC-ROUSSILLON

>>> **Mél :** mauricette.steinfelder
@languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr

>>> Réserves naturelles de France

Le mécénat comme levier de management

« Aussi surprenant que cela puisse paraître, le partenariat que nous entretenons, depuis quinze années maintenant, avec la fondation EDF joue, en quelque sorte, un rôle d'outil de management en direction des Réserves naturelles locales. Il est vrai que nous œuvrons dans un contexte particulier : Réserves naturelles de France (RNF) contracte directement avec le mécène mais ce sont les Réserves locales qui bénéficient des financements¹. Chaque Réserve peut ainsi proposer un projet. Après avoir pris l'avis des délégations régionales d'EDF et du conseil d'administration de RNF, les deux partenaires se rencontrent et décident, ensemble, des projets aidés. Ainsi présenté, on pourrait penser qu'RNF n'est qu'une courroie de transmission et que cette organisation permet juste aux Réserves locales de profiter de fonds qu'elles n'atteindraient peut-être pas seules. En réalité, les choses sont plus complexes. Car la sélection des projets s'effectue en fonction de critères décidés par les deux partenaires. C'est là que le mécénat devient un outil de management du réseau.

Nous conventionnons pour trois ans autour d'un thème précis. En ce moment par exemple, nous appuyons les projets visant à améliorer l'accueil des publics et notamment des publics handicapés. C'est là, pour nous, une manière d'orienter les projets des Réserves. En effet, la possibilité d'obtenir une aide pousse certains gestionnaires à intégrer la thématique ciblée dans leur projet. Et ceci d'autant plus qu'ils prennent connaissance d'autres projets réussis, réalisés dans d'autres Réserves naturelles. Très concrètement, cela se décline autour de réalisations telles la mise en place d'un sentier ou l'édition d'une plaquette...

Le choix de telles orientations est loin d'être une évidence. Les mécènes préfèrent souvent financer quelques projets importants, beaucoup plus lisibles en matière de communication qu'une somme de petits projets. Pour convaincre la fondation EDF, RNF a joué la carte du réseau national. Une affichage diffus sur l'ensemble du territoire permet de toucher plus de monde. Mais les choses ne sont pas acquises pour toujours. Il faudra certainement convaincre, encore, pour défendre ce parti pris. Un autre constat intéressant est l'effet de levier créé par le soutien de notre partenariat : le mécénat permet au gestionnaire d'apporter une part de financements privés suffisante pour accéder aux aides publiques. Mais cet effet va parfois plus loin : le fait qu'EDF, grande entreprise nationale, accepte de participer au financement, crédibilise le projet et son porteur aux yeux des partenaires publics locaux. Rarement évoqué, cet aspect donne un autre regard sur le fait que le mécène utilise l'image des espaces naturels.

Ceci dit, une question peut se poser : celle de l'éventuelle dépendance au mécène. Différents critères permettent de s'en prémunir. Le financement s'inscrit toujours dans le cadre d'un projet ponctuel (limité à 36 mois au maximum) et dans la limite de plafonds d'aides précis (en termes de montant et de taux d'aide). Par ailleurs, la part de fonctionnement prise en compte dans le montage d'un projet est soigneusement examinée : le partenariat ne doit pas financer des missions ordinaires de la Réserve (la garderie par exemple), lesquelles doivent être pris en charge par l'autorité de classement. Il n'est pas envisageable, non plus, que le projet ait pour objectif principal d'assurer le maintien de postes. Cela dit, la vigilance s'impose. Imaginons que, demain, nous choissions les suivis scientifiques pour thème de convention de partenariat. On ne pourrait pas reprocher aux gestionnaires de conduire des études en interne. Cela reviendrait alors à financer l'emploi. Comme quoi, un risque existe... » ■

OLIVIER LEMAÎTRE - RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

>>> **Mél :** olivier.lemaitre-rnf@espaces-naturels.fr

1. Cela vaut pour les deux tiers du fonds de ce mécénat (152 500 euros par an), l'autre tiers étant consacré à des projets nationaux et à la gestion du partenariat.

LA FONDATION NATURE ET DÉCOUVERTES SOUTIEN LA LPO, NOTAMMENT POUR LA RÉINTRODUCTION DES VOUTOURS MOINES DANS LES GORGES DU VERDON, AVEC UNE DOTATION DE 15 000 EUROS EN 2004.



© Fabrice Cahiez - LPO



© ONF Co



© Claude Rives - Enimages

PHOTOS 2 & 3 • MISSION PANGLAO 2004, PHILIPPINES. À GAUCHE, DES PLONGEURS REMONTENT DES PRÉLEVEMENTS DE NUDIBRANCHES À L'AIDE D'UN PARACHUTE. CI-CONTRE, UNE SCIENTIFIQUE ÉTUDIE L'ÉVOLUTION DU CORAIL SUR LE RÉCIF DE MOOREA (POLYNÉSIE FRANÇAISE). ACTIONS SOUTENUES PAR LA FONDATION TOTAL.

« Les personnels du groupe Total doivent pouvoir être fiers de leur entreprise »

Rencontre
avec

**Bernard
Tramier**

DÉLÉGUÉ
DE LA
FONDATION
TOTAL POUR LA
BIODIVERSITÉ
ET LA MER.



La fondation Total intervient dans le domaine environnemental. Vous conviendrez que l'on peut s'interroger sur votre intérêt à agir. Pourquoi l'environnement ? Certains affirment que c'est une manière de redorer votre blason ; d'autres parlent de s'acheter une conscience...

C'est une question très pertinente. Si nous raisonnions en termes de retour sur image, il serait plus sage de s'adonner au mécénat culturel. Il y a sans doute moins de risques, et plus de reconnaissance, de la part de la société tout entière. La fondation existe depuis 1992 et le mécénat environnemental a pour nous un sens profond car nous avons des métiers qui peuvent interférer avec l'environnement.

Quel retour attendez-vous de ce mécénat ?

Nous nous sommes orientés vers ce type de mécénat dès 1992 et sur la demande, très fortement exprimée, de notre personnel. L'impact sur l'environnement de nos activités est une préoccupation du groupe et nos salariés ont une forte sensibilité dans ce domaine. C'est pourquoi, par ce mécénat, nous visons principalement un retour interne. D'ailleurs, une partie du budget de la fondation est consacrée à des projets environnementaux qui nous arrivent d'un employé, d'une filiale ou d'une usine du groupe. D'une certaine manière, on peut dire qu'un des enjeux du mécénat est de développer la culture d'entreprise dans ce domaine. C'est pour cette raison aussi que nous organisons des rencontres entre les personnels et des scientifiques et que nous nourrissons un site intranet très consulté.

Comment choisissez-vous vos partenaires ?

Nous nous attachons particulièrement à leur notoriété scientifique. Sur ce plan, les programmes que nous soutenons doivent être irréprochables. Par ailleurs, nous voulons travailler sur le long terme et nouer des relations de confiance. Aujourd'hui, nos deux partenaires principaux sont le Parc national de Port-Cros et le Conservatoire du littoral avec lesquels nous avons des programmes pluriannuels depuis douze

et quinze ans. Le Parc et le Conservatoire accordent des conditions privilégiées aux employés du groupe qui viennent visiter leurs installations. Ils accueillent également sur leurs sites des réunions d'actionnaires ou des séminaires. Le mécénat est un échange, ce n'est pas seulement un chèque.

Il s'agit d'un échange de culture ?

Tout à fait. Nous apprenons beaucoup au contact des gestionnaires d'espaces naturels. Nous avons appris à connaître et à comprendre la cohérence d'une culture qui, *a priori*, n'est pas la nôtre. De leur côté, nos partenaires disent apprécier les rencontres que nous organisons sur leur site. Ils aiment connaître nos préoccupations, voire nos réactions. Cette mixité des cultures s'avère très positive. Nous prenons conscience que le monde ne se limite pas à la vie économique telle que nous la connaissons. De leur côté, nos partenaires se rendent compte que pour mener à bien des projets, il faut présenter des dossiers de façon professionnelle et structurée car dans le cadre d'un partenariat, l'approche est différente de celle d'une demande de subventions.

Certains disent que cet échange peut avoir des effets pervers et générer une dépendance à votre égard...

Nous travaillons toujours sur des projets précis, sans nous immiscer dans l'organisation des structures de nos partenaires. Nous apportons nos compétences, nos finances, un réseau d'experts, un réseau international... Cette année, par exemple, nous avons mis en relation le Parc national de Port-Cros et des gestionnaires sur l'île Maurice et prochainement en Guadeloupe. Le Parc de Port-Cros ira sans doute là-bas, pour conduire une expertise. Cependant, il reste encore du travail pour convaincre les gestionnaires d'espaces naturels qu'ils peuvent engager un partenariat avec des industriels sans perdre leur liberté d'actions. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> Mél: bernard.tramier@total.com

PHOTO 1 • EN 2004, UN MÉCÉNAT DU RÉSEAU TOTAL CORSE A PERMIS AUX COMMUNES FORESTIÈRES DE GHISONI, MURACCIOLE ET VIVARIU DE METTRE EN ŒUVRE PLUS DE 700 000 EUROS DE TRAVAUX DE RECONSTITUTION DU MASSIF FORESTIER TOUCHÉ PAR LE GRAND INCENDIE DE 2000. LA MAÎTRISE D'ŒUVRE A ÉTÉ ASSURÉE PAR L'ONF. CE PARTENARIAT PERDURE ENCORE SOUS FORME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INCENDIES.



« Professionnaliser les espaces naturels pour être à la hauteur du partenaire mécène »

Depuis quinze ans, le Conservatoire du littoral a acquis une longue pratique du mécénat. Pourtant, aujourd'hui, vous dites qu'il est temps de se professionnaliser. Pourquoi changer ? Pourquoi maintenant ?

Le Conservatoire a acquis un savoir-faire relatif à la mise en place et à la conduite de projets de mécénat. Nous avons d'ailleurs des mécènes très fidèles. Mais nous devons introduire de la rigueur dans notre manière de faire. Tout d'abord parce que nos mécènes évoluent. Ils s'améliorent. Les entreprises répondent de manière de plus en plus performante et évaluent leurs résultats. Les agences de notation, par exemple, prennent en compte les politiques de développement durable des entreprises. Leur niveau de responsabilité sociale est évalué selon des critères sociaux et environnementaux. Les entreprises veulent donc être irréprochables dans leur manière de conduire le mécénat et nous sommes donc obligés, nous aussi, de nous professionnaliser. D'autant que le mécénat est amené à se développer. Notre tutelle, l'État, nous a fait un appel assez explicite : nous devons diversifier les moyens de financement.

Qu'y a-t-il sous le terme « se professionnaliser » ?

Le mécénat nous engage. Il faut donc clarifier notre philosophie vis-à-vis des mécènes et des projets que



Rencontre
avec

**Anne
Konitz**

**CHEF DU SERVICE
COMMUNICATION
AU
CONSERVATOIRE
DU LITTORAL.**

En savoir plus

www.conservatoire-du-littoral.fr

nous portons avec eux. Nous devons être très rigoureux, et en mesure d'évaluer nos programmes. Récemment, lors d'un contrôle de la Cour des comptes, certaines questions très précises ont porté sur le mécénat. Demain, les sommes seront peut-être plus importantes encore, nous ne pouvons pas nous contenter d'empirisme. Il est important, par exemple, que nous ayons des modèles performants de convention.

Vous élaborez une charte du mécénat...

Elle clarifie les engagements respectifs des deux partenaires et précise les ingrédients nécessaires à un partenariat réussi : durée, fidélité, échange, confiance, dialogue, respect mutuel. Elle établit surtout les engagements du Conservatoire en matière de réalisation des projets, des contreparties éventuelles négociées, afin que la reconnaissance due aux mécènes soit respectée. En d'autres termes, elle oblige le Conservatoire à ne plus voir les mécènes comme des carnets de chèque mais comme des partenaires.

Et puis, à partir du moment où un partenaire a eu connaissance de cette charte, il la valide de fait. Ce texte traduira donc une réciprocité d'engagement. La charte est aussi un cadre, en interne, pour une discussion autour de l'acceptation du mécénat. Elle devrait être prête au printemps.

Parmi les autres outils que vous mettez en place dans le but d'une professionnalisation, il y a la constitution d'un comité de mécénat. À quoi cela correspond-t-il ?

Nous l'imaginons comme un « conseil des sages » qui se réunira deux ou trois fois par an et dont l'objet sera d'apporter sa validation aux nouvelles propositions de partenariat ainsi qu'aux projets s'inscrivant dans les programmations.

Ce comité doit comprendre des agents du Conservatoire, intéressés ou non au mécénat ; et des représentants du monde de l'entreprise. Par exemple des personnes ayant eu en charge les dossiers mécénat mais désormais extérieurs, on peut les imaginer à la retraite. Nous attendons qu'ils nous aident à percevoir les exigences du monde de l'entreprise. Nous faire savoir et réaliser, par exemple, que les fondations ont des comptes à rendre aux actionnaires. Nos mécènes nous aiment bien, souvent même ils ont de l'affection à notre égard, mais je sais que par moments, ils peuvent nous trouver assez peu professionnels. Nous devons pouvoir corriger cela et suivre une règle de conduite bien arrêtée. J'attends que ce comité nous oblige à respecter nos engagements afin que nous renvoyions l'image du sérieux et du suivi. Cette question du professionnalisme est déterminante. Il faut être à la hauteur de nos partenaires. Pour cela, nous devons définir nos règles et nous les imposer. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

Comment je m'y prends ?

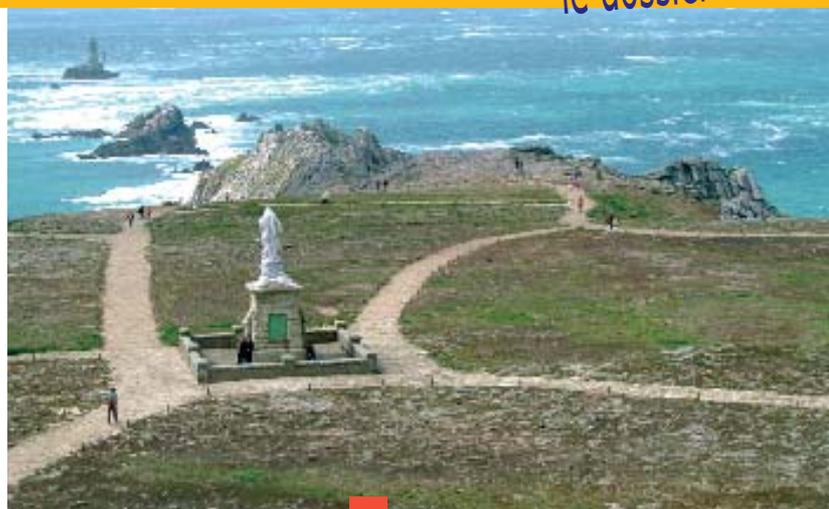
Pour que cela dure...

Le mécénat repose avant tout sur des hommes. Il faut donc faire en sorte que ce partenariat soit porté par des personnes bien identifiées, toujours les mêmes. Ce lien, en effet, conditionne la confiance, la connivence et le respect ; autant de choses déterminantes pour que le mécénat s'inscrive dans la durée. Pour maintenir la relation, il convient aussi de rendre compte régulièrement. Il est important que le mécène accompagne l'évolution du projet et sa mise en œuvre. Cela peut sembler simple, pourtant, contraints par le manque de temps, les gestionnaires ont tendance à ne pas donner assez d'importance à ces rencontres.

Elles permettent aussi de réorienter les projets et de trouver des idées nouvelles qui vont prolonger le partenariat. À Port-Cros par exemple, le cheminement avec la fondation Total a conduit à trouver – toujours – de nouveaux projets. Les premiers ont porté sur la conservation des végétaux puis sur la lutte contre les espèces envahissantes, sur la production de palmiers *in vitro* et, aujourd'hui, sur la conservation de la biodiversité marine littorale. L'évolution fait partie des conditions de la réussite. Souvent, cette évolution repose sur un souci d'excellence du partenaire qui est aussi à la recherche de projets d'avant-garde. Ainsi, après avoir travaillé sur la *Caulerpa taxifolia*, la fondation Total a exprimé le désir de soutenir des projets dépassant l'entretien du Parc. Le mécène cherche généralement de nouveaux champs d'intervention susceptibles d'augmenter sa notoriété.

Concrètement, il convient d'adopter un calendrier de rencontres régulières avec, pour ordre du jour, une évaluation des actions entreprises et une réflexion sur des idées nouvelles. Car les gestionnaires doivent aussi faire l'effort d'une séduction, c'est-à-dire présenter les actions qu'ils défendent de manière à accrocher le mécène. Celui-ci choisira les projets qui portent une originalité, ou une ambition qui dépasse l'existant. Le mécénat nous condamne au dynamisme. ■

Nicolas Gérardin - Parc national de Port-Cros



© Syndicat mixte pointe du Raz - Grand site de France®

La convention du succès

Certes, le mécénat est basé sur la confiance et le respect mutuel, mais il se concrétise dans une convention signée entre les partenaires. Les articles à ne pas manquer...

Un partenariat réussi, c'est avant tout une rencontre autour de valeurs partagées et d'un bénéfice mutuel. Une fois cette base assurée et l'accord sur les éléments clés du partenariat établi, il convient de le formaliser dans une convention de mécénat. Signée entre l'organisme bénéficiaire et la fondation ou l'entreprise mécène, elle est le plus souvent proposée par le mécène. Elle s'articule généralement en trois grandes parties : le préambule, la description précise des engagements des deux parties qui constitue le cœur de la convention, et les dispositions juridiques diverses des contrats.

Les objectifs fondamentaux des parties figurent généralement dans le préambule. On y trouvera l'expression des grands desseins de mécénat de l'entreprise telles « la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel et de la qualité du cadre de vie » ainsi que la façon dont l'action parrainée s'y inscrit.

Parallèlement, le bénéficiaire du mécénat rappellera ce pour quoi il agit : « réhabilitation, protection du paysage et organisation d'un tourisme durable respectueux de l'environnement » par exemple. La rédaction d'un préambule est un bon moyen de vérifier que l'on a bien conservé le fil conducteur de son action au cours de la recherche et de la négociation du partenariat. En effet, il est essentiel que les projets que développe le bénéficiaire du mécénat restent en accord avec ses priorités et que celles-ci ne s'altèrent pas au gré des aléas de sa recherche de partenaires.

Puis vient la description du projet soutenu. Par exemple, la réhabilitation et le balisage des chemins de randonnée de Sainte-Victoire ont fait l'objet d'une convention de mécénat avec la fondation Gaz de France. Les droits et les engagements des parties doivent ensuite être clairement et précisément définis afin d'éviter tout risque de malentendus au cours de la réalisation du projet. Il s'agit du montant total mais aussi de l'échéancier des versements et des documents à fournir (rapport d'étape) pour les déclencher.

Inversement, les obligations du bénéficiaire, par exemple en matière de communication autour du projet, doivent être clairement établies et en relation avec le soutien accordé (apposition du logo du mécène sur les brochures relatives au projet, citation dans le dossier de presse...). C'est ce qui permet au mécène d'avoir l'assurance que les retombées d'image qu'il escompte auront bien lieu et au porteur de projet de définir leurs limites dans leur étendue et dans le temps. Ainsi la mention du partenariat peut être indiquée sur les supports de communication de l'action spécifiquement soutenue ou s'étendre à toute la communication institutionnelle du bénéficiaire.

Pour le reste, il n'existe pas de contrat type de mécénat mais certaines clauses paraissent indispensables : définition des cocontractants surtout si le mécène est un groupe ; durée du contrat ; régime fiscal applicable ; exclusivité ou non du mécénat ; clause de résiliation en cas de manquement ou de disparition d'un des cocontractants ; clauses de règlement des litiges, d'attribution de juridiction.

Mais la vraie clé du succès va au-delà des aspects contractuels. Le mécénat ne prend tout son sens que lorsqu'il est appréhendé comme un partenariat à long terme fondé sur la confiance entre des femmes et des hommes qui partagent leurs rêves pour leur donner vie. Cela implique bien sûr de tenir ses engagements contractuels, de rendre compte des résultats (souvent les conventions prévoient un rapport d'évaluation) mais aussi de mettre en place une communication régulière et transparente. La vraie richesse du mécénat, celle qui fait que l'on peut compter l'un sur l'autre, vient au fil des ans avec beaucoup d'attention et de respect mutuels. ■

SOLINE ARCHAMBAULT
RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

>>> **Mél :**
solinearchambault@grandsitedefrance.com

LA POINTE DU RAZ AVANT... ET APRÈS !



© Syndicat mixte pointe du Raz - Grand site de France®

HERBES RASES, TERRE DÉNUDÉE... EN 1992, LA POINTE DU RAZ ÉTAIT VICTIME DE LA SURFRÉQUENTATION TOURISTIQUE. ENGAGÉE AU CÔTÉ DU SYNDICAT MIXTE DE LA POINTE DU RAZ ET DU CAP SIZUN, LA FONDATION GAZ DE FRANCE A SOUTENU UN VASTE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU SITE QUI A DURÉ CINQ ANS. SA CONTRIBUTION S'EST ÉLEVÉE À CINQ MILLIONS DE FRANCS (PLUS DE 762 000 EUROS). LE MÉCÉNAT DE LA FONDATION NE S'EST PAS LIMITÉ À CETTE CONVENTION. EN 1998, ELLE A VERSÉ UNE PARTICIPATION DE 235 000 FRANCS (PRÈS DE 36 000 EUROS) POUR L'ACQUISITION D'UN BUS FONCTIONNANT AU GAZ NATUREL. AUJOURD'HUI, CETTE NAVETTE TRANSPORTE GRATUITEMENT LES PERSONNES ÂGÉES, LES FAMILLES AVEC DE JEUNES ENFANTS, ET LES PERSONNES HANDICAPÉES JUSQU'AU CŒUR DU SITE. LA FONDATION GAZ DE FRANCE EST PARTENAIRE DU RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE.



Un nouveau protocole pour le suivi des forêts dans les espaces naturels protégés

1. Élaboré par un groupe de travail, animé par Max Bruciamacchie de l'Engref et composé de : RNF, l'ONF, le Cemagref, l'IFN et des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture.
2. Étude des arbres.

Ce nouveau protocole¹ s'est inspiré de dispositifs existants. Il a pour objet de caractériser les peuplements forestiers de France métropolitaine et de suivre leur évolution à long terme. Il cible en priorité les espaces naturels protégés et notamment les Réserves naturelles et biologiques. Au-delà de mesures dendrologiques² et de relevés classiques (habitat, surface terrière, régénération...), son originalité est de prendre largement en compte la nécromasse. En effet, il permet de quantifier les volumes de bois mort. D'ailleurs, à terme, ce protocole permettra d'approcher la dynamique de ce compartiment de l'écologie forestière (recrutement, décomposition...). Pour l'heure, il intègre également une notation écologique des arbres vivants et morts en fonction de différents groupes taxonomiques (oiseaux, chiroptères, invertébrés approxyliques...).

Dispositif d'étude

Le dispositif d'étude est composé d'une combinaison de placettes et sous-placettes permanentes (voir schéma). Leur nombre varie en fonction du peuplement forestier et de la précision statistique recherchée. En pratique, on retiendra qu'il n'est pas nécessaire d'implanter plus d'une placette par hectare et, pour les grands espaces, il apparaît inutile d'avoir plus de deux cent cinquante placettes.

La taille des placettes est fonction des arbres que l'on souhaite observer (les arbres vivants, les arbres morts sur pied, les arbres morts au sol). Les placettes peuvent être à surface fixe (on prend en compte tous les arbres inscrits dans un cercle) ou à angle fixe. Dans ce deuxième cas, on applique une méthode relascopique : les arbres ne sont pris en compte que si leur diamètre rapporté à leur distance au centre de la placette

s'inscrit dans un ratio choisi. La surface n'est donc pas délimitée.

LES ARBRES VIVANTS

- Les arbres vivants d'un diamètre supérieur ou égal à 30 cm sont échantillonnés par une approche relascopique à angle fixe de 3%. Cela signifie qu'un arbre de 30 cm de diamètre sera pris en compte jusqu'à 10 m du centre de la placette alors qu'un arbre de 90 cm de diamètre le sera jusqu'à 30 m.
- Les arbres vivants d'un diamètre supérieur à 7,5 cm et inférieur à 30 cm sont mesurés à l'intérieur d'un cercle de 10 m de rayon.

Pour ces deux premières catégories, les informations recueillies sont : l'essence, le diamètre, la distance au centre, l'azimut, la codification écologique...

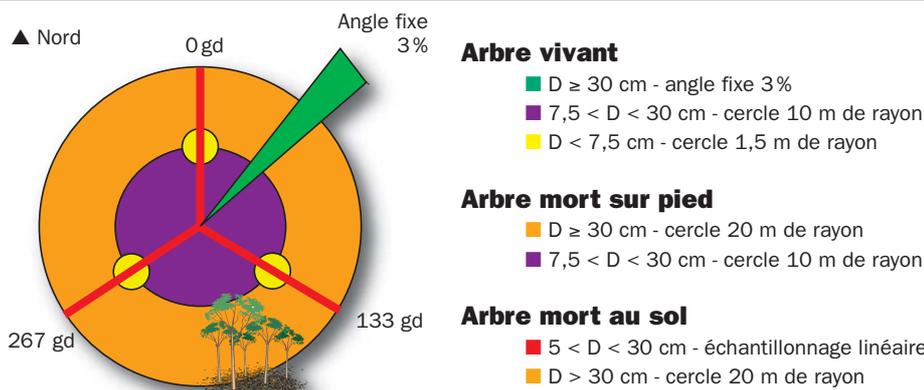
- Les arbres vivants d'un diamètre inférieur à 7,5 cm sont comptabilisés sur trois sous-placettes de 1,5 m de rayon disposées en étoile.

Sur chacune de ces sous-placettes, on indique, par essence, par classe de hauteur et de diamètre le nombre d'individus présents. On note aussi pour chaque essence le pourcentage de recouvrement des semis inférieurs à 50 cm de hauteur. La pression des cervidés sur ces sous-placettes est notée de façon binaire (absence ou présence).

En savoir plus

Une description complète de ce protocole peut être consultée sur le site du ministère de l'Écologie : <http://www.ecologie.gouv.fr/Protocole-de-suivi-d-espaces.html>

Agencement d'une placette selon les types d'arbres à observer



LES ARBRES ET LE BOIS MORT

• Les arbres morts sur pied d'un diamètre supérieur ou égal à 30 cm sont mesurés dans un cercle de 20 m de rayon.

• Les arbres morts sur pied d'un diamètre supérieur à 7,5 cm et inférieur à 30 cm sont notés à l'intérieur du cercle de 10 m.

• Le bois mort au sol d'un diamètre supérieur à 30 cm dont le volume géométrique est appréhendé par un cubage par billon dans le cercle de 20 m.

• Le bois mort au sol d'un diamètre supérieur à 5 cm et inférieur à 30 cm dont le volume est estimé grâce à un échantillonnage linéaire de 60 m de longueur (trois transects de 20 m).

Outre les relevés classiques (essence, diamètre, longueur...) et la localisation (azimut et distance au centre), le bois mort fait l'objet d'une caractérisation notamment en fonction de son niveau de décomposition.

Ces relevés doivent être effectués tous les dix à quinze ans sur une même saison de végétation. Concrètement, il faut compter réaliser entre quatre et huit placettes par jour pour une équipe de deux personnes selon l'accessibilité et la topographie du site.

Demain...

Ce protocole de base, qui pourra être complété de modules optionnels, a fait l'objet de tests concluants sur une douzaine de Réserves en 2005 et 2006. Sa mise en œuvre a été jugée globalement pertinente et performante au regard du potentiel d'analyses, (y compris cartographiques) qu'il permet. Le traitement des données à l'échelle d'un site est rapide et facile car une petite application de traitement est fournie par l'Engref.

Ce nouveau protocole a été présenté le 23 novembre 2006, à Paris, lors d'un séminaire qui réunissait une centaine de gestionnaires et représentants du monde de la recherche. Plusieurs pistes d'amélioration ont été évoquées à cette occasion. Bien que ce protocole soit aujourd'hui pleinement opérationnel, les travaux du comité de pilotage se poursuivront en 2007, notamment, pour permettre le lancement rapide d'un site internet spécifique destiné à saisir et archiver les données recueillies, en vue de faciliter analyses et comparaisons entre différents sites, peuplements ou modes de gestion. ■

MAX BRUCIAMACCHIE - ENGREF

OLIVIER GILG - RNF

YANNICK DESPERT - PNR BALLONS DES VOSGES

>>> **Méls:** bruciamacchie@engref.fr
olivier.gilg@espaces-naturels.fr
y.despert@parc-ballons-vosges.fr

Un nouveau protocole pour établir un état initial dans les réserves forestières

Pourquoi ?

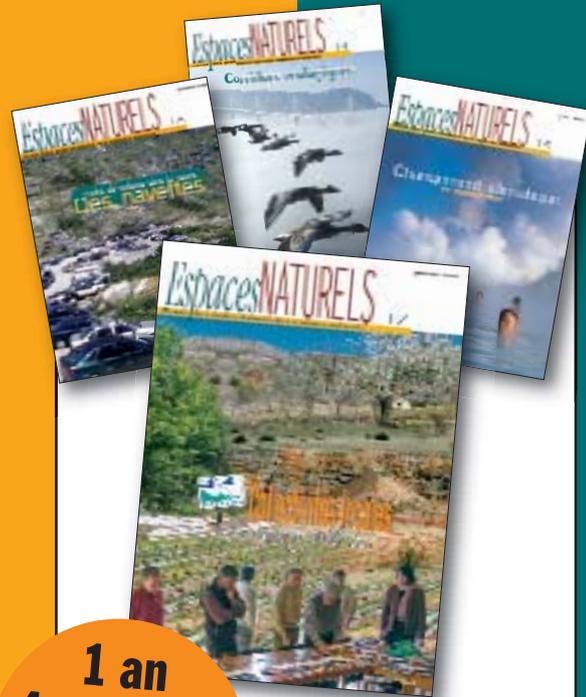
Un protocole de suivi des forêts existe déjà depuis les années 90. Le protocole Cost 4, qui a été élaboré au niveau européen, est cependant très lourd à mettre en œuvre et d'un coût prohibitif. Ces deux éléments font qu'il est très rarement appliqué. Aussi, durant le premier semestre 2004, un groupe de travail¹ a affiné des axes de réflexion visant à le simplifier. Le cahier des charges d'un nouveau protocole (tel que décrit dans l'article ci-contre) a été défini afin de répondre à certains objectifs :

- Comporter un socle dendrométrique (d'arbres) permanent minimum sur une station définie ; mettre au point un descriptif de renouvellement permettant une consolidation des dispositifs au niveau de l'ensemble des Réserves quel que soit leur statut. Cette partie doit pouvoir être extrapolée facilement dans des écosystèmes proches et gérés sous forme d'inventaires (au service de la gestion) afin de pouvoir, ultérieurement, établir des comparaisons entre des évolutions d'écosystèmes libres de toute intervention, et des écosystèmes gérés de façon classique.

- Comporter des parties superposables au socle permanent afin de s'adapter aux interrogations spécifiques de chaque contexte (en fonction du milieu ou du type de préoccupations du gestionnaire).

- Définir les règles minimales d'inventaires dans le souci de disposer, à terme, d'une base de données générale compatible sur l'ensemble des Réserves nationales, avec le souci d'une liaison avec Cost.

- Proposer, par thématique, le standard minimum descriptif commun à l'ensemble des dispositifs. ■



1 an
4 numéros
33,50 €
seulement

Espaces NATURELS

oui, je m'abonne

Je souscris..... abonnements à 33,50 €, soit un total de..... €

Destinataire(s) :

Adresse de facturation :

Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten

Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP Aten

À retourner à :

Espaces naturels • service abonnements • Méditerranée • Route Royale • 20600 Bastia

Renseignements : 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr



L'émergence de la science participative

Quand les citoyens viennent en aide aux chercheurs

de la conservation
écologie

Il n'y a presque plus de milieux naturels « sauvages » en Europe. Nous devons donc trouver des compromis entre les activités humaines, les besoins des habitats, les exigences des espèces. Nous devons choisir, agir... Pour cela, les décideurs (au sens large) peuvent s'appuyer sur l'écologie de la conservation.

En effet, cette science complexe et pluridisciplinaire est tournée vers l'action. Elle traite en profondeur des questions de conservation de la biodiversité.

Pour traiter des multiples facettes qui composent cette discipline, *Espaces naturels* vous propose au fil des numéros un rendez-vous régulier avec l'écologie de la conservation. Ce trimestre, comme dans le précédent numéro, et parmi la multiplicité des approches scientifiques qui la composent, nous avons choisi de poser notre regard sur l'écologie de la conservation par une entrée plus humaniste que d'ordinaire en faisant état d'expériences de science participative.

En effet, quand le citoyen ordinaire s'implique au côté du spécialiste, du chercheur ou du gestionnaire pour traiter de la nature ordinaire, leurs actions – complémentaires – génèrent des résultats fiables et valides. Pourquoi ? Comment ? À quelles conditions ? ■

Que ce soit pour élaborer des stratégies conservatoires ou évaluer les effets, les acteurs de l'environnement ont besoin d'obtenir des informations régulières sur la répartition et la dynamique des populations animales et végétales. Ce travail de collecte est cependant difficile à mener par les seuls professionnels, en raison du faible nombre de scientifiques et des multiples attributions des gestionnaires de terrain. La science participative, qui peut se définir comme l'implication de volontaires dans des projets scientifiques, est un moyen de pallier ces difficultés. L'intérêt des opérations de science participative est double : demander à des volontaires de réaliser des suivis permet non seulement d'obtenir de nombreuses données naturalistes (les observateurs sont potentiellement très nombreux et répartis sur tout le territoire), mais aussi de développer chez les participants le goût de l'observation, de les impliquer en tant qu'acteurs dans les processus de conservation. Il s'agit donc d'un moyen de sensibilisation exceptionnel.

Plusieurs opérations de science participative, souvent à des échelles locales ou régionales, ont été menées en France – mais elles faisaient généralement appel à des naturalistes aguerris. En 2006, Noé Conservation et le Muséum national d'histoire naturelle ont relevé un nouveau défi : mener une opération à l'échelle nationale et à destination des non-spécialistes, tout en visant l'excellence scientifique. Une première dont les résultats montrent que le grand public peut seconder efficacement les scientifiques, à condition de définir des protocoles adaptés et d'entretenir une forte interactivité avec les participants.

Au-delà des résultats scientifiques, l'Observatoire des papillons des jardins attire l'attention du public sur les insectes et la petite faune de ces lieux. Les jardiniers participant reçoivent chaque mois une lettre d'information qui les interpelle sur l'environnement et l'équilibre écologique de cet espace cultivé, ainsi que sur l'impact de leurs pratiques sur cet équilibre. Et l'enjeu est de taille : les jardins couvrent plus d'un million d'hectares, soit quatre fois plus que les Réserves naturelles métropolitaines, et représentent un potentiel de biodiversité, notamment dans les espaces périurbains ou les zones de grandes cultures. ■

PIERRE CARRET, ROMAIN JULLIARD

Papillons et jardin, un montage original

Au cœur du dispositif, le Muséum national d'histoire naturelle et Noé Conservation assurent respectivement le traitement scientifique des données et l'animation de l'OPJ. Le programme est soutenu par des financements publics (Medd), des fondations (fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, fondation Ensemble et fondation d'entreprise Véolia environnement), mais aussi le secteur privé, avec le réseau Gamm vert qui diffuse l'information auprès des jardiniers dans ses magasins. Enfin, un ensemble d'associations partenaires jouent le rôle de relais au niveau régional ou local.

En plus de l'Observatoire et des actions de sensibilisation, le programme « Papillons et jardin » soutient aussi des projets de terrain pour la conservation de papillons menacés. ■

Renseignements : www.noeconservation.org ou acadi@noeconservation.org

© Antoine Cadi - Noé Conservation





LE FADET COMMUN, OU PROCRIS, A UNE ENVERGURE DE 28 À 32 MM. ON LE TROUVE DANS LES PRAIRIES ET LES FRICHES JUSQU'À 1800 M, DURANT LA BELLE SAISON. CI-DESSOUS, DES GAZÉS DONT L'ENVERGURE PEUT ATTEINDRE 68 MM.

© Frédéric Jiguet

L'Observatoire des papillons des jardins

un exemple de science participative



Agents pollinisateurs, source de nourriture essentielle pour de nombreux groupes animaux, les papillons jouent un rôle capital dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils s'avèrent donc d'excellents indicateurs de la biodiversité ordinaire. Noé Conservation et le Muséum national d'histoire naturelle ont mis en place l'Observatoire des papillons des jardins. Cette opération de science participative répond à toutes les exigences d'une démarche scientifique.

L'objectif de l'Observatoire des papillons des jardins (OPJ) est de réunir puis d'analyser des données sur les papillons communs à l'échelle nationale, afin d'évaluer la qualité de la biodiversité ordinaire et son évolution temporelle – en lien avec les pratiques des jardiniers ou le changement climatique par exemple. La qualité des observations réalisées par des néophytes a forcément des limites. Le premier souci est donc de construire un protocole qui soit le plus répétable possible (afin de s'assurer que les papillons sont comptés et identifiés de la même façon par les participants, malgré leur hétérogénéité) et le plus attractif possible (il faut en effet qu'un grand nombre de participants «compense» la qualité limitée des données collectées).

Standardiser sans rebuter

Imposer aux volontaires un protocole rigoureux (par exemple, compter les papillons un quart d'heure par jour) s'est rapidement avéré impossible. Une telle

demande aurait limité le nombre de participants – et donc de données – tout en n'ayant qu'une apparence de rigueur: cela ne gomme pas l'hétérogénéité entre observateurs, ne correspond pas aux pratiques (les apprentis observateurs souhaiteraient rapidement compter beaucoup plus souvent) et ne donnerait pas forcément des résultats plus solides, les papillons étant très versatiles au cours de la journée. D'où l'idée de compter les papillons... chaque fois que l'on en a envie! Le problème des doubles-comptages est ensuite résolu en ne retenant que le maximum d'individus de la même espèce vus simultanément au cours d'un mois donné.

Une liste d'espèces

Beaucoup de papillons communs des jardins sont facilement identifiables, sans ambiguïté (le paon du jour, le vulcain). Nous aurions pu nous limiter à ceux-là. Cependant, certaines espèces parmi les plus fréquentes (les piérides par exemple) ne sont pas faciles à distinguer entre elles.

Exclure ces espèces aurait pu frustrer les observateurs qui verraient un grand nombre de papillons «qui ne comptent pas». Nous avons donc choisi de construire des groupes d'espèces: piéride blanche, azuré bleu, hésperie orangé... À notre grande satisfaction, les participants se sont révélés de bons identificateurs de papillons. La carte de distribution du gazé selon les OPJistes fait bien ressortir que c'est un papillon de moyenne montagne, alors que nous craignons qu'il ne soit confondu avec les piérides. Mieux, la rubrique «autres observations» a été très fréquemment remplie de toutes sortes d'espèces (plus de 5000 observations souvent en mentionnant les noms latins!).

Traitement des données

«Les données [sont] récoltées par des amateurs mais traitées par des spécialistes», explique Robert Barbault, professeur au Muséum national d'histoire naturelle. Un

suite page 24 ●●●

« Les amateurs souhaitent s'engager dans la création de la connaissance »



de la conservation
écologie

● ● ● suite de la page 23

premier traitement écarte les données fantaisistes ou trop éloignées de la normale. Par la suite, le nombre important d'observations assure la robustesse des résultats. Sur le long terme, c'est l'évolution des effectifs qui constitue le principal objectif de l'OPJ : quelles espèces augmentent, quelles espèces diminuent. Mais le second objectif est également de comprendre les relations entre pratique des jardiniers et biodiversité. Une description en dix questions permet de connaître les caractéristiques du jardin et de son environnement. Ces informations sont celles qui vont faire l'objet des premières analyses de la base de données de l'OPJ.

Avec 15 600 inscrits dont un tiers de participants réguliers et plus de 80 000 données transmises, l'OPJ a, dès la première année, reçu des résultats dépassant les attentes ! Cette forte mobilisation démontre que les amateurs, au sens le plus large, souhaitent aujourd'hui s'engager dans les processus de création de la connaissance, et qu'ils y ont effectivement leur place. Le public ne souhaite plus être cantonné au rôle de spectateur ou de récipiendaire passif de messages de sensibilisation : il devient acteur de la science. Répondre à cette attente demande une remise en cause de certaines de nos habitudes, mais peut être à l'origine d'une dynamique nouvelle en matière de construction du savoir scientifique et de protection de la nature. ■

PIERRE CARRET
NOË CONSERVATION

ROMAIN JULLIARD
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

>>> Mél: pcarret@noeconservation.org

En savoir plus

www.noeconservation.org

Nature ordinaire ou nature extraordinaire faut-il choisir ?



La science participative s'intéresse à la nature ordinaire. À quoi bon puisque la nature ordinaire (qui fait partie de la biodiversité, comme la nature extraordinaire) n'est pas menacée d'extinction à court terme ? De son côté, le naturaliste s'intéresse à la nature extraordinaire, à la disparition d'espèce, perte irremplaçable. Il tente d'empêcher ces disparitions, et souhaite que ce soit l'absolue priorité de toute politique de conservation.

Et pourtant ! L'état de santé de la nature ordinaire, les menaces qui pèsent sur elle, son évolution sont autant de signes perceptibles de notre qualité de vie. Son état de santé conditionne aussi l'état de santé de la nature extraordinaire.

Par ailleurs, cette nature détermine la fertilité des sols, la qualité de l'eau, la pollinisation de nombreuses plantes, la résistance des écosystèmes aux espèces introduites et le contrôle des ravageurs de cultures. À une autre échelle, c'est elle aussi qui détermine l'atténuation des effets du réchauffement climatique (stockage du carbone, frein aux inondations et tempêtes, restauration rapide après incendies et autres

catastrophes), autant de services écologiques dont l'efficacité peut être menacée par une perte de biodiversité.

Au-delà de ces arguments utilitaristes, les changements globaux que subit la biodiversité vont conduire à sa complète réorganisation : ce qui est ordinaire aujourd'hui deviendra extraordinaire demain ou réciproquement. Dans ce contexte, une hypothétique frontière entre nature ordinaire et nature extraordinaire n'a plus lieu d'être. La nature extraordinaire d'aujourd'hui sera amenée à sortir de ses sanctuaires et à se déplacer à travers la nature ordinaire. La biodiversité de demain – dont la préservation devrait être l'objectif de toute politique de conservation – sera faite de la nature extraordinaire que nous aurons pu sauver et de la nature ordinaire que nous aurons su préserver.

En bref, s'intéresser à la nature ordinaire c'est aussi fournir des arguments pour que la préservation de la biodiversité devienne une préoccupation sociétale, donc politique, significative. La préservation de la nature ordinaire est donc l'affaire de tous, et les scientifiques se doivent de fournir des moyens d'impliquer chacun dans cette préoccupation. ■

DENIS COUVET
FRÉDÉRIC JIGUET

ROMAIN JULLIARD
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

>>> Mél: couvet@mnhn.fr

POUSSES DE VÉRATRE
EN JUIN.

le vératre



© Thomas Spiegeberger

L'ambiguïté d'une « mauvaise herbe »

Faut-il lutter contre le vératre ? Bien que catalogué « mauvaise herbe », l'impact du vératre sur la biodiversité diffère grandement selon la situation. En milieu montagnard par exemple, le type de pâturage a une incidence déterminante. Ainsi, la présence de vératre n'a pas de répercussion sur la richesse floristique quand la gestion s'opère en mode traditionnel. À l'inverse, en gestion intensive, l'espèce semble même protéger la biodiversité.

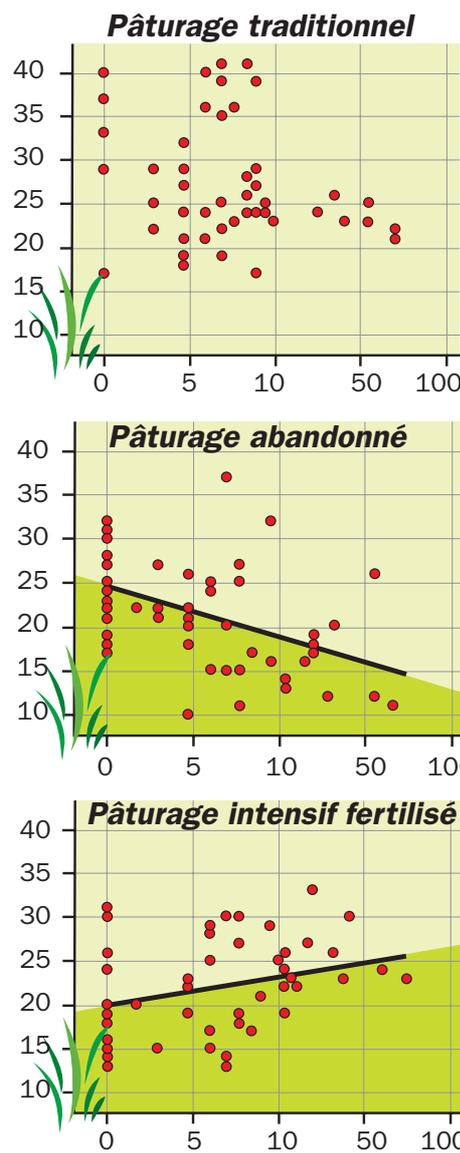
Plante toxique, les agriculteurs tentaient autrefois d'éliminer le vératre. En effet, cette espèce cataloguée « mauvaise herbe » peut vite devenir dominante, notamment lors du changement de pratiques agricoles. Il en est ainsi quand un pâturage montagnard est abandonné ou quand un pâturage est brouté plus intensivement. Dans le premier cas, des plantes plus compétitives, notamment des arbustes, remplacent la végétation herbacée ; dans le second, les plantes fourragères sont progressivement remplacées par des plantes moins appétantes pour le bétail. Quoi qu'il en soit, le vératre peut se développer rapidement.

Mais quel est l'impact du vératre ?

Une étude effectuée entre 2003 et 2004 s'est intéressée aux impacts des changements agricoles sur la biodiversité en zone de montagne. Elle a porté sur le rôle du vératre. Menée sur quinze sites dans cinq régions des Alpes suisses et françaises, notamment dans le Parc naturel régional des Bauges, la recherche traite de la corrélation entre l'abondance du vératre et la richesse floristique sur plusieurs échelles spatiales. L'observation a été conduite sur trois

En abscisse, le relevé du nombre d'espèces observées sur chacune des 150 placettes de 1 m². En ordonnée, le recouvrement par le vératre en %. On notera que le recouvrement en vératre s'opère sur une échelle logistique 0 ; 5 ; 10 ; 50 ; 100. A contrario d'un modèle mathématique linéaire, le comptage est précis au début pour devenir plus global à la fin. Cette échelle logistique va permettre d'obtenir une droite qui établit la corrélation entre les deux variantes (le modèle logistique a été mis au point par Verhulst dans le cadre de la démographie au 19^e siècle).

Corrélation entre le recouvrement du vératre et la richesse floristique



contextes de gestion : pâturage traditionnel non fertilisé, pâturage abandonné, pâturage intensif avec apport d'engrais-purin.

Les premières conclusions de l'étude, menée à une échelle spatiale de 1000 m², mettent en évidence un lien entre le type de gestion et la richesse floristique. À cette échelle en effet, on observe que la végétation est plus riche en espèces quand la gestion est assurée en pâturage traditionnel. L'hypothèse avancée (et qui donnera lieu à la suite de l'étude avec changement d'échelle) est que le nombre de micro-habitats est plus élevé quand l'exploitation est assurée en pâturage traditionnel que dans les deux autres types de gestion.

Mais l'étude cherchait également à établir une corrélation entre l'abondance du vératre et la pauvreté floristique. Or, à l'échelle de 1000 m², cela ne s'est pas révélé possible. Au contraire, certains pâturages riches en espèces étaient parfois fortement recouverts par le vératre.

Afin d'affiner l'étude et d'obtenir réponse à une échelle plus fine, l'observation a alors porté sur cent cinquante placettes de 1 m² (cinquante pour chaque mode d'exploitation). À cette échelle en effet, la concurrence entre espèces (notamment la compétition pour la lumière et les nutriments) est plus déterminante.

Sur chacune des placettes, le nombre d'espèces végétales a été comptabilisé, de même que le pourcentage de recouvrement par le vératre.

Pour mettre en lumière la corrélation entre les deux variables, un calcul statistique a donné lieu à l'établissement d'une droite de corrélation. Il s'agit d'un modèle mathématique qui établit la relation entre deux ou plusieurs variables.

suite page 26 ●●●

Les résultats (qui apparaissent sur le schéma p. 25) se sont révélés troublants puisque variables en fonction des situations :

- en pâturages traditionnels, la richesse floristique n'est pas liée au recouvrement par le vératre (on voit sur le schéma qu'il n'a pas été possible d'établir de droite de corrélation) ;

- en pâturages abandonnés, la richesse floristique est liée au recouvrement par le vératre. Autrement dit : une forte présence du vératre s'accompagne d'une faible richesse floristique ;

- mais, à l'inverse, en pâturages intensifs, la richesse floristique est positivement liée à la présence du vératre.

Les observations pourraient s'expliquer par le fait que le vératre protège des plantes moins tolérantes au broutage et au piétinement intensif. Il est d'ailleurs possible que d'autres plantes, qui ressemblent au vératre par leur système racinaire ou défensif tel le cirse laineux ou la gentiane jaune (également étiquetée « mauvaise herbe »), aient un effet similaire sur la richesse floristique : une hypothèse qui reste encore à démontrer.

PNR DE BAUGES.



© Thomas Spiegelberger

Que faut-il retenir ?

Que la gestion traditionnelle d'un pâturage est le meilleur garant de la biodiversité : on y trouve la richesse floristique la plus élevée et le vératre n'a pas d'influence.

Que sur des pâturages intensifs, la biodiversité peut être augmentée ou du moins maintenue, en laissant quelques îlots de vératre ou d'autres plantes non-appétantes. Celles-ci servent de protection pour des plantes qui ne peuvent guère survivre quand la pression du bétail est importante. Notons qu'en pareil cas, la dénomination du vératre comme plante indésirable ne peut être liée qu'à sa valeur nutritionnelle et qu'elle n'est pas écologiquement adaptée.

Ambigu le vératre ? Oui. D'autant qu'il ne faut pas occulter que sa forte présence diminue la valeur économique d'un pâturage. Elle risque alors de causer son abandon progressif et, par suite, une perte de biodiversité. ■

THOMAS SPIEGELBERGER

CABI BIOSCIENCE SWITZERLAND - CEMAGREF DE GRENOBLE

>>> Mél :

thomas.spiegelberger@cemagref.fr



© F. Hébraud



>>> Grand site du pont du Gard

L'Observatoire photographique

Après la mission photographique lancée par la Datar dans les années 1980, après la création de l'Observatoire photographique national du paysage sous la responsabilité du ministère de l'Environnement en 1989, d'autres institutions se sont lancées dans l'aventure des observatoires photographiques du paysage... Pourquoi ? Comment ?

Le label « Grand site de France » oblige le gestionnaire à proposer des outils d'évaluation et de suivi de sa politique. L'Observatoire photographique du paysage est une des solutions fortement préconisées. Du reste, le dossier de demande de labellisation d'un site doit comporter un état initial du paysage composé d'une première campagne de prises de vues. Aussi, de plus en plus nombreux, les grands sites mettent en place un Observatoire photographique du paysage¹, moyen simple de suivi et d'aide à la gestion. Chaque observatoire développe ses propres méthodologie et grille d'analyse. Si celle-ci dépend de la taille du territoire et du type de gestionnaire, la méthodologie définit toujours à quel rythme s'effectuent les photographies, combien de prises de vues sont nécessaires, sous quels angles et à quelles saisons elles doivent être prises.

Mettre en place la méthodologie

Sur le site du pont du Gard, l'Observatoire photographique du paysage a été mis en place en 1998², avec une première série de clichés choisis pour être les révélateurs de l'évolution du paysage.

L'observatoire a été pensé comme un outil de suivi permettant de s'interroger sur les évolutions souhaitées ou non (fermeture d'un paysage par exemple), de pallier des processus naturels ou anthropiques imper-

ceptibles au jour le jour et d'engager les interventions nécessaires.

Les objectifs de gestion de ce site de 165 hectares visent la conservation des abords du monument et de son écrin naturel, tout en conciliant l'accueil du public, son confort et sa sécurité. Aussi, le choix des prises de vues prend-il en compte les cheminements soumis à une forte fréquentation mais aussi les endroits plus à l'écart. Des lieux soumis à de fortes transformations liées aux travaux d'aménagement (bâti) ou aux modifications naturelles (crues, évolution des berges) sont observés avec attention.

D'autres critères primordiaux comme des panoramas offrant des vues globales sur le monument ou depuis le monument vers le paysage lointain sont également pris en compte.

Afin de maîtriser le coût, vingt-cinq vues seulement ont été distinguées. Elles sont reconduites du même angle de vue et à la même période, chaque année. Le coût annuel est compris entre 2 000 et 2 500 euros HT. Il comprend les vingt-cinq prises de vues, leur tirage sous format papier et leur numérisation informatique.

Les éléments d'analyse

Accumuler les images n'est pas une fin en soi. La question est de savoir comment les analyser d'autant qu'il existe peu de méthodes totalement satisfaisantes à ce jour. Deux

1. Puy Mary – volcan du Cantal, massif de la Sainte Victoire, massif dunaire de Gâvre-Quibron, pointe du Raz, aven d'Ornac, massif du Canigò, etc.
2. Par Véronique Mure, en même temps que l'opération Grand site.
3. Services départementaux de l'architecture et du patrimoine.

LA PLAINE, 2004. CETTE ZONE SABLEUSE SERT DE PLAGE PENDANT L'ÉTÉ. SUR CE SITE, L'OBSERVATOIRE PERMET DE DRESSER LES DIFFÉRENTES ACTIONS À MENER, COMME LE NETTOYAGE COURANT DES PLAGES. LA QUESTION DU MAINTIEN DU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DE LA ZONE ROCHEUSE SE POSE À TERME. LE CANYON À L'INTÉRIEUR EST TOUJOURS DANGEREUX, IL FAUT TROUVER UN MOYEN POUR LE SÉCURISER. LES REJETS D'ACACIAS SONT À SUPPRIMER SI ON NE VEUT PAS QUE L'INTÉRIEUR DE LA GANIVELLE SOIT ARBORÉ ET FERME LA VUE SUR LE MONUMENT. IL FAUT APPLIQUER LE MÊME TRAITEMENT DE LA VÉGÉTATION QUE DANS LES ZONES OUVERTES AU PUBLIC.

du paysage

systèmes d'analyse complémentaires ont donc été mis en place:

- un document-cahier, sorte de guide de travail, analyse chaque image. Chaque photographie de l'année est confrontée à celle des deux années précédentes. Un constat est d'abord fait en termes de présence et d'absence. Il reprend les éléments du cliché par leur apparition, disparition ou maintien. Une analyse générale est ensuite apportée. Le guide de travail signale alors les actions à mener qui en découlent;
- un comité de suivi regroupe des membres qualifiés experts du comité scientifique (agronome, géographe, paysagiste), des services de l'État (Diren, SDAP³), le photographe et les techniciens du site du pont du Gard. Ce comité a participé à la mise en place de l'Observatoire, notamment à la sélection des prises de vues. Il se réunit une fois l'an avec pour objectif de prendre du recul sur les mécanismes de transformation de l'espace. Le comité fonde son travail sur le document-cahier précédent.

Avec la pratique, le fonds photographique du site évolue. Certains clichés sont abandonnés au profit d'autres, plus pertinents ou correspondants à des vues de détails. Le site du pont du Gard est ouvert à l'échange d'expériences afin d'améliorer et affiner les techniques d'exploitation de l'outil. Les gestionnaires insistent également sur l'importance de missionner un photographe professionnel. Certes, parce que la qualité des clichés détermine la valeur de l'analyse, mais aussi parce que le but est de conserver la mémoire du site et de sensibiliser le public aux évolutions du paysage. La dimension esthétique et professionnelle des photos autorise alors que l'on puisse les exposer et les publier, faisant de l'observatoire un outil pédagogique en direction des utilisateurs et des décideurs.

LYDIANE ESTÈVE
GRAND SITE DU PONT DU GARD

>>> Mél: lydiane-estève@pontdugard.fr

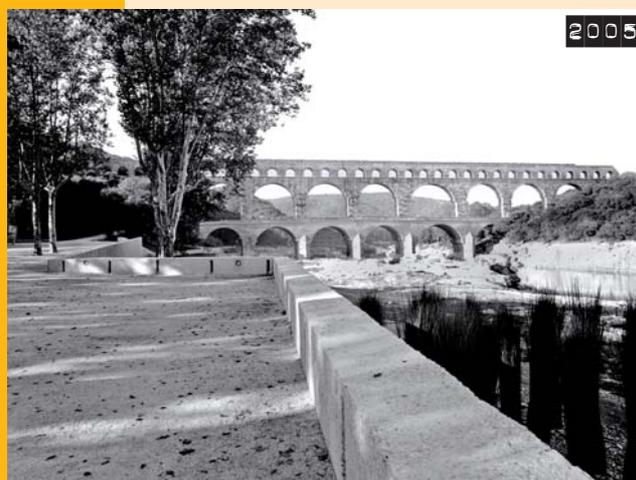
Document-cahier, Vues de la plaine. Les terrasses.



2003



2004



2005

© F. Hébraud

extraits...

■ Apparition 2005

- Massif de bouquets de joncs.
- Échafaudages.

■ Disparition 2005

- Rubalise délimitant le chantier.

■ Éléments fixes

- Mur de soutènement.
- Esplanade.
- Allée de platanes.
- Pont du Gard.
- Massif rocheux.

■ Analyse générale

- Travaux de restauration du pont par les Monuments historiques d'où les échafaudages.
- Lors de l'aménagement des plages, installation de bouquets secs d'osier, entre autres structures.

■ Action à mener

- Entretenir la vue dégagée sur le monument.
- Garder la semelle rocheuse visible par le maintien d'une végétation basse et arbustive sur la dalle rocheuse au pied du monument.
- La fonction des structures en osier hors saison n'est pas définie. Ces structures nécessitent d'être démontées à la fin des plages.



« Nous avons évalué notre plan de gestion »

Leçons d'une expérience

La délégation Basse-Normandie du Conservatoire du littoral¹ a entrepris dès 1989 de doter les sites de plans de gestion afin de mieux connaître son patrimoine, les usages, optimiser la programmation de ses investissements et améliorer la communication envers ses partenaires institutionnels, techniques et financiers. S'est alors posée la question du renouvellement quinquennal de ces documents et de leur évaluation en évitant de prendre trop de retard. Le plus simple était de suivre fidèlement les protocoles décrits dans les méthodes classiques d'évaluation. Mais la réalité, le permettait-elle ?

Le contexte budgétaire de plus en plus tendu, l'alourdissement permanent de la charge de travail des cadres... toutes ces réalités ont conduit le propriétaire à faire des choix et à s'adapter pour mener cette évaluation.

En 2006, le propriétaire évalue le plan de gestion de l'estuaire de l'Orne (déjà trois plans de gestion dont le dernier date de 2000); il tire ici les leçons de son expérience.

Le choix réfléchi de l'externalisation

La première phase d'une évaluation consiste, classiquement, en une réévaluation patrimoniale. Celle-ci se base sur une comparaison avec l'expertise naturaliste de référence établie au moment du premier plan de gestion². Cette étape demande des compétences scientifiques que ni le propriétaire, ni le gestionnaire n'étaient en mesure de rassembler. Il a donc été manifeste que le budget disponible devait être mobilisé sur cette phase, et qu'il convenait de faire appel à un bureau d'études extérieur. Le coût de l'opération s'est monté à 15000 euros environ. Le travail a été conduit pendant neuf mois.

Le choix du bureau d'études s'est révélé être un point fondamental. En effet, le consultant doit être capable de traiter la plupart des groupes d'espèces; il doit également être reconnu par le microcosme

scientifique local et être apte à proposer au maître d'ouvrage des choix de gestion (des contradictions peuvent survenir sur un même espace entre les visions des spécialistes). Dans les faits, Peter Stallegger (associé à Alain Livory), le prestataire, jouissait d'une aura importante. Plusieurs personnes ont déclaré après coup avoir accepté de lui livrer un certain nombre d'informations parce qu'il était en mesure de les comprendre et d'apprécier leur teneur. Des participations se sont concrétisées du fait de sa réputation de naturaliste très investi au service de la biodiversité. Aucun regret, non plus, sur le fait d'avoir externalisé exclusivement cette première phase. En effet, dégagés d'autres missions, Peter Stallegger et Alain Livory ont pu se concentrer complètement sur la dimension scientifique de leur travail. D'autant que, concernant le plan de gestion de l'estuaire de l'Orne, la tâche était de taille. En effet, l'expertise naturaliste initiale avait été conduite rapidement. Il a donc fallu inventorier la bibliographie existante, conduire des inventaires sur les groupes d'espèces les plus mal connus, réaliser des cartes d'habitats et évaluer leur probable dynamique, qualifier l'état des stations patri-

moniales en adaptant les listes à la nomenclature en vigueur (Eur 15).

On peut également tirer des enseignements sur la manière de clore l'étude. Il est important, en fin de prestation, de réunir autour du propriétaire et du gestionnaire les personnalités scientifiques qui ont participé afin de valider les résultats. Ce faisant, chacun des participants se voit associé aux objectifs du futur plan et peut s'impliquer totalement dans le travail à venir.

Dans cet esprit, la synthèse de l'expertise a été rédigée avec concision et souci de vulgarisation afin qu'elle soit accessible à l'ensemble des membres du comité de gestion. L'agrégation des données, dans un document agréable à lire, a d'ailleurs permis une prise de conscience, y compris des scientifiques, de la très grande richesse du site. Elle a, en quelque sorte, réconcilié le Conservatoire avec certains naturalistes qui lui reprochaient son détachement progressif de la connaissance du terrain.

Autre enseignement de ce travail, il a permis de porter un regard différent sur le site: il a mis en exergue les dégradations récentes et la perte de biodiversité afférente (prairies humides non exploitées pour l'accueil de l'avifaune). Il a montré que le potentiel de renaturation était tout aussi

important, pourvu que des décisions de caractère politique soient prises (conservation de l'eau en excès dans les prairies).

CICINDÈLE HYBRIDE. CE COLÉOPTÈRE TYPIQUE DES MILIEUX SABLONNEUX EST ABONDANT DANS LES DUNES DE MERVILLE.



© Alain Livory

>>> Mél: jph.deslandes@conservatoire-du-littoral.fr



© Peter Stallegger

LA MORILLE DES DUNES PEUT POUSSER À QUELQUES MÈTRES DU RIVAGE, ICI SUR LA POINTE DU SIÈGE (CALVADOS).



© Alain Livory

L'évaluation régulière des plans de gestion est l'occasion de vérifier si les objectifs fixés ont été atteints ; c'est également la possibilité de « rectifier le tir » en élaborant un nouveau plan. Mais cette évaluation est coûteuse et nécessite du temps. La délégation de Basse-Normandie du Conservatoire du littoral a donc été contrainte de faire des choix. Tous comptes faits, elle tire pour nous les leçons de son expérience.



Une question reste posée cependant : est-il possible de mettre en place une évaluation permanente par le biais d'indicateurs qui pourront être renseignés par les gestionnaires au fil des mois et des saisons ? L'intérêt serait double : efficacité certes, mais aussi formation du gestionnaire qui élargirait petit à petit la palette de ses connaissances scientifiques et serait certainement davantage associé à la mise en œuvre du plan de gestion. La prestation scientifique extérieure, toujours nécessaire, serait alors beaucoup moins lourde. Aujourd'hui, une chose est sûre : ce suivi scientifique permanent est très souhaitable ; cependant, si l'on veut qu'il soit effectivement opérationnel, le nombre d'indicateurs doit être limité à quelques unités.

Audition des partenaires

Deuxième phase du travail, l'audition des partenaires locaux s'est déroulée sur trois mois. Le choix a été fait de mener cette étape en interne et de lui conférer un rôle capital. Un des buts recherchés était de montrer aux partenaires locaux le respect qu'on leur porte. Le second ambitionnait une auto-évaluation de l'action du Conservatoire : comment était-elle ressentie au niveau de l'opinion publique locale, y avait-il adhésion ? L'objet visait également à faire adhérer des partenaires locaux à une politique de protection de l'environnement.

En premier lieu, l'écoute des partenaires s'est appuyée sur des entretiens personnalisés d'une heure trente avec la vingtaine de personnes du comité de gestion. Chaque entretien devait venir renseigner une grille d'analyse, élaborée par la stagiaire³ et enrichie par une enseignante en sociologie de l'Institut national agronomique de Paris-Grignon (InaPG).

Une extension d'étude a également été réalisée par une classe de l'Institut national agronomique, encadrée par trois enseignants. Deux semaines durant, les étudiants ont rencontré usagers et acteurs du territoire.

Peut-on tirer des leçons de ce travail ? Il

convient tout d'abord de signaler combien cette phase d'audition a été appréciée. L'ensemble des personnes entendues ont été sensibles à cette démarche destinée à prendre en compte leur appréciation de la gestion passée et leurs aspirations. Par ailleurs, cette écoute a œuvré au service de la crédibilité du Conservatoire comme bon négociateur. Elle a également été déterminante dans les relations avec le gestionnaire puisque, par ce biais, celui-ci a pu être davantage associé à l'élaboration du nouveau plan de gestion ; ce qu'il a grandement apprécié.

Cependant, ce type de démarche réclame du temps. Outre la présence d'un cadre de la délégation lors des entretiens, la mise en forme finale de l'audition a exigé une disponibilité délicate à dégager.

La question est alors de savoir s'il est possible de gagner en temps et en efficacité. La réponse réside partiellement dans un bon encadrement de la stagiaire afin d'optimiser sa présence et sa « rentabilité ». Ici, la grille mise au point n'a pas été suivie. Le manque de pratique dans le domaine sociologique a conduit à laisser libre cours à l'expression, en fonction des sensibilités des personnes.

Le travail de la stagiaire fut cependant très important puisqu'il a consisté en la recherche de documents anciens, l'agrégation du résultat des entretiens, la rencontre directe avec certaines personnes ressources, la rédaction des tableaux de synthèse, la préparation des exposés devant le comité de gestion.

Une question reste aussi en débat : peut-on s'auto-évaluer ? En effet, l'audit interne requiert de se regarder de l'extérieur pour faire face à la réalité et s'assurer qu'on ne lui donne pas une figure trop convenue. Cependant, le fait de ne pas déléguer cette phase démontre aux partenaires que le

maître d'ouvrage ne craint pas la remise en cause (il assume le face à face). Ce qui est fortement susceptible de renforcer sa crédibilité.

Analyse des objectifs et des opérations

Troisième phase de l'évaluation du plan de gestion : l'analyse des objectifs et des opérations. Le regard est porté sur les résultats : les objectifs passés ont-ils été atteints ? Pourquoi ?

Cette confrontation entre le gestionnaire et le propriétaire a été menée en interne par le représentant du Conservatoire. Cette étape a été conçue comme une manière pour le propriétaire de sortir de sa « tour d'ivoire ». Des confrontations ont été organisées sur le terrain, avec la chargée de mission du syndicat mixte et les deux gardes. Les points de vue ont ainsi pu être confrontés et le fait de se rendre sur le terrain a permis de vérifier la matérialité des faits. Chacune des six unités de gestion a été parcourue au moins une fois. Les comptes rendus de visites ont mis en lumière le décalage existant entre certaines expertises (aux conclusions pessimistes) et la réalité (érosion, pâturage...).

Un bilan financier a également été dressé pour mettre en exergue la pertinence ou le caractère non réaliste des ambitions affichées.

Il faut cependant admettre que cette étape demande un certain courage politique pour reconnaître que certains objectifs n'ont que partiellement été atteints (organiser les suivis scientifiques, accueillir les mammifères marins, intégrer les aires de stationnement par exemple). ■

JEAN-PHILIPPE DESLANDES
CONSERVATOIRE DU LITTORAL

1. Elle couvre cinquante-six sites en Basse et Haute-Normandie, soit 6 500 ha, confiés à quatre gestionnaires départementaux, des syndicats mixtes *ad hoc* (Calvados et Manche) ou les départements en régie (Eure et Seine-Maritime).
2. Ici, le dernier plan de gestion (2000) car il contient les informations naturalistes les plus complètes par rapport à 1995 et 1990.
3. Gaëlle Moreau, actuellement en master II à l'université de Nantes.



© Mickaël Prochazka

© Mickaël Béjean

L'aire de répartition de l'apron s'est réduite de plus de 80 % en l'espace d'un siècle. Le programme européen Life apron II vise à inverser cette tendance. Il est l'aboutissement de trente ans de mobilisations successives, lesquelles devront perdurer à l'échéance du programme.



>>> Cren Rhône-Alpes



Course de fond pour l'apron

Trente ans que la mobilisation ne faiblit pas

Toute action de sauvegarde d'une espèce est, nécessairement, une course de fond. Longueur de temps et partenariats multiples apparaissent comme les ingrédients de base. « Sprinter s'abstenir » pourrait-on dire, pour poursuivre l'image. L'opération, ou plutôt les opérations menées en faveur de l'apron n'échappent pas à l'adage. Et si, aujourd'hui, l'espèce a quelques chances de survie, il faut retenir qu'elles résultent d'un très long processus qui démarre vers 1975 et nécessite une mobilisation tenace d'acteurs d'horizons divers. Qu'on en juge: il aura tout d'abord fallu que quelques passionnés, alertés par la régression de l'espèce, choisissent d'accumuler les connaissances sur ce petit poisson discret et endémique du bassin du Rhône. Malgré leur assiduité, ces années se révèlent particulièrement difficiles tant les effectifs d'aprons sont faibles et dispersés. Cependant, cette étape s'avère déterminante pour l'action future. En 1984, c'est la SRAE Rhône-Alpes (qui est aujourd'hui devenue Diren) qui se

mobilise en réalisant, avec le concours du Muséum d'histoire naturelle et de scientifiques, la synthèse des connaissances. Cette deuxième phase de l'action se ramifie alors, et avec le concours des équipes du Conseil supérieur de la pêche (CSP), elle aboutit à l'initiation d'études complémentaires. Analyses génétiques, essais d'élevage, tests de méthodes de prospection adaptées à ce poisson et recherche de populations avec les équipes du Conseil supérieur de la pêche (CSP) sont ainsi réalisés. Nous en sommes toujours aux études.

Mais en 1998, Réserves naturelles de France entre en piste en portant le premier Life nature. Celui-ci se révélera être une étape décisive. En effet, les moyens engagés permettent d'identifier les causes de régression de l'espèce (la destruction de ses habitats et le cloisonnement des milieux) et d'établir une stratégie pour sa conservation. Le CSP assure ensuite le relais et construit un nouveau projet européen axé sur la gestion des milieux et le suivi des populations.

C'est ainsi qu'en 2004, le Conservatoire régional des espaces naturels en Rhône-Alpes mettra en place le second programme Life nature (Life apron II). Le programme débouche, entre autres, sur la construction

de passes à poissons sur la Drôme, la Loue et l'Ardèche; ou encore sur des opérations pilotes de réintroduction.

Sur le volet information et sensibilisation du public, d'autres acteurs ont également joué un rôle essentiel. Il en est ainsi de la communauté scientifique qui, dans un premier temps, a tiré la sonnette d'alarme auprès des institutionnels. Elle a exprimé clairement ses inquiétudes sur les risques de perte de l'espèce. C'est d'ailleurs pour cette raison que le premier programme Life nature a pu construire une vraie stratégie de conservation. Notons que, dans cette même optique, le Life apron II s'applique à sensibiliser le grand public et les gestionnaires de cours d'eau. Certes, ce volet du programme facilite la prise de conscience individuelle, mais il vise également à éviter que des mesures contre-productives ne soient prises dans l'ignorance de leurs conséquences potentiellement négatives.

Course de fond, disions-nous en introduction. Il serait d'ailleurs illusoire de croire qu'un tel programme puisse atteindre ses objectifs en cinq ans. Après trente ans de mobilisation, il faut encore poursuivre et travailler notamment sur la restauration de la continuité des habitats fluviaux ainsi que sur le fonctionnement de l'observatoire. C'est pourquoi la coordination du Life apron II s'intéresse à l'après. Elle recherche des appuis auprès des acteurs techniques, financiers et institutionnels (collectivités, services de l'État, établissements publics...) afin qu'ils intègrent dans leurs actions la poursuite de l'objectif de conservation et de restauration des rivières dont l'emblème... est l'apron. ■

MARION LANGON
CREN RHÔNE-ALPES

>>> Mèl: marion.langon@espaces-naturels.fr

Personne ne connaissait l'apron

l'avis de l'élu

« À l'exception de quelques fins pêcheurs, personne ne connaissait l'apron. En 2003, lors de sa redécouverte dans la Loue, le Conseil supérieur de la pêche a sollicité le syndicat mixte de la Loue pour participer à la conservation de l'apron du Rhône et de ses habitats. Le programme européen Life apron II représenta alors un outil financier efficace pour soutenir des opérations locales de restauration des milieux. Aujourd'hui le syndicat est responsable de la construction d'un ouvrage de franchissement piscicole adapté à l'apron et nous sommes étroitement impliqués dans la sauvegarde de cette espèce reconnue d'intérêt communautaire. Notre collaboration dans ce projet conforte le rôle du syndicat dans la politique de défense du milieu naturel en Franche-Comté ». ■

Marcel Bouverot - Président du syndicat mixte de la Loue

Pastoralisme, quel devenir?

Nouvelles dispositions législatives

Parcs nationaux

Adoptée le 14 avril 2006, la loi repense la structure des Parcs nationaux. Elle modifie ces établissements publics dans leurs dimensions institutionnelle comme territoriale; elle touche également à leurs compétences et leurs moyens d'actions. Concernant le pastoralisme, observons, d'une part, que la loi confirme son statut d'activité privilégiée au sein des Parcs nationaux. Et, d'autre part, qu'elle modifie sensiblement les instruments dont les Parcs disposaient pour le réglementer.

Le pastoralisme reste, tout d'abord, une activité dotée d'un régime spécifique au sein des Parcs. En effet, l'article L. 331-4-1² maintient la distinction établie par la loi du 22 juillet 1960³ entre activités pouvant être interdites et activités devant être réglementées. Autrement dit, l'exercice du pastoralisme doit être encadré juridiquement mais son existence ne saurait être remise en question.

Des dérogations au profit des activités pastorales permanentes comme saisonnières sont également prévues (articles L. 331-4-2 et R. 331-20 et 21). Les décrets de création des Parcs pourront ainsi autoriser, innovation non négligeable, des «activités commerciales nécessaires à un tourisme compatible avec les objectifs du Parc». On pense, notamment, à la commercialisation de fromage, charcuterie ou autres produits du terroir⁴. Malgré ce régime relativement souple, l'exercice du pastoralisme n'est pas libre. Les Parcs nationaux disposent à son égard de plusieurs instruments de réglementation que la réforme de 2006 a sensiblement modifiés.

Le directeur perd ainsi le pouvoir réglementaire dont il jouissait en vertu des articles R. 331-35 et suivants. Il n'a désormais plus vocation à intervenir en matière pastorale comme autorité de police administrative (article L. 331-10). Cependant, les établissements publics des Parcs nationaux gardant le pouvoir de prévenir ou restaurer toute dégradation des écosystèmes (article L. 331-9), une réglementation du pastoralisme reste donc envisageable par ce biais. De même, la possibilité pour les Parcs de gérer certains biens des collectivités (ancien article R. 331-31) est supprimée au profit du dis-

La loi du 14 avril 2006¹ révisé en profondeur le régime juridique des Parcs nationaux. L'importance de cette réforme invite à s'interroger sur ses conséquences à l'égard d'un certain nombre d'activités dont la législation antérieure admettait le maintien. C'est le cas du pastoralisme.



positif de l'article L. 331-13 (affectation, à titre gratuit, d'immeubles dépendant des domaines public ou privé de l'État et des collectivités territoriales ou appartenant à leurs établissements publics). Les Parcs nationaux pourront ainsi devenir les gestionnaires directs de certains alpages. Enfin, un nouvel instrument a été créé: la charte du Parc national (article L. 331-3) qui est expressément conçue, entre autre, comme un outil de réglementation du pastoralisme (article L. 331-4-1 alinéa 2). Elle devrait se traduire par une prise en compte accrue des exigences écologiques dans l'exercice des activités pastorales. Le respect de plans de pâturage pourra, par exemple, être prévu en concertation avec les personnes intéressées. Ils pourront ensuite être précisés, au cas par cas, au sein de conventions conclues avec les propriétaires ou gestionnaires concernés (collectivités territoriales, ONF...). Elle devrait, d'autre part, faciliter la participation financière des Parcs à la réalisation

de certaines opérations (hélicoptages, restauration de cabanes pastorales...), sous réserve toutefois du respect de la législation relative aux aides agricoles. L'article L. 331-9 les autorise en effet à attribuer des subventions destinées au «financement de projets concourant à la mise en œuvre de la charte du Parc». Son efficacité reste partiellement conditionnée par la faculté des personnes publiques intéressées à collaborer. ■

FREDÉRIQUE PERMINGEAT
INSTITUT DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

>>> **Mél: fredperm@hotmail.com**

1. Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux, aux Parcs naturels marins et aux Parcs régionaux, JO du 15 avril 2006, p. 5 682.
2. Les articles cités sont tous, sauf mention contraire, issus du code de l'Environnement.
3. Loi n° 60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de Parcs nationaux, JO du 23 juillet 1960, p. 6 751.
4. Ces activités ne peuvent être conduites que par des agriculteurs ou des éleveurs.

Boutiques de site, vendre sans trahir



© Joël Le Cam

Pourquoi de plus en plus de sites naturels protégés implantent-ils des boutiques sur leur site ? Cèdent-ils aux sirènes de la société marchande ou bien, comme d'aucuns le prétendent, est-ce une manière intelligente et sensible de prolonger l'expérience vécue au sein du naturel ? Quoiqu'il en soit, l'implantation de ces lieux de vente répond à certaines règles.

Longtemps absentes des sites culturels, muséaux ou naturels, les librairies boutiques accompagnent maintenant maints projets structurants. Elles participent de notre ordre marchand qui incite à la consommation. Ainsi, l'envie de « mieux vivre » amène les objets culturels sur les lieux de médiation des sites. Le souhait d'aller plus loin, d'assouvir une connaissance, de renouveler une découverte esthétique, de prolonger une émotion... se concrétise par le passage en boutique. Boutique qui permet ainsi de poursuivre le cheminement du visiteur et d'accentuer les futurs possibles ou le message des bonnes pratiques.

En fait, la boutique de site naturel exerce trois fonctions différentes selon sa localisation :

- porte d'accès avant la visite, elle offre les clés du parcours ;
- point enclavé, elle nourrit un service de dépannage en confort et réconfort durant la promenade afin de permettre de rester plus longtemps ;
- porte de sortie, elle assure la synthèse des découvertes du visiteur : géologiques, botaniques, faunistiques, ethnographiques, esthétiques ou imaginaires.

L'implantation du lieu de vente impose donc partiellement la sélection de l'offre. La boutique de sortie favorise la vocation la plus culturelle. Le visiteur, éveillé par les expériences de son cheminement, sollicite un désir d'appropriation de connaissances ou une envie d'identification plus affirmée.

Média de cohérence

Y aurait-il une urgence à généraliser les boutiques sur les sites de nature ? Lorsqu'un million de visiteurs se présentent sur un Grand site, les commerces s'installent d'office. La concurrence s'attise alors très facilement dans une offre qui ne propose aucune réelle valorisation du site. L'objet bas de gamme installe une caricature culturelle. Les exemples, ici ou là, de concession de boutique vérifient la tendance d'une certaine déculturation de l'offre vers l'objet facile venu d'ateliers du monde entier sans liens immédiats ni messages appropriés. Pourtant, la boutique peut être un outil stratégique pour la défense des valeurs du site. Certains organismes ouvrent d'ailleurs des comptoirs de vente pour contrer « les marchands du temple ». Le Grand site de la pointe du Raz repart ainsi à la reconquête de valeurs dilapidées pour réoccuper le terrain et faire barrage aux bibelots généralisés sur le parvis des boutiques privées. Dans une optique de valorisation de son identité, le Grand site du pont du Gard s'engage dans un partenariat avec les acteurs locaux pour intensifier l'offre des artisans de la région. Ces deux grands aînés montrent l'exemple à poursuivre pour éviter la banalisation et renforcer le message du développement durable.

En effet, ouvrir une boutique est une démarche singulière. Vitrine de communication, l'espace marchand fonctionne à deux niveaux : par son

cadre physique, il est vecteur de valeurs ; par son offre marchande, il est le révélateur d'une conscience citoyenne.

Un lieu porteur de sens

Le local marchand dégage une première impression du site. Selon son aspect, il entre en alliance ou en dissonance avec l'esprit des lieux. Il doit donc rester simple et s'immerger dans le paysage. La maison de pays constitue une solution car celle-ci s'insère dans le site sans impact visuel. L'architecture du local est alors fondamentale car il met en valeur le patrimoine construit. Comme une chapelle érigée à la mémoire des lieux, le style de la boutique constitue une réponse à la demande du visiteur qui recherche des codes et un rite de consommation. Ainsi, elle n'a pas de vitrine : un échelas de façade fait appel. Par le bois, la pierre, les matériaux locaux, elle s'intègre à la géographie. La création d'une atmosphère en phase avec l'identité locale assure d'ailleurs 20 % de sa réussite.

La boutique véhicule les valeurs durables : panneaux solaires, économies d'énergies, bannissement du plastique... Pas de sophistication. Dans cette conception de valeurs stables, le paysage doit apparaître comme un ancrage.

À l'intérieur, la scénographie reste simple : éclairage naturel, couleurs régionales, supports ordinaires et pratiques. Face à l'homogénéisation des structures commerciales contemporaines, la boutique de site réclame un ré-enchantement.

La théâtralisation est possible mais elle suppose une redécouverte d'un équilibre autour des goûts et des aspirations du génie du lieu.

La boutique est un spectacle

La boutique reste aussi son propre théâtre. Les objets sont placés par univers, dans un environnement recomposé, plus que par rangement façon libre-service. Comme un écho, une starisation du produit répond à une starisation des lieux pour une starisation du client. Celui qui regarde anoblit et est anobli en retour. La boutique se raisonne comme un lieu de vie qui crée des envies de partage. La boutique idéale raconte une histoire, celle du paysage. Pour y parvenir, la sélectivité des produits n'est que partiellement culturelle: tout ce qui est perceptible par les sens permet d'appréhender le paysage. L'offre marchande en boutique d'espace naturel s'ouvre à toutes les possibilités.

La signalétique des objets est fondamentale. Des cartouches sur lesquelles figurent des anecdotes, des explications, des coups de cœur... commentent le choix des produits et soulignent les valeurs défendues.

Afin de valider la sélection proposée, les prix affichés peuvent être accompagnés du logotype du site. Le recours aux marques reconnues, comme WWF, LPO ou Frapna, est utile pour donner des repères dans le respect du consommateur. La nécessité d'une saine gestion oblige à des procédures de contrôle.

Achalandage

La librairie représente 20 à 40 % des références, mais d'autres familles de produits existent:

- les produits gourmands à raison de 10 à 20 %,
- les jeux, jouets, peluches, entre 20 et 30 %,
- les objets de plein air, de jardin pour 5 à 10 %,
- les articles de décor pour 20 %,
- les senteurs et cosmétiques pour 10 %,
- les bijoux et la mode pour 10 %.

Concernant l'achalandage, le ratio moyen peut s'établir sur quinze références au m². La superficie recouverte par le mobilier se rapproche de 40 % par rapport à la surface totale de la boutique. L'objet moyen varie de cinq à quarante euros. La dépense courante s'évalue entre douze et quinze euros. Mais la meilleure vente est constituée par la carte postale dont le prix varie de 0,35 à 0,80 euros. Le stock immobilisé coûte cher.

Les articles vendus dans les boutiques de sites se partagent entre produits griffés, objets de communication directe, produits dérivés (économiquement dévoreurs de budgets) et produits de prestige (issus de l'artisanat de proximité mais à rotation lente), les produits sous licences Monnaie de Paris, WWF, LPO nécessaires à

l'image, les produits de revente rarement en exclusivité.

Le cahier des charges de la création d'une ligne éditoriale de produits dérivés nécessite une identité visuelle préalable. La démarche réclame une méthodologie précise fondée sur une approche marketing orientée client avant d'être une décision conceptuelle avec une définition précise des coûts. Il est préférable d'alimenter le développement d'une marque dérivée sur le long terme, avec un ou deux produits par an plutôt que d'installer une collection multiple dès le départ.

Les prix doivent également se justifier. Il est souhaitable de développer des labels éthiques ou écologiques (AB, Bio...), de prolonger l'action par une communication sur le respect du site, de renvoyer à des actions de partenariats associatifs ou pédagogiques ou de participation à des contributions citoyennes.

Un apport de sens

La boutique de site représente un acte de foi. Sa mission de sensibilisation s'insère dans un mouvement d'ensemble qui réunit les maisons de la nature, du Conservatoire du littoral, comme les écomusées vivants, le réseau des Grands sites, le réseau des Parcs naturels. La mise en réseau des savoir-faire et des bonnes pratiques favorise la professionnalisation des équipes. La formation est un passage apprécié. La confrontation des outils, des résultats et des performances par la création d'observatoires de veille économique (régionale ou thématique) peut devenir un levier de développement et d'économie d'échelle. ■

JOËL LE CAM
CONSULTANT

>>> Mél: joel.cam@wanadoo.fr

Les ventes au hit-parade

Nombre de Réserves naturelles développent une activité de vente. À quelle fréquence s'organise cette vente, quelle est la gamme des produits, comment cette activité est-elle perçue, quel intérêt y trouve la Réserve? Pour trouver réponse, dresser un état des lieux et faire des propositions d'actions à mettre en œuvre au sein de sa commission Éducation à l'environnement, Réserve naturelle de France a, en 2006, conduit une étude.

L'enquête, menée par une étudiante de l'université de Reims dans le cadre d'un master II « Analyse et décisions économiques¹ », a été réalisée sur la base d'un questionnaire composé principalement de questions fermées (sept sur huit). Celui-ci a été adressé par voie informatique à l'ensemble des Réserves naturelles disposant d'une adresse électronique (environ 270). Il a été complété par des entretiens téléphoniques auprès d'un échantillon de vingt Réserves, choisies parmi les quatre-vingt-sept ayant répondu au questionnaire, de manière à représenter la diversité des situations observées.

La moitié des gestionnaires ayant répondu ont, effectivement, une activité de vente. Si les gammes de produits sont assez variées, on s'aperçoit cependant que deux catégories de produits sont le plus souvent proposées. Ainsi, la cartier poster et la librairie grand public sont présentes dans 80 % des points de vente. À l'opposé, certaines catégories sont plus rares (moins de 30 % des cas): textiles, produits locaux, matériels de découverte ou de protection de la nature.

À la question « Quels produits se vendent le mieux? », on peut répondre qu'un produit à succès possède deux caractéristiques: souvenir, il doit rappeler la Réserve ou sa région mais aussi ne pas dépasser un prix plafond de huit à dix euros. En revanche, ces produits peuvent être très variés: carte postale, poster, tee-shirt, petits guides faune-flore, topo-guides, produits d'usage pour la découverte...

Aujourd'hui, et suite à cette enquête, Réserves naturelles de France envisage la possibilité de développer des produits communs. L'idée génère bien des avantages puisqu'elle permettrait, en outre, de faire des économies d'échelle, de véhiculer une image de cohésion de réseau, de permettre aux gestionnaires de travailler ensemble sur des problématiques communes... L'enjeu et la difficulté de sa mise en œuvre résident dans le fait de développer des produits communs ayant l'aspect local attendu par les visiteurs. Une étude opérationnelle sera engagée courant 2007. Elle vise à évaluer la faisabilité technique et financière de quelques produits, avant de les faire tester par plusieurs Réserves naturelles. À suivre... ■

OLIVIER LEMAÎTRE - RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

>>> Mél: rnf@espaces-naturels.fr

1. Rapport de stage disponible auprès de RNF.

Si quelques « sorties nature » s'apparentent à une consommation ludique, elles peuvent être aussi une véritable école de vie. Dans ce cas-là, les éducateurs y mettent du sens, de la pédagogie et une sacrée dose d'énergie.



En mer pour apprendre la vie mini-croisières pédagogiques

© Association Destination planète mer



Dans le musée océanographique Paul Ricard, un bâtiment du début du siècle, une quinzaine d'enfants de dix à treize ans interpellent, tour à tour, les deux scientifiques venus les rencontrer. Est-ce que les cétacés voient en couleur ou en noir et blanc ? À quelle profondeur plongent les cachalots ? Les réponses sont mitigées, les chercheurs expliquent que les avis scientifiques divergent.

Et là, ce qui choque l'observateur, c'est la maturité des gosses. Ces questions, ils les ont notées avec application pendant toute la semaine qu'a duré leur croisière en mer, et s'ils viennent aujourd'hui rencontrer des experts, ce n'est pas pour savoir mais pour comprendre. Leurs demandes ne sont pas la résultante d'un travail scolaire mais celui d'une observation soutenue. Depuis sept jours, c'est le même foisonnement d'interrogations. Depuis sept jours, ils cherchent des réponses. C'est fou la richesse des débats qu'ils ont menés à bord.

Aussi, ils n'ont pas l'air surpris de l'imprécision des réponses, comme s'ils avaient admis le droit au doute. Ils préfèrent que l'on avoue l'ignorance, plutôt que s'enfermer dans des certitudes. D'ailleurs, ils le disent : « Les hommes ont encore beaucoup à apprendre sur le monde qui les entoure. »

Neuf gamins, deux adultes... Que s'est-il passé pendant une semaine dans le clos d'un catamaran naviguant au large des côtes méditerranéennes ? Car, visiblement, ces gamins-là ont perdu une vieille peau. On sent, à les écouter parler, que le Monde ne leur est pas dû. À leur mesure, ils sont acteurs.

Tout s'est joué dès le premier jour, lors de l'apprentissage de la sécurité. Enfermé sur son embarcation, l'équipage se sent fragile. La solidarité devient immédiatement une évidence, nécessaire pour se protéger. Le mot d'ordre c'est : « chacun est responsable de l'autre ». Quelle que soit la météo, et dès qu'ils sortent de leur cabine, les apprentis marins doivent mettre un harnais auto-gonflant. Ils font également l'expérience de la reconstitution d'un sauvetage avec des chiens terre-neuve. L'exercice laisse des traces. Mais, surtout, les enfants prennent vite conscience que, sur le bateau, on est les uns avec les autres, les uns sur les autres, les uns dépendants des autres. Le bateau devient le Monde avec des ressources limitées. Et la toute première étape, c'est d'apprendre à connaître l'autre.

La première navigation est très courte, elle dure trois quarts d'heure, de Sanary jusqu'à Bandol. Chacun se présente, le groupe se concerta pour donner un nom au bateau, et entame l'écriture

du livre de bord. On se met d'accord aussi sur les valeurs qui vont présider au voyage : la solidarité, la participation (chacun fait la cuisine et la vaisselle à tour de rôle, ce n'est pas une croisière du club Med !). On entérine aussi les règles à respecter, les horaires à suivre et les activités à mener.



© Association Destination planète mer



© Association Destination planète mer

Arrivée à Bandol, on prend connaissance du plan de pont. À l'aveugle (on leur bande les yeux), chacun apprend à se déplacer en tâtonnant. Les autres sont là pour avertir des endroits dangereux. En effet, les winches, les taquets, les pianos... sont autant de pièges pour qui se déplace pieds nus.

Et, bizarrement, *a contrario* de ce que l'on pourrait attendre en toute autre circonstance, il n'y a pas de moquerie. Face à un élément qui leur est inconnu, les enfants se serrent les coudes. À la barre, et dans les vagues, j'ai vu un gamin avoir peur et n'en rien dire. Tandis que le copain lui soufflait à l'oreille : « T'inquiètes pas, tu barres bien ! »

Dès le deuxième jour, on apprend les distances. Sur la carte, on comptabilise les miles. Sur la mer, on enfile les heures. Ainsi, pour rejoindre Port-Cros, il y a six heures de navigation et les enfants se demandent comment ils vont s'occuper. En fin de compte, chacun trouve sa place. À tour de rôle, l'un puis l'autre va prendre la barre, les volontaires mettent les voiles. Voici venu le temps d'un dialogue sur le rapport au temps. Le temps mort ? On l'occupe en observant, en écrivant une chanson, en faisant des quizz qui traitent de l'eau, on rigole. C'est la vie à bord, il y a toujours quelque chose à faire. Et quand on arrive, c'est des « Oh, déjà ! ».



© Association Destination planète mer

1. CRÉATION D'UNE CHANSON.
2. CORVÉE DE NETTOYAGE !
- 3 & 4. HISSER LES VOILES OU TENIR LA BARRE, IL Y A TOUJOURS QUELQUE CHOSE À FAIRE.
- 5 & 6. SÉANCE D'OBSERVATION LORS DE LA RENCONTRE DES DAUPHINS.
7. APPRENTISSAGE DE LA COMMUNICATION NAUTIQUE.



© Association Destination planète mer

Les journées suivantes, le rythme est pris, douze heures en mer n'effraient plus personne. L'équipage s'en va à la rencontre des dauphins. Et voilà l'occasion d'expliquer où sont les fonds marins, les fosses et les canyons, et de montrer que les dauphins utilisent des courants pour venir se nourrir à un endroit plutôt qu'à un autre. Et quand on s'y rend, chaque fois ils sont là : cachalots, dauphins bleus et dauphins blancs... Cela fait plaisir à voir, ces gosses qui s'enthousiasment sur la beauté du monde.

C'est d'ailleurs ainsi que prend naissance une réflexion plus intense sur l'importance de la réglementation. Quand on leur parle de se rendre à Port-Cros, la réaction est inmanquablement la même : « On n'y va pas, il y a trop d'interdictions. » Mais on s'y rend quand même, juste pour voir. Et là... toujours, ils comprennent tout. Les mêmes réagissent et s'expriment sur la différence entre un site protégé et un autre, sans réglementation particulière. Quelquefois même, ils font dans l'excès. J'ai entendu un plaisancier, qui remontait des positions accrochées à son ancre, se faire traiter d'assassin !

Ultime étape d'une démarche pédagogique, la rédaction d'une charte : le « message des marins porte-parole ». En fonction de ce qu'ils ont perçu pendant leur séjour, les enfants rédigent un traité d'harmonie avec ce qui nous entoure. Ensuite, ils passent voir les plaisanciers au mouillage à Port-Cros, et munis de leur convention, ils discutent avec chacun et expliquent l'importance d'une bonne conduite.

Il faudrait ajouter tout ce que l'on n'a pas dit. Quelquefois par évidence, comme l'apprentissage de la gestion de l'eau ; d'autres fois parce que tout n'est pas quantifiable dans une démarche pédagogique.

Une chose est sûre : ces gamins-là vivent une expérience qui les construit à jamais. ■

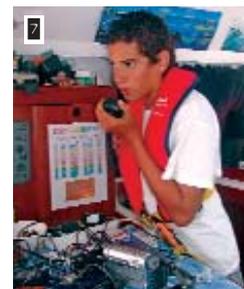
VÉRONIQUE TOLLARD

ASSOCIATION DESTINATION PLANÈTE MER

>>> **Mél :**
mediterraneeservices@wanadoo.fr

En savoir plus

Association Destination planète mer
61 chemin de Beaucour
83110 Sanary-sur-Mer



L'Isère veut garantir la qualité des projets pédagogiques naturalistes

Les Espaces naturels sensibles (ENS) sont des lieux privilégiés pour la découverte. Voilà pourquoi en 2003, Serge Revel, vice-président du Conseil général de l'Isère chargé de l'environnement, a initié une campagne en direction des scolaires : « En chemin sur les espaces naturels sensibles. » Mais comment garantir la qualité des projets ? Comment être sûr que la ligne budgétaire allouée par le Conseil général à cette opération aille bien à la connaissance de la nature et que ces sorties ne viennent pas (simplement) alourdir le budget transport ? Comment valider la pertinence du contenu pédagogique des sorties afin que celles-ci ne se transforment pas en épisode ludique ?

Chaque enseignant a la possibilité de monter un projet pédagogique comportant au moins trois visites sur site. Les projets sont validés en mai pour l'année scolaire suivante. L'inspection académique entérine leur qualité pédagogique, tandis que le service environnement du Conseil général ratifie le contenu du projet et son lien avec les espaces naturels sensibles : « Nous avons ainsi refusé une proposition de course d'orientation qui pourrait très bien se dérouler ailleurs » précise Jean-Guy Bayon, responsable du service environnement. En 2005-2006, 196 projets ont ainsi été analysés.

Ils portent sur une découverte des sites en fonction des saisons, sur le respect de la nature, sur l'adaptation des espèces aux différents milieux, sur le cycle de l'eau. Ainsi, les élèves de 5^e de Salaise-sur-Sanne ont réalisé un travail primé au concours national des jeunes reporters de l'environnement (cf. www.f3e.org) : « Comment concilier l'eau du fleuve Rhône et la vie locale ? »

Une aide de 690 euros par classe est apportée par le Conseil général. Elle subventionne le montage du projet, l'animation, les supports pédagogiques. Son versement s'effectue sur présentation du travail réalisé par les élèves. Pour 2005-2006, 8 787 enfants de 90 établissements (dont une majorité d'écoles élémentaires) ont été sensibilisés. Le nombre de participants a triplé en trois ans. Afin de minimiser les frais de transport, les sites du département ouverts aux scolaires ont été multipliés : vingt-huit à ce jour, une centaine de sites ENS à terme.

Malgré la contrainte du dépôt de dossier en avril, Annie Manin-Marzo, inspectrice d'académie, assure que ces projets se développeront et qu'ils seront de plus en plus intégrés dans les projets d'écoles traitant transversalement de citoyenneté et de respect de l'environnement. Tous les acteurs de cette campagne se rencontrent au moins une fois par an afin de faire le point sur son organisation. C'est l'occasion de réaffirmer que chacun est garant de sa qualité. ■

ARNAUD CALLEC - CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

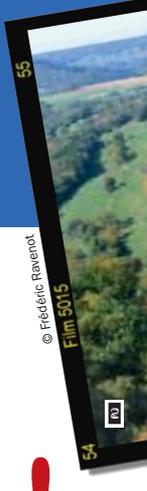
>>> **Mél :** **a.callec@cg38.fr**

En savoir plus

<http://www.isere-environnement.fr> : les espaces naturels sensibles à l'école



1. LES FAMILLES LE BAS ET LANGLOIS RÉUNIES. • 2. LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU RAVIN DE VALBOIS, EN FRANCE. • 3. BEN LE BAS EN FRANCE. • 4. DOMINIQUE LANGLOIS EN ANGLETERRE.



On a échangé nos vies !

C'est en revenant de cinq semaines en Finlande que le projet est né. Comment mieux communiquer en anglais, comment permettre à nos enfants d'être à l'aise dans les pays anglophones ? Tout simplement en allant passer une année en Angleterre ! Et pourquoi pas échanger mon travail de conservateur de Réserve naturelle avec un collègue britannique ? Et, tant qu'à faire, échangeons également nos maisons. Quand nous avons imaginé le projet fin 2004 avec ma femme et mes enfants, je n'y croyais pas trop. Et pourtant, beaucoup de portes se sont ouvertes facilement et très peu ont grincé.

Janvier 2004. Ma première démarche s'est tournée vers mon collègue, il était d'accord pour prendre le risque de travailler un an avec un « inconnu » venu d'Angleterre. Les profs d'anglais des enfants sont emballés et nous encouragent, se proposant pour corriger mes courriers.

Février 2004. J'envoie 150 méls à des structures œuvrant pour la conservation des espaces naturels remarquables (English Nature¹, National Trust, Scottish Heritage...), proposant un échange de postes. Deux jours plus tard, je reçois une réponse de Ben Le Bas, enthousiaste et gérant lui aussi des ravins calcaires en Réserve naturelle. Le projet devient dès lors plus professionnel, je vais pouvoir disposer d'un regard averti sur mes douze années de gestion du ravin de Valbois et vais aller à la pêche aux idées outre-Manche.

Mai 2004. Ben vient en Franche-Comté, découvre la Réserve naturelle (RN) et sa future maison; il est emballé. Le courant passe bien entre nous, c'est décidé, on monte le projet pour de bon.

Mai-novembre 2004. Je contacte officiellement la Diren, le chargé de mission RN et le directeur soutiennent le projet. Quant au ministère de l'Écologie (Medd), Valérie Lasek, chargée des affaires européennes, se propose d'intégrer ce projet dans un ensemble d'échanges de postes lié aux cent ans de l'Entente cordiale. Mais en septembre, il s'avère que nous sommes les seuls à vouloir réellement nous expatrier une année (!). Le Medd garde pourtant confiance et rédige une lettre de mission m'envoyant douze mois en Angleterre. Il

s'y engage à maintenir le financement de mon poste, reprend et enrichit mes propositions de rapport écrit et de communication sur cette expérience. De son côté, English Nature finance un juriste pour rédiger une convention avec mon employeur (une association). Le texte s'intéresse avant tout aux questions de droit du travail, j'y ajoute ce que j'attends de Ben durant douze mois sur le ravin de Valbois et demande le même type de document de sa part.

Novembre 2004. Je monte dans les Peak District visiter la RN des Vallons du Derbyshire. Le cadre de travail me plaît fortement, je m'interroge déjà sur certains choix de gestion et souhaite creuser le sujet. Ma femme et mon fils sont du voyage pour rencontrer la directrice du collège qui nous réserve un très bon accueil. Les enfants y feront leurs 6^e et 3^e, l'échange est calé sur l'année scolaire 2005-2006. La maison est sympa, nous rentrons motivés à bloc et achetons cassettes et CD-Rom pour nous mettre sérieusement à l'anglais. Dorénavant, tout trajet en voiture sera ponctué d'une leçon d'anglais.

Printemps 2005. Les choses se compliquent dès que l'on contacte l'Inspection académique qui ne validera la scolarité de nos enfants que s'ils sont inscrits dans une école française, ou s'ils suivent l'intégralité des cours du Cned. L'Europe en marche ! Il faut contourner certains bureaux et discuter directement avec les proviseurs. C'est en fait eux qui ont le pouvoir d'accueillir ou de refuser un élève. Côté anglais, ce n'est pas plus facile : le County Council nous refuse l'accès de Manon en 6^e, arguant qu'elle n'a pas d'adresse au Royaume Uni ! Nous réexpliquons notre projet, ils n'en

démordent pas. La directrice nous promet par écrit qu'elle passera outre et accueillera nos enfants pendant une année. Les horaires seront aménagés pour qu'ils travaillent leurs cours du Cned, en français pour Manon, en français et en maths pour Pierre.

Mai 2005. Ben revient une seconde fois pour clarifier nos plans de travail sur la Réserve naturelle hôte. Nous ne nous permettrons pas de modifier le plan de gestion, nous chercherons à en comprendre la cohérence et rédigerons un rapport d'audit construit sur un même sommaire. Le premier mois, pour faciliter l'immersion, nous travaillerons dans un domaine que nous maîtrisons bien. Ben encadrera un chantier de défrichage et je démarrerai une étude entomologique. Côté maison, nous rédigeons chacun un guide de fonctionnement. Pour plus de facilité, nous continuerons à payer nos propres factures et tiendrons un tableau de bord des consommations (électricité, chauffage...) de chaque famille que nous solderons en fin d'échange.

Juin 2005. Le Medd est d'accord pour financer le projet à hauteur de 8600 euros, équivalant à l'indemnité touchée par un fonctionnaire qui s'expatrie une année. Mais cet argent doit transiter par mon employeur et devient soumis à cotisations sociales... Après moult discussions, je trouve un accord écrit avec l'Urssaf qui accepte de ne pas taxer les dépenses qui sont directement liées à l'expatriation (voyages, Cned...). Un tiers de la dotation viendra abonder le budget de fonctionnement de la RN afin de mieux accueillir Ben (matériel informatique...), deux tiers couvriront mes frais. Ma femme prenant une année sabbatique, nous per-

1. English nature : organisme public anglais chargé de la conservation de la faune et de la flore sauvages. Il a fusionné fin 2006 avec deux autres structures pour former Natural England.



© Enora Vermot-Desroches

© Marie-Christine Langlois

dons un salaire et sommes financièrement en souci. *Inch'Allah.*

Juillet 2005. Je mets de l'ordre dans mes dossiers, Ben et mes collègues doivent pouvoir s'y retrouver en mon absence. C'est contraignant mais très positif. De même à la maison, on passe deux mois à tout ranger, nettoyer, de la cave au grenier. Le grand tri entre ce que l'on jette, ce qui part chez Emmaüs, ce que l'on garde dans le grenier des voisins pour faire de la place aux Le Bas, ce que l'on emmène...

Août 2005. Nous passons trois jours chez nous avec les Le Bas avant de partir. Nous sommes en confiance et le 5 août, nous arrivons dans le Derbyshire. Les premiers pas au Royaume Uni sont mitigés. Les Peak District nous ravissent et nous partons à leur découverte avec nos quatre VTT. Mais il faut faire nos marques dans ce nouvel univers, se familiariser avec une nouvelle maison froide et mal isolée qu'il faudrait

chauffer. Nous craignons de ne pas pouvoir suivre financièrement. Les enfants restent entre eux, commencent à s'ennuyer. Vivement la rentrée! Nous sommes peut-être arrivés deux semaines trop tôt. Côté professionnel, je commence dès le 10 août. L'accueil est très chaleureux, l'intégration plutôt facile.

Douze mois au Royaume-Uni. L'expérience est très riche. Via internet, je garde un œil sur Valbois, continue à gérer la partie financière, quelques dossiers. J'interroge Ben quand des décisions sont à prendre dans le Derbyshire. En cherchant à comprendre la cohérence de son plan de gestion, je m'interroge fortement sur mes choix de gestion en France. La langue reste une barrière et, par moments, je ressens cette impression d'être étranger, ce sentiment de frustration de ne pas pouvoir dire réellement ce que je pense. C'est socialement très formateur. Nous ne rentrerons pas bilingue, mais

emballés par l'Angleterre, sa tolérance, avec l'envie de revenir, de pérenniser les liens avec nos nouveaux amis. La scolarité des enfants est une réussite, ils ont relevé le défi avec brio et intégreront une 5^e et une 2^{de} européenne à leur retour.

Le retour. Nous avons pensé à beaucoup de choses pour préparer cet échange, sauf au retour. Après douze mois sur un nuage, avec un statut privilégié, chouchoutés par l'école, les collègues, amis et journalistes, la reprise du train-train quotidien est lourde. Je retrouve les mêmes blocages sur la RN qu'il faudra des années à dépasser, des budgets dérisoires, le tout fin juillet en période de canicule. Il me faudra un mois pour retrouver la «pêche» et rebondir sur de nouvelles perspectives. ■

DOMINIQUE LANGLOIS
RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU RAVIN DE VALBOIS

>>> **Mél:**
ravin.valbois@espaces-naturels.fr

« Mon plus grand handicap? La langue »



La parole à
Ben Le Bas
GESTIONNAIRE
NATURAL ENGLAND
DERBYSHIRE DALES
NNR

Quelle est la plus grande difficulté que vous avez eue à surmonter?

D'un point de vue professionnel, j'ai été sérieusement handicapé par la langue. Au téléphone, je devais deviner qui appelait et de quoi il s'agissait. Quelquefois, c'était même impossible de comprendre à cause de l'accent. Les trois premiers mois, c'était pratiquement insurmontable et j'ai souvent passé l'appel à mes collègues. Lorsque j'étais seul, et ce n'était pas rare, je tentais de prendre des notes afin que les collègues prennent le relais. J'avais pourtant travaillé le français avant mon départ. J'ai suivi des cours du soir pendant vingt semaines. Seulement voilà, la langue professionnelle est assez différente du parlé ordinaire. J'ai eu beaucoup de mal, par exemple, à comprendre les agriculteurs.

Et d'un point de vue familial...

La naissance de Lucie, notre fille, non pas sa venue mais tout ce qui se rapporte à l'accouchement, a été très difficile. Il y a une forte différence culturelle entre nos deux pays, sur le rôle du père par exemple. En Angleterre, le père fait partie de l'équipe qui entoure l'accouchement. En France, j'ai senti qu'il était un peu à l'écart. Sans compter qu'en français, le langage médical nous était hermétique. Dans la vie quoti-

dienne, les efforts pour comprendre faisaient partie de l'aventure mais là, à l'hôpital, face à l'inquiétude de la situation, c'est devenu une vraie épreuve psychologique.

À l'inverse, y a-t-il eu des choses qui se sont réalisées aisément alors que vous les appréhendiez?

J'ignorais tout du quotidien professionnel que j'allais découvrir. Mais dans la réalité, je me suis aperçu que le système de gestion de nos deux espaces naturels était assez identique; le plan de gestion des Réserves naturelles, par exemple, était exactement le même qu'en Angleterre. Quant à la détermination des espèces, c'était un défi intéressant. Je suis naturaliste et, finalement, cela s'est révélé assez simple.

Comment s'est passé le retour?

Un peu comme la fin d'une aventure. C'était un peu plat, tout était redevenu comme avant. En revanche, quand j'ai recommencé à parler anglais avec mes collègues, j'ai retrouvé des pensées que je n'arrivais pas à exprimer en français. C'est comme si mon cerveau se remettait à fonctionner avec aisance. Et ça, c'était une bonne chose. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> **Mél:** ben.le.bas@naturalengland.org.uk



Source : Gilles Dessomme

Salines, marais salants, paludiers sauniers, saliniers... d'espaces à fort potentiel écologique. Mais qu'en est-il des sites, Gilles Dessomme, ancien guide naturaliste, Méditerranée. De cette enquête de terrain, il ramène légende.

Les salins méditerranéens

pour préserver les milieux lagunaires

CI-DESSUS, LES DIFFÉRENTS TYPES DE SALINS MÉDITERRANÉENS.

- ▲ Salins classés Ramsar en activité.
- Salins artisanaux (28)
- Salins industriels (59)
- Salins primitifs (7)
- Salins naturels (3)
- Statut inconnu (3)

Les principes de production du sel sont très propices au maintien d'espaces à fort potentiel biologique. Les marais salants sont ainsi favorables au développement d'une vie intense, ils détiennent d'ailleurs les caractéristiques des zones humides.

La production de sel fait appel aux processus de cristallisation. Les eaux d'origine marine sont réparties dans des bassins, ce qui favorise leur évaporation et augmente la concentration des sels jusqu'à leur précipitation. Plus les surfaces sont importantes sur une faible épaisseur d'eau, plus l'évaporation par le vent et le soleil est efficace. C'est ainsi, que les apports réguliers d'eau de mer en période de sécheresse optimisent l'essor des chaînes trophiques des milieux lagunaires. Bien que le confinement des eaux dans les premiers bassins limite la biodiversité, la circulation des eaux dans des bassins disposés en série détermine un gradient de salinité et crée un éventail d'habitats fonctionnels pour nombre d'espèces. Les plus remarquables sont les espèces spécifiques aux milieux sursalés : halobactéries, algues roses, crustacés à la base mais aussi les oiseaux tels que les mythiques flamants roses. Plus de quarante-quatre marais salants (dont vingt-neuf encore actifs) sont classés comme sites Ramsar dans les pays du pourtour méditerranéen.

Salins, salines, marais salants, paludiers, sauniers, saliniers... la richesse des mots témoigne de la richesse des paysages ! Les valeurs biologiques des salines sont fonction des modes de production.

SALINES PRIMITIVES. Les salines primitives sont des salines de très petites surfaces (quelques milliers de mètres carrés), construites le plus souvent à même la roche. Les bassins sont peu différenciés (un bassin

de stockage de grande profondeur pour quelques cristallisoirs). La récolte est manuelle. En raison de fonds rocheux et de leur surface extrêmement réduite, le potentiel biologique est limité. Leur intérêt réside plutôt dans leur aspect culturel et leur passé millénaire. Ces véritables musées vivants ne subsistent aujourd'hui que sur les côtes rocheuses de quelques pays du bassin méditerranéen, à savoir sur l'île de Malte, en Grèce et au Liban.

SALINES ARTISANALES. Les salines artisanales sont plus complexes. Chaque bassin est optimisé pour une tâche spécifique : bassins de stockage, bassins de décantation, bassins d'évaporation, bassins d'alimentation quotidienne des cristallisoirs et, bien sûr, les cristallisoirs eux-mêmes (œillets). Pour un groupe de cristallisoirs, une unité hydraulique ne dépasse pas quelques hectares. En revanche, un ensemble de salines peut recouvrir des zones de plusieurs milliers d'hectares (1 700 ha à Guérande, plus de 5 500 ha – quasiment abandonnés – à Cadix en Espagne). Les hommes ont dû ériger des ceintures de digues et poldériser les prés-salés (zone de schorre), où les terres étaient riches en argiles, pour édifier les salines. Les zones abritées, au

débouché des cours d'eau, furent des sites privilégiés, là où la marée permettait un approvisionnement en eau sans dépense d'énergie (la façade atlantique et le nord de la mer Adriatique). La diversité des bassins, en termes de structure, de niveau d'eau et de salinité, crée tout un panel de situations favorable à une multitude d'organismes (chez les invertébrés tels que les vers marins, mollusques ou crustacés mais aussi chez les vertébrés tels que les poissons et les oiseaux).

Dans ce labyrinthe aquatique, un réseau complexe de canaux alimente chaque saline aux marées hautes de vives eaux. L'eau captée circule ensuite par gravité. Ce linéaire important permet la communication entre l'océan et la terre, et améliore ainsi les échanges de matières entre les milieux aquatiques et terrestres. Par son travail quotidien, le producteur de sel, gestionnaire de l'eau, est aussi le gestionnaire de l'espace. La très grande majorité des travaux s'effectuent à « l'huile de coude » : ce sel artisanal est un produit ayant une valeur économique (460 producteurs vivent du sel en France, 35 en Slovénie, 70 au Portugal...) favorisant le maintien d'espaces d'une grande richesse naturelle, avec une consommation d'énergie minimale et une production à faible émission de CO₂ associée. La récolte manuelle du sel marin, multiséculaire, s'inscrit ainsi dans la modernité.



© SCA des producteurs des Salines de Guérande

En savoir plus

- *Les salins, entre terre et mer*, N. Sadoul, J.G. Walmsley et B. Charpentier, Medwet/Station biologique de la Tour du Valat, 1998, 95 pages.
- *Hommes et paysages du sel*, J.Cl. Hocquet, Éditions Actes Sud, 2001, 191 pages.
- www.seldeguerande.com
- www.marais-salant.com

SALINES ARTISANALES À GUÉRENDE.

Ces manufactures de plein air sont propices au maintien aujourd'hui de leur existence ? Pour faire un bilan de l'état a pédalé un an durant sur les routes des différents pays de un état des lieux et nous livre la clé pour déchiffrer sa

SALINS INDUSTRIELS. Le pas de la mécanisation est franchi dans les salins industriels. Ils ont en général été construits récemment, à l'aide d'engin de terrassement. La récolte est mécanisée, l'eau est élevée à l'aide de pompes électriques ou thermiques, le sel est lavé. La consommation d'énergie fossile est importante. Le principe de fonctionnement hydraulique est similaire à celui des salines artisanales à une différence près : les volumes d'eau et

les surfaces concernées n'ont rien de comparables ! De quelques centaines d'hectares à plusieurs milliers pour une seule saline... Pour exemple, le plus grand salin d'Europe, le salin de Giraud en Camargue avoisine les 11 000 ha d'un seul tenant ; la « saline di Margherita di Savoia » en Italie, 3 800 ha ! Ne nous méprenons pas, ce type de salin est aussi favorable au maintien d'écosystèmes lagunaires en Méditerranée. En effet, ils offrent un milieu peu profond, relati-



© Gilles Dessomme



15 000 kilomètres à vélo

La route du sel

« **G**uide naturaliste dans les marais salants de Guérande, j'ai été profondément touché par les richesses naturelles des salines. J'ai alors décidé d'aller voir ce qu'il en était ailleurs. En septembre 2003, j'ai mis mon baluchon sur un vélo couché et je suis parti vers la côte atlantique jusqu'à Gibraltar pour sillonner les côtes méditerranéennes.

Pendant une année, j'ai parcouru 15 000 km, traversé treize pays, visité plus d'une centaine de salines. Bien souvent, les gens s'étonnaient de me voir seul. En fait, je n'étais pas seul car atteindre mon but impliquait de transmettre mon message : promouvoir les valeurs culturelles, économiques mais aussi biologiques des marais salants.



© Gilles Dessomme

Ainsi, sur la route, je suis resté en lien (via internet) avec des établissements scolaires français. Les temps de repos physique étaient comblés par des interventions dans des écoles, auprès des médias locaux. Bref, j'ai été formidablement accueilli tout au long du chemin.

De cette enquête de terrain, je retiens une chose :

le monde du sel n'est pas épargné par les méfaits de la mondialisation de l'économie. Les salines, bien que nombreuses par le passé (plus de 350 sur la zone étudiée), sont en déprise alors que la production globale s'intensifie. Moins d'une centaine produisent encore du sel aujourd'hui, dont une trentaine seulement du sel traditionnel. La concurrence sur le marché est rude, les salins industriels s'imposent, concentrent encore leurs sites de production dans des pays où le climat est plus propice et la main-d'œuvre moins coûteuse, et entraînent la fermeture des sites artisanaux moins rentables en termes de volume mais où la qualité du produit est reconnue.

Il faut encourager une prise de conscience de la valeur de ces territoires fortement aménagés mais abritant un patrimoine biologique remarquable. Pour que vivent encore longtemps ces petites salines... mangez du sel artisanal, il a une âme ! » ■ **GILLES DESSOMME**

vement prévisible malgré le climat méditerranéen. Leur intérêt réside surtout dans la présence d'une avifaune variée et nombreuse due aux quantités d'invertébrés qui s'y développent mais aussi à la tranquillité de ces vastes étendues peu fréquentées. Ils offrent une disponibilité des habitats d'alimentation et de nidification et revêtent donc une importance capitale pour la conservation de l'avifaune en Méditerranée. Et demain ? De nombreuses mesures de protection ou de reconnaissance sont en place pour préserver ces milieux dans les pays nord-méditerranéens : Réserve naturelle, Parc naturel régional, site Natura 2000, site Ramsar, site classé et site du Conservatoire du littoral en France... Cependant, pour des raisons économiques, des sites ferment puis se dégradent. En outre, la pression de l'industrie des vacances est extrêmement puissante sur tout le linéaire côtier des pays traversés. Ils subissent alors les pollutions insidieuses des villes adjacentes (salin de Molentargius en Sardaigne). Pour laisser la place à l'expansion immobilière, des salins sont même tout bonnement déplacés, comme en Tunisie !

Après plusieurs années sans production de sel et en l'absence de gestion de l'eau, les salines sont bien moins attractives pour les espèces patrimoniales. Tenir compte du développement économique des marais salants et de la préservation de leurs qualités biologiques sera la clé de la pérennité des sites. Les fonctions de l'écosystème seront alors maintenues, le paysage entretenu, et ceci au moindre coût pour la collectivité. ■

GILLES DESSOMME

PALUDIER À GUÉRANDE EN PHASE D'INSTALLATION

CI-DESSUS, LES SALINES DE L'ÎLE DE MALTE, DITES PRIMITIVES À CAUSE DE LA SIMPLICITÉ DE LEUR STRUCTURE HYDRAULIQUE.

PLUS HAUT, LES MARAIS SALANTS INDUSTRIELS DU VILLAGE DE SALIN-DE-GIRAUD EN CAMARGUE.

>>> **Mél : engane@cheminsdusel.com**

PHOTO EXTRAITE DU
LIVRE *ÊTRE PAYSAN
EN VANOISE* (VOIR
CI-CONTRE).
PHOTOGRAPHIES
PIERRE WITT,
TEXTES FRANCE
HARVOIS •
144 PAGES •
ÉDITIONS LIBRIS •
29,90 EUROS.

© Pierre Witt

© Richard Mayer - Wikipedia



Tortue d'Hermann

« J'ai enterré des œufs, voici les résultats... »

Octogénaire, l'énergie commence à me manquer pour continuer ce dur et long combat. Je souhaite avoir apporté ma pierre à l'édifice de la conservation de la nature. Mon souhait le plus cher serait que mes arrière-petits-enfants puissent encore rencontrer la tortue d'Hermann, ce merveilleux animal, en sillonnant la forêt varoise. Seule tortue terrestre française, la tortue d'Hermann est en effet en grand danger de disparition. Plusieurs études ont été réalisées par différentes associations de sauvegarde des espèces et de protection des milieux, et de nombreux relâchers ont été effectués de 1986 à 1998 (4 256 pour être exact). Malgré cela, dans certains secteurs comme l'est varois, les populations ont du mal à se maintenir dans leur milieu naturel. De fortes diminutions ont été enregistrées sur le dernier recensement effectué, de 2001 à 2005. La tortue d'Hermann a complètement disparu dans le massif de l'Estérel depuis la fin des années 80.

Herpétologiste et biologiste de terrain, j'étudie la vie comportementale de ce reptile depuis bientôt un demi-siècle dans le Var, seul département français avec la Corse où l'on peut encore l'observer. Ma dernière étude s'est effectuée de 2003 à 2005 sur la prédation des œufs dans le milieu naturel, sur les communes de Callas, Fayence et Seillans, dans l'est varois. Pourquoi la prédation des œufs ? J'ai constaté depuis plusieurs années que toutes les places de pontes étaient complètement détruites par des prédateurs tels que les fouines, renards ou sangliers. Après maintes réflexions sur ce sujet, j'ai décidé de tenter une expérience. Durant trois ans, j'ai enterré des œufs stériles sur cinq lieux où la tortue d'Hermann est encore présente. Voici les résultats...

• **Année 2003.** Soixante-quatre œufs ont été enterrés sur des lieux de ponte. La moitié a été protégée à l'aide d'un petit grillage. Après un mois, lors d'un premier contrôle, 50% des places étaient détruites par les

sangliers. Les œufs ont été mangés ou écrasés. Par contre, aucun œuf n'a été touché par les fouines.

Un deuxième contrôle un mois plus tard a permis de constater que toutes les places, même protégées, étaient détruites par le même prédateur. Les massifs étant fermés au public par arrêté préfectoral à partir du 31 juillet 2003, nos observations n'ont repris que début septembre. Un seul œuf a été épargné par les sangliers et les fouines.

• **Année 2004.** Au vu des résultats de l'année précédente, j'ai décidé de confectionner des cloches de 45-45-60 cm protégées par un grillage à poule. Cinquante-sept œufs ont été enterrés : 70% sous les cloches bien ancrées dans la terre, le reste à l'aide de petits grillages ou sans protection. J'ai répandu un produit répulsif pour chiens et chats sur l'emplacement des cloches afin de neutraliser mon odeur. Après plusieurs observations durant la saison estivale, j'ai constaté fin septembre que vingt-sept œufs placés sous cloches n'étaient pas touchés. Tous les autres ont été détruits par les sangliers ou les renards, mais pas les fouines.

• **Année 2005.** Mêmes places, mêmes endroits, même méthode. Soixante-dix œufs ont été enterrés. Fin septembre, vingt-six œufs sous cloches n'étaient pas touchés. Les œufs restants ont été détruits par les sangliers et les renards. Deux œufs endommagés lors du transport ont été mangés par une fouine.

Ces expériences me font émettre l'hypothèse qu'il n'y a plus de reproduction de tortues d'Hermann dans ces zones. Alors que faire ? On peut certainement envisager de réduire le nombre de sangliers dans certaines zones ; de réduire aussi les fouines qui vivent dans les secteurs où l'on recense les tortues. Quoi qu'il en soit, on peut préconiser aux pouvoirs publics ou associations d'engager une personne pour la mise en place du suivi de cette expérience. ■

CHARLES-HENRI MUNNIG SCHMIDT

Paysan en Vanoise

« **A**vant 63, il n'y avait que nous. Maintenant, on est deux. Le Parc et nous. Notez bien qu'à deux, on est mieux que tout seul. Mais quand ça dure quarante ans, il n'y a pas que des bons moments. Au début, les gardes ont peint des drapeaux bleu-blanc-rouge sur les rochers pour marquer les limites du nouveau territoire. Leurs pinceaux ont léché la montagne. Ils posaient des plaques en bronze aussi, rectangulaires, vissées aux rochers, qui disaient : **Parc national de la Vanoise. Elles confirmaient les pointillés de la carte. Pour nous ça changeait quoi ? Nos bêtes paissaient sur les mêmes sentes, l'eau des torrents coulait dans la même direction. Leurs plaques, elles disaient justes aux touristes : « ici c'est protégé ». Bêtes et plantes, pas touche ! J'étais jeune à ce moment-là. J'avais dix ou onze ans peut-être. Et ce que je n'ai pas compris alors c'est que nos parents ont pris ces plaques en plein cœur. Bien sûr elles ne donnaient pas le nom de nos coins (moi je connais chaque coin de ma montagne), mais elles montraient du doigt une frontière et par ici, les frontières, on aime pas trop. [...] Elle est pas vierge cette montagne. C'est nous qui l'avons faite et entretenue. [...] Ce sont les pères, et les pères de nos pères, tous ceux avant nous qui font la chaîne et nous tendent la main pour qu'on continue. Qu'à Paris, des gens aient décidé pour nous, à l'époque, il y a quarante ans, c'est pas passé. Avec cette idée, il nous arrive encore d'avoir du mal, mais c'est du passé. Les choses changent ».**

Ce bref extrait d'un beau livre résulte d'un reportage qui donne à voir, à entendre... un territoire où paysans, bergers éleveurs et fromagers vivent au rythme des saisons. Photographe et journaliste, les auteurs ont suivi pendant plusieurs mois la vie quotidienne de trois exploitations en Maurienne et trois autres en Tarentaise. Pour nous, c'est un coup de cœur, nous voulions vous en faire part (cf. légende photo). ■

Changement climatique quelle stratégie adaptative ?

Le monde est en constante évolution. Il connaît des cycles, celui de la nuit et du jour, celui, annuel, des saisons... et d'autres cycles encore, plus longs et moins manifestes comme les onze ans du cycle des taches solaires ou les milliers d'années qui séparent les périodes glaciaires.

Pourtant, depuis cent cinquante ans, depuis l'avènement de la révolution industrielle, certaines tendances s'installent. Le taux de dioxyde de carbone dans l'air s'élevait à 0,028% il y a 200 ans, il est de 0,038% aujourd'hui. La planète se réchauffe et les évolutions climatiques ont des effets majeurs.

À l'est de l'Écosse, les fleurs du début du printemps (celles qui fleurissent entre mi-février et mi-mars) s'ouvrent en moyenne 1,35 jours plus tôt chaque année depuis vingt-quatre ans. Elles fleurissent donc un mois plus tôt qu'il y a un quart de siècle ! Les fleurs de la fin du printemps (mai) fleurissent 0,4 jours plus tôt par an. Quant aux fleurs de la fin de l'été (août), elles ont un retard de 0,4 jours par an approximativement. Les fleurs sauvages endémiques fleurissent un mois et demi plus longtemps qu'avant.

Certes, ces évolutions ne peuvent se poursuivre indéfiniment ; cependant, les indices de changement se multiplient : des oiseaux migrateurs, qui passent l'hiver septentrional en Afrique, arrivent plus tôt au printemps, des grenouilles fraient plus tôt, la saison du vol des papillons se modifie...

Voici qui soulève la question de la synchronisation. Les fleurs auront-elles les insectes nécessaires pour la pollinisation ? Les oiseaux, trouveront-ils de quoi nourrir leur progéniture ? Les chenilles des papillons trouveront-elles leurs plantes alimentaires dans un état propre à la consommation ? Les questions se multiplient et nous avons encore beaucoup à apprendre sur l'adaptation de la nature à un climat en évolution.

Les États membres de l'Union européenne se sont engagés à œuvrer pour que cesse la perte de la biodiversité avant 2010. Mais face à

l'évolution climatique, l'objectif est-il vraiment réaliste ?

Nombre de gouvernements et d'organisations concentrent leurs efforts sur la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Cependant, aujourd'hui, la question n'est plus de savoir comment diminuer les effets mais « que doit-on faire alors que l'évolution est déjà en route ? ». Il convient de travailler non seulement sur l'atténuation mais aussi sur l'adaptation.

L'expérience menée dans les Parcs nationaux du Canada indique que quatre approches sont possibles :

- statique : nous continuons à gérer et à protéger les habitats et les espèces actuels, selon les limites et les objectifs actuels ;
- passive : nous acceptons les réponses écologiques à l'évolution climatique, et nous permettons au processus d'évolution de se produire sans entrave ;
- adaptative : nous essayons de maximiser les capacités des habitats et des espèces à s'adapter à l'évolution climatique. Cette réponse induit une gestion active, tel l'étouffement des incendies ou la transplantation des espèces. Nous essayons de freiner la rapidité du changement écologique ou de faciliter un changement vers un nouvel état d'adaptation au climat ;

• hybride : un mélange de deux ou trois des approches précédentes. Cette réflexion possède des déclinaisons très pratiques. Concernant des zones protégées par exemple, on peut s'interroger sur la pertinence des limites posées par les directives Oiseaux de 1979 et Habitats de 1992. Combien de temps les limites des zones de protection spéciale et celles des zones spéciales de conservation seront-elles adaptées ? Ne devraient-elles pas évoluer, elles aussi, pour coïncider avec la présence des espèces ou la création de nouvelles communautés ? Du reste, la réflexion ne doit pas se limiter à une poignée de zones protégées. Au fur et à mesure que les espèces se déplacent (si elles le peuvent), la biodiversité doit être au cœur de nos décisions concernant l'utilisation de la terre, de l'eau douce et de la mer. Dans le cas contraire, ne sommes-nous pas condamnés à des extinctions d'espèces ? Ma vision est positive ; cependant atteindre l'objectif suppose de réfléchir avec prudence à l'ensemble des zones protégées et à la biodiversité dans la majeure partie de nos terres et de nos eaux. ■

PROFESSOR MICHAEL B. USHER
SCHOOL OF BIOLOGICAL & ENVIRONMENTAL SCIENCES
UNIVERSITY OF STIRLING (UNITED KINGDOM)

L'OURS BLANC,
BIENTÔT SANS
BANQUISE ?



● Gestion

Quand les gestionnaires se mesurent

S'appuyant sur des expériences belges, françaises et luxembourgeoises, l'auteur s'interroge sur les indicateurs qui permettent d'évaluer une bonne gestion forestière. Il montre que les forestiers n'ont plus le monopole de la formulation des objectifs et que la question de l'évaluation conduit à celle de l'évolution du rôle social attribué à la forêt. Il observe également que les indicateurs peuvent être utiles aux gestionnaires pour convaincre de la pertinence de nouvelles formes de gestion.

BENOÎT BERNARD • 230 PAGES • L'HARMATTAN • 20 EUROS.

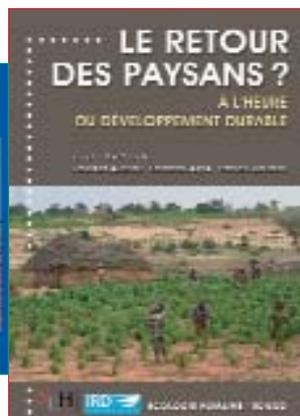


● Sociologie

Le retour des paysans ? À l'heure du développement durable

Les préoccupations environnementales ont conduit à l'émergence d'un nouveau regard sur le rôle des paysans et leur rapport à la nature. Ce travail collectif et pluridisciplinaire explore successivement : la figure du paysan, les dynamiques agricoles et paysannes, la participation paysanne dans une nouvelle gouvernance environnementale... Les études de cas sont françaises, européennes et africaines.

SOUS LA DIRECTION DE LAURENT AUCLAIR, CHANTAL ASPE ET PATRICK BAUDOT • 360 PAGES • IRD ÉDITIONS • 25 EUROS.



● Protection

Lieux de beauté, lieux de mémoire. 100 ans de protection des sites

À l'occasion du centenaire de la loi sur la protection des sites, le ministère de l'Écologie et du développement durable a passé commande d'un ouvrage grand public mettant en valeur les succès de cette politique de sauvegarde. Il en est résulté une agréable promenade, textes et images, parmi les plus beaux paysages de France : rivages, curiosités, montagnes...

TEXTES JEAN-LUC GRANIER ET ICONOGRAPHIE COLLECTIVE • 224 PAGES • DE VECCHI • 34 EUROS.



● Conservation

La biodiversité végétale. Des plantes pour l'avenir

Ce recueil reprend les contributions des intervenants au vingtième anniversaire de l'Association française pour la conservation des espèces végétales. (AFCEV). Il fait le point sur de nombreux travaux et expériences, françaises et étrangères, et les organise en quatre thèmes : les fondements de la biodiversité végétale ; plantes cultivées et biodiversité ; conserver et gérer ; mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique.

TEXTES RÉUNIS PAR A. DURAND ET R. PIERREL • 368 PAGES • WWW.AFCEV.ORG • 35 EUROS



● Ethnologie

Administrer la nature. Le Parc de la Vanoise

Revisiter l'histoire d'un Parc, observer ses acteurs et recueillir leur parole, faire le lien entre représentations, stratégies, pratiques, savoirs, politiques de protection de la nature et environnement économique... Adel Selmi nous donne à comprendre comment se construisent et circulent les savoirs pratiques, cognitifs et symboliques autour des objets de nature. Une approche qui, au-delà de la Vanoise, prend valeur d'exemple et de modèle explicatif. Voici le passionnant regard d'un chercheur en anthropologie sociale.

ADEL SELMI • 488 PAGES • ÉDITIONS MSH/QUAE • 29 EUROS.



● Éducation au développement durable

De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable

Ce guide pratique s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'éducation au développement durable. Il propose une méthodologie pour conduire une démarche Agenda 21 dans les établissements d'enseignement. Illustré par de nombreux témoignages de jeunes, d'enseignants, de

parents, d'associations et de collectivités, il apporte les clés et ressources pour rendre ces démarches efficaces, à la fois pour l'établissement, pour le territoire et pour la planète. Une partie introductive propose un état des lieux de la planète et un panorama des réponses apportées. L'ouvrage est complété par une sitographie de bases de données et de documents.

OUVRAGE COLLECTIF • 104 PAGES • COMITÉ 21 • 16 EUROS.

● Recherche

Gestion du risque inondation et changement social dans le delta du Rhône

Réalisé dans le cadre d'un programme de recherche, cet ouvrage propose une approche tout à la fois sociale, économique et hydraulique de la gestion du risque inondation en Camargue. Les gestionnaires y trouveront un point d'appui pour leurs études d'aménagement.

B. PICON, P. ALLARD, C. CLAEYS-MEKDADE ET S. KILLIAN • 124 PAGES • CÉMAGREF/QUAE • 23 EUROS.

● Environnement

Une vérité qui dérange

Après le film, voici le livre d'Al Gore sur le changement climatique... méfiance ! Y aurait-il là quelque réchauffement médiatique ? Mais non, agréable surprise, cet ouvrage fondé sur l'illustration est facile d'accès, démonstratif et au final convainquant. Il explore un large spectre de enjeux, et mise avant tout sur le caractère pédagogique d'un irréfutable constat.

AL GORE • 328 PAGES • ÉDITIONS DE LA MARTINIÈRE • 25 EUROS.

● Gestion

Bilan patrimonial des forêts domaniales

Dans le cadre du contrat qu'il a passé avec l'État, l'ONF s'est engagé à réaliser un bilan patrimonial des forêts domaniales. Cette première livraison, millésime 2006, comporte trente indicateurs articulés en quatre grands enjeux de gestion durable. Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche : définition, enjeux, résultats et commentaires.

LIVRET DE 52 PAGES, CD-ROM ET DOCUMENTS EN LIGNE • WWW.ONF.FR

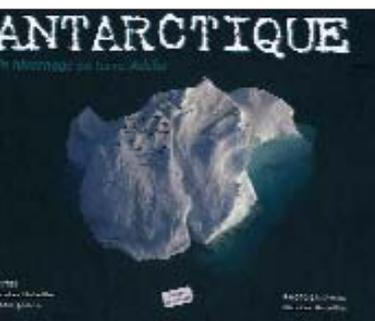


● Voyage

Antarctique. Un hivernage en terre Adélie

Observer, raconter, expliquer, informer... à quoi sert un carnet de voyage ? À ceux qui veulent partir comme à ceux qui veulent comprendre, il apporte la simplicité et la véracité du témoignage. L'auteur se fait tour à tour naturaliste, géologue, météorologue ou ethnologue pour nous donner à voir la vie et le travail d'une petite communauté scientifique recluse dans les conditions extrêmes du froid et de l'isolement.

NICOLAS HOTELLIER ET
ÉLODIE JAMEN • 138 PAGES •
ÉDITIONS DE LA BOUSSOLE •
25 EUROS.



COUP DE CŒUR

Contes, mythes et légendes de la nature • CD audio

Yann le petit mousse, Toubra la princesse de la forêt et Noun le petit pharaon viennent d'un monde où l'Homme et la nature ont enfin trouvé le moyen de vivre en harmonie. Ils nous offrent trois voyages contés en paroles et musiques, destinés au jeune public, dès quatre ans. Les contes sont découpés en huit chapitres de quelques minutes chacun. L'objectif des auteurs est d'amener l'enfant à prendre conscience qu'il doit agir pour préserver l'environnement.

>>> TEXTES DE D. BONHOUR
- MUSIQUE PAR G. LÉONARD -
WWW.ARISTOTEJEUNESSE.COM -
1 H AUDIO - 14 EUROS

SAVOIR-FAIRE

Photographier la nature en numérique

C'est dit : vous saurez tout. Tout sur le matériel, le terrain, les techniques de prise de vue et le traitement de l'image. Vous saurez régler votre appareil photo, installer un affût confortable et efficace, déjouer le vent, placer un trépied en terrain accidenté, jouer avec la lumière, fixer le mouvement ou retoucher une photographie. Vous deviendrez imbattable sur la digiscopie, cette technique qui allie appareil photo numérique et longue-vue par l'intermédiaire d'un adaptateur. Que vous soyez débutant ou amateur confirmé, *Photographier la nature* apportera réponse à vos questions et vous dévoilera les trucs et astuces de professionnels de l'image naturaliste. Et, s'il en était besoin, la très belle iconographie de ce manuel vous démontrera que les auteurs savent de quoi ils parlent. Prenez également soin de lire le légendage photo et, au passage, prenez-en de la graine.

>>> LOUIS-MARIE PRÉAU ET AURÉLIEN AUDEVARD • DELACHAUX ET
NIESTLÉ • 256 PAGES • 29,95 EUROS

Assises des géomaticiens

3 au 5 avril - Paris

Tous les acteurs de la géomatique, de l'information géographique et de la cartographie numérique réunis sur un même lieu dans une ambiance studieuse. Conférences et exposition.

► www.ortech.fr/geo-evenement/

Gestion des zones humides

3 au 5 avril - St Brisson (58)

Le Parc naturel régional du Morvan organise des rencontres techniques sur la gestion de ruisseaux en tête de bassin et zones humides associées.

► http://zones-humides.parc-naturels-regionaux.fr/zones_humides/

Éco-citoyens

6 au 9 avril - Limoges

À grands renforts de conférences et d'animations participatives, le salon des éco-citoyens s'efforcera d'apporter des réponses lisibles et concrètes à ses visiteurs pour matérialiser, comprendre et intégrer les considérations environnementales et sociales inhérentes à ce concept.

► contact@eco-citoyens.com

Festival de l'oiseau

14 au 22 avril 2007 - Abbeville

Cela se déroule dans la Baie de Somme. Spectacles, visites naturalistes, expositions, ateliers enfants et adultes, cinéma... La place nous manque pour détailler les activités. Rendez-vous donc sur le site.

► www.festival-oiseau.asso.fr

Agenda 21

30 avril et 11 mai - New-York

La commission des Nations unies doit suivre la mise en œuvre du programme Agenda 21 des Nations unies. Cette 15^e session abordera le changement climatique, les ressources énergétiques, la pollution atmosphérique et le développement industriel.

Quinze ans de suivi des écosystèmes forestiers

9 au 11 mai 2007 - Beaune

Colloque bilan de Renecofor après quinze années de suivi. Interface entre la recherche et la gestion, il intéresse les forestiers et les scientifiques.

► www.onf.fr/pro/renecofor/index.htm

Réserves naturelles de France

13 au 19 mai - Guadeloupe

Le 26^e congrès de RNF traitera de « la place des espaces protégés dans la conservation de la biodiversité d'outre-mer », les congressistes assisteront aux commissions et découvriront les milieux naturels de Guadeloupe.

► www.reserves-naturelles.org

Paysages et développement durable

15 au 16 juin - Montpellier

À l'initiative de chercheurs européens, le Consortium européen sur l'économie du paysage vise à mettre en place une plate-forme de recherche croisant différentes thématiques en économie du paysage. Prochain séminaire en juin.

► www.montpellier.inra.fr/lameta/paysages/

Baticap

20 au 22 juin - La Rochelle

Dédié aux professionnels de la construction, ce salon nourrit une thématique environnementale : « le BTP et le paysage ». Exposition sur des matériaux écologiques et des équipements en vue d'économiser l'énergie.

► sarah.boursier@baticap.com

Collections végétales vivantes

20 au 22 juin - Nancy

La collection comme outil de connaissance, élément de la stratégie de conservation, vecteur d'éducation... Voici le thème du prochain colloque de l'Association française pour la conservation des espèces végétales (AFCEV).

► www.afcev.org

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a annoncé que la Journée internationale de la biodiversité, célébrée le 22 mai, aura pour thème : la diversité biologique et les changements climatiques. Ce thème complète les célébrations en 2007 de l'Année polaire internationale et coïncide avec le thème des changements climatiques, choisi pour la Journée mondiale de l'environnement du programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue).

>>> <http://www.biodiv.org/programmes/outreach/awareness/biodiv-day-2007.shtml>

PARTICIPEZ à la campagne d'éducation à la nature

de la Fédération des clubs Connaître et Protéger la Nature

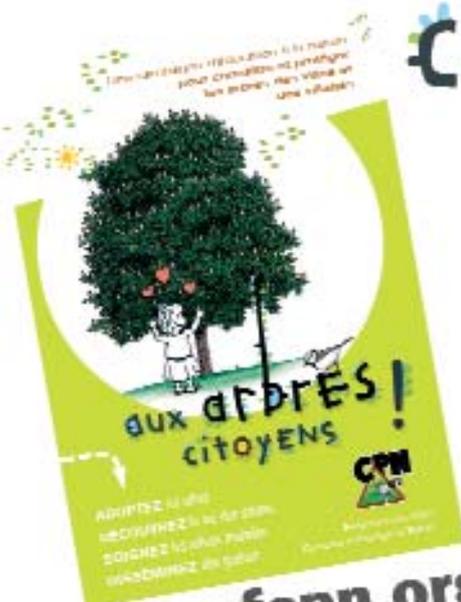
Découvrez et protégez l'arbre
de votre ville ou de votre village



- ▶ Adoptez un arbre près de chez vous
- ▶ Découvrez la vie des arbres
- ▶ Soignez les arbres malades
- ▶ Disséminez des graines

La Fédération des clubs Connaître et Protéger la Nature est une association d'éducation populaire agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elle est soutenue par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Région Champagne-Ardenne.

AUX ARBRES! CITOYENS!



Clubs nature, enseignants, éducateurs, associations, groupes d'amis, familles, ... : cette campagne s'adresse à toutes les personnes qui s'intéressent à la nature et qui souhaitent agir en sa faveur. Durant 3 ans, la FCPN propose des idées d'activités et d'actions, des échanges d'expériences, des documents pédagogiques et techniques pour connaître et protéger l'arbre. Dès maintenant, commandez gratuitement le livret de lancement !

www.fcpcn.org

Besoin d'infos ?

Fédération des clubs CPN
08 240 Boulton-aux-Bois
Tél : 03 24 30 21 90
Fax : 03 24 71 71 30
Mél : info@fcpcn.org



Cette campagne est relayée par le réseau LPO.
Vous pouvez prendre contact localement avec la Ligue
pour la Protection des Oiseaux pour des sorties.